

PLAN GLOBAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

RAPPORT SUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE ANNUEL 2021-2022

Gestion de projet

Aurélie GEETS

Coordination

Hans CRAB

Direction du service Partnerships – safe.brussels

Toria FICETTE

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires de la chaîne de sécurité et de prévention et de la gestion de crise, sans leur précieuse contribution, la mise en oeuvre quotidienne du Plan global de prévention et de sécurité n'aurait pas été possible. Leur implication et leur collaboration ont été essentielles pour l'élaboration de ce rapport.

Il convient également de remercier les autres directions de safe.brussels qui ont contribué à l'élaboration, la rédaction, la relecture et la mise en page de ce document. En particulier:

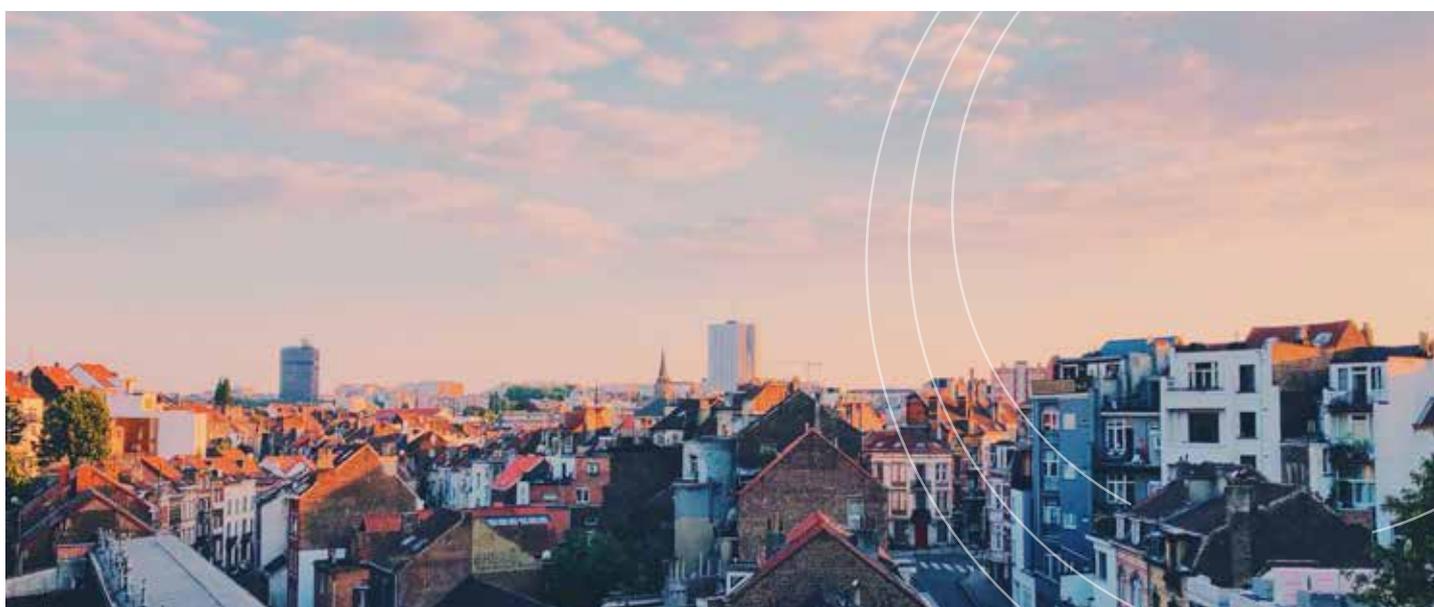
- Elise VERBIST pour la direction Partnerships
- Ivan DIELENS pour la direction Partnerships
- Delphine MICHEL pour la direction Partnerships
- Dennis HAMERLINCK pour la direction Observatory
- Lisemarie VAN LOON comme collaboratrice du service Communication.

Mise en page

omen.studio

Numéro de dépôt

D/2023/14.168/23



CONTENU

I - INTRODUCTION 4

a. Contexte et cadre	5
b. Modalités de mise en œuvre du plan global de sécurité et de prévention les plateformes Radicalisation Polarisation et Techno Prévention	5
c. Le plan annuel de mise en œuvre – structure, orientation et interprétation	6
d. Récapitulatif des thématiques auxquelles une contribution a été apportée en 2021 et 2022	7

II - SAFE.BRUSSELS EN SOUTIEN DE SES PARTENAIRES 8

a. Tableau récapitulatif des bénéficiaires des subventions octroyées en 2021 et 2022 dans le cadre de la mise en œuvre du PGSP	10
b. Informations complémentaires sur les subventions octroyées en 2021	12
i. Acteurs locaux	12
ii. Acteurs régionaux	26
iii. Acteurs issus du secteur associatif	27
c. Conclusion	48
d. Initiatives et contributions internes de safe.brussels : les plateformes Radicalisation Polarisation et Techno Prévention	49

III - INITIATIVES SPÉCIFIQUES S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DES RÉSOLUTIONS DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE 50

a. Les relations entre les citoyens et les forces de l'ordre et entre les forces de l'ordre et les citoyens. Mise en œuvre de la résolution du 18 décembre 2020 du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	51
i. Cadrage et contexte bruxellois de la thématique	51
ii. Cadre politique	51
iii. Inscription dans le PGSP 2021-2024	53
iv. Contributions	54
b. Les violences intrafamiliales. Mise en œuvre de la résolution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 juin 2020	62
i. Cadrage et contexte bruxellois de la thématique	62
ii. Cadre politique	64
iii. Inscription dans le PGSP 2021-2024	65
iv. Contributions	66

IV - ANNEXE : 77 MESURES DU PGSP 74



1. INTRODUCTION



CONTEXTE ET CADRE

Bruxelles Prévention & Sécurité (ci-après “ safe.brussels ”) est l’institution régionale d’utilité publique chargée d’élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre une politique transversale et multidisciplinaire de prévention et de sécurité au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour remplir ce rôle de coordination, safe.brussels est chargée d’élaborer un plan régional de sécurité tel que prévu aux articles 37 et 37bis de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Ce Plan, appelé Plan Global de Sécurité et de Prévention (ci-après “PGSP”), définit les priorités régionales en matière de prévention et de sécurité. Il se situe, d’une part, entre le Plan national de sécurité (PNS), qui découle directement du Note-cadre de sécurité intégrale (NCSI), et les Plans zonaux de sécurité (PZS), d’autre part. Il constitue un cadre de référence stratégique pour tous les acteurs de la sécurité et de la prévention dans la Région de Bruxelles-Capitale.

La Déclaration de politique générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège unique de la Commission communautaire commune formule la demande à safe.brussels de positionner le nouveau PGSP comme un cadre financier et juridique unique au sein duquel les différents instruments de subventionnement des zones de police et des communes doivent être rassemblés.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN GLOBAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

Le PGSP 2021-2024 se compose de:

4 OBJECTIFS STRATÉGIQUES | 5 PRINCIPES D’ACTION |
77 MESURES | 7 MISSIONS TRANSVERSALES |
9 DOMAINES THÉMATIQUES

Ces mesures - les objectifs opérationnels du plan - fixent les lignes d’action que les partenaires de la chaîne de prévention et de sécurité entendent suivre pour répondre aux problèmes de sécurité identifiés et contribuer ainsi à la vision “Vivre en sécurité à Bruxelles”.

Afin d’assurer efficacement la réalisation des mesures du PGSP 2021-2024, le Plan a proposé une méthodologie de suivi, de mise en œuvre et d’évaluation du Plan. Le PGSP prévoit que



la mise en œuvre sera organisée par le biais de plans annuels de mise en œuvre. L’objectif de ces plans annuels de mise en œuvre est d’indiquer sur quelle mesure une attention particulière sera portée, allant de la clarification des attentes à l’identification des responsabilités, en passant par l’établissement de rapports sur l’état d’avancement des activités. Une telle stratégie garantit que les efforts sont déployés de manière ciblée et qu’à la fin du cycle de quatre ans, toutes les mesures ont été traitées de manière cohérente.

Safe.brussels coordonne la mise en œuvre de ces plans annuels d’exécution et fait rapport aux autorités compétentes : le Conseil régional de sécurité et le gouvernement bruxellois. Pour soutenir et guider cette mise en œuvre, un comité de mise en œuvre et un comité de pilotage ont été mis en place au sein de safe.brussels.

LE PLAN ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE – STRUCTURE, ORIENTATION ET INTERPRÉTATION

Le présent rapport s'inscrit dans la perspective exposée ci-dessus. Il a pour objectif de mettre en avant les actions et les contributions qui ont été réalisées dans le cadre du plan annuel de mise en œuvre du PGSP correspondant à l'année 2021 et 2022.

En 2021, une période de transition a été observée dans ce contexte. L'accent a été mis sur l'élaboration d'une nouvelle méthode de suivi des rapports aux autorités compétentes à la lumière des plans annuels de mise en œuvre (PAM).

En parallèle, l'année a été marquée par la crise sanitaire causée par le coronavirus, rendant plus difficile la communication et la collaboration entre les différents partenaires impliqués dans la prévention et la sécurité. Pour faire face à ces défis, une décision a été prise de fusionner les Plans annuels de mise en œuvre 2021 et 2022, en mettant l'accent sur le soutien financier fourni aux partenaires de safe.brussels pour répondre aux mesures du Plan.

Cet aspect est abordé dans un premier chapitre qui vise à mettre en évidence les actions et les projets que les partenaires de la chaîne de prévention et de sécurité ont pu concrétiser dans ce cadre.

Afin de répondre aux nombreuses demandes, et en vue de répondre aux attentes du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, un deuxième chapitre sera dédié spécifiquement aux deux initiatives qui ont été déployées en 2021 et 2022: d'une part, la mise en œuvre de la résolution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du 5 juin 2020 visant à mettre en place un dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pour les personnes victimes de violences intrafamiliales et conjugales ; d'autre part, l'implémentation de la résolution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 décembre 2020 visant à l'amélioration des relations entre citoyens et force de l'ordre, et entre forces de l'ordre et citoyens.

Afin de répondre à ces résolutions, il a été décidé lors du Conseil régional de sécurité du 25 mai 2021 de créer deux groupes de travail (GT) pour répondre aux deux problématiques soulevées par les résolutions précitées et apparues encore plus fortement à la suite de la crise sanitaire COVID-19.

Ces groupes de travail, qui se réunissent régulièrement, ont pour objectif de mettre autour de la table les différents acteurs concernés (agents de prévention des communes, référents des zones de police, experts), d'échanger sur

les pratiques existantes et de lancer des projets communs. Par conséquent, les contributions au Plan global de sécurité et de prévention 2021-2024 présentées dans ce rapport ne donnent pas une vue de la totalité des actions et projets menés en 2021 et 2022. L'objectif de ce premier rapport est avant tout de refléter les multiples facettes, le caractère innovant et la complémentarité des actions entreprises. Bien entendu, dans la perspective des prochains rapports, safe.brussels conserve l'ambition de fournir l'image la plus précise possible des contributions de tous les partenaires à toutes les thématiques du PGSP. A cet effet, des efforts continus seront déployés pour améliorer les outils de collecte d'information de manière claire, précise et dynamique.



RÉCAPITULATIF DES THÉMATIQUES AUXQUELLES UNE CONTRIBUTION A ÉTÉ APPORTÉE EN 2021 ET 2022

Thématiques et missions transversales du PGSP 2021-2024	Zones de police	Communes (PbPP) et Antennes LISA)	Acteurs régionaux	Secteur associatif : Appel à projets 2021	Secteur associatif : hors appel à projets 2021	Résolutions du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
 Thématique 1 : Intégrité physique et psychique des personnes	5	6	0	4	3	6
 Thématique 2 : Polarisation et radicalisation	5	7	0	5	1	2
 Thématique 3 : Drogues et assuétudes	5	5	0	3	9	0
 Thématique 4 : Traite et trafic des êtres humains	5	6	0	2	1	0
 Thématique 5 : Atteintes aux biens	7	5	0	0	0	5
 Thématique 6 : Mobilité et sécurité routière	5	6	9	1	0	0
 Thématique 7 : Environnement et incivilités	3	6	1	1	1	0
 Thématique 8 : Trafic et fraude	2	2	0	0	0	0
 Thématique 9 : Gestion de crise et résilience	0	5	0	1	0	0
TOTAL	37	48	10	17	15	13



2.

SAFE.BRUSSELS EN SOUTIEN DE SES PARTENAIRES



Dans le cadre de la mise en œuvre du PGSP 2021-2024, safe.brussels octroie différentes subventions contribuant à la réalisation des mesures et, ou, des missions transversales fixées par le Plan. Ces subventions sont attribuées à différents types de bénéficiaires, qu'il s'agisse d'un financement récurrent d'un acteur de la chaîne de prévention et de la sécurité, ou d'un soutien ponctuel et spécifique pour un projet s'inscrivant dans le cadre des mesures du Plan.

Dès lors, l'objet du présent chapitre est de présenter les différents projets et actions qui ont été déployés par l'ensemble des partenaires de safe.brussels en 2021 et 2022 dans le cadre de l'exécution du PGSP. Pour ce faire, celui-ci est divisé en trois parties respectivement destinées à :

- Offrir une vue d'ensemble sur les mesures du PGSP pour la réalisation desquelles des moyens financiers ont été attribués en 2021 et 2022;
- Mettre en lumière les partenaires qui ont bénéficié desdits moyens financiers;
- Décrire plus en détails les projets et les actions déployés par ces partenaires



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MESURES DU PGSP DANS LE CADRE DESQUELLES DES SUBVENTIONS ONT ÉTÉ OCTROYÉES EN 2021 ET 2022.

L'un des objectifs principaux des années 2021 et 2022 a été de rapprocher les subventions octroyées au nouveau PGSP 2021-2024. Sur les neuf thématiques de ce dernier, toutes les thématiques ont été concernées par un subventionnement de la part de safe.brussels. Trois des missions transversales ont, quant à elles, constitué la base d'un soutien financier, bien que ce ne soit pas repris dans le tableau ci-dessous. Le tableau fourni ci-dessous offre une vue globale sur le nombre de mesures des différentes thématiques qui ont fait l'objet d'une subvention en 2021 et/ou 2022.

Tableau 1. Nombre de mesures par thématique auxquelles une contribution financière a été apportée par acteurs de la chaîne de prévention et sécurité.

Thématiques du PGSP 2021-2024	Zones de police	Communes (PbPP et Antennes LISA)	Acteurs régionaux	Secteur associatif : Appel à projets 2021 & 2022	Secteur associatif : hors appel à projets 2021 et 2022
 Thématique 1 : Intégrité physique et psychique des personnes	5/9	6/9	0/9	4/9	3/9
 Thématique 2 : Polarisation et radicalisation	5/8	7/8	0/8	5/8	1/8
 Thématique 3 : Drogues et assuétudes	5/9	5/9	0/9	3/9	9/9
 Thématique 4 : Traite et trafic des êtres humains	5/10	6/10	0/10	2/10	1/10
 Thématique 5 : Atteintes aux biens	7/7	5/7	0/7	0/7	0/7
 Thématique 6 : Mobilité et sécurité routière	5/9	6/9	9/9	1/9	0/9

Thématiques du PGSP 2021-2024	Zones de police	Communes (PbPP et Antennes LISA)	Acteurs régionaux	Secteur associatif : Appel à projets 2021 & 2022	Secteur associatif : hors appel à projets 2021 et 2022
 <p>Thématique 7 : Environnement et incivilités</p>	3/8	6/8	1/8	1/8	1/8
 <p>Thématique 8 : Trafic et fraude</p>	2/8	2/8	0/8	0/8	0/8
 <p>Thématique 9 : Gestion de crise et résilience</p>	0/9	5/9	0/9	1/9	0/9
TOTAL	37/77	48/77	10/77	17/77	15/77

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES BÉNÉFICIAIRES DES SUBVENTIONS OCTROYÉES EN 2021 ET 2022 DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGSP

Safe.brussels a octroyé différentes subventions en 2021 et 2022, dont les détails sont disponibles dans le rapport annuel de safe.brussels. De manière plus générale, il est possible de rassembler par type de bénéficiaires, ou « catégorie de partenaires », les différents financements qui ont été attribués :

Catégorie de partenaires	Sous-catégorie
Acteurs locaux	1. Zones de police 2. Communes 3. Antennes LISA
Acteurs à portée régionale	1. STIB 2. Paradigm.brussels
Acteurs issus du secteur associatif	1. ASBL subventionnées en dehors de l'appel à projet 2021 et dehors l'appel à projet 2022. 2. ASBL subventionnées dans le cadre de l'appel à projets 2021 et 2022

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES SUBVENTIONS OCTROYÉES EN 2021

Acteurs locaux

Les zones de police

En 2021 et en 2022, le financement des six zones de police de la Région de Bruxelles-Capitale s'est inscrit, comme les autres années, dans le cadre du soutien plus large qui leur est annuellement apporté sur base du « Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles, ainsi que de dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles », plus brièvement nommé le « Fonds Sommets européens » ou le « FSE ».

Sur base du cadre général qu'est le FSE, et conformément à la mission de coordination confiée à safe.brussels, des moments de concertation ont été organisés avec les zones de police afin de définir la déclinaison précise des moyens mis à leur disposition : objet du financement, répartition budgétaire, etc. Pour l'année 2021, sur base des échanges menés, l'objet du financement a été de soutenir les zones de police à deux niveaux.¹

D'une part, il s'agissait plus spécifiquement de leur octroyer les moyens financiers nécessaires à l'exécution des obligations contenues dans le protocole du 9 avril 2012 signé entre l'Etat et la Région de Bruxelles-Capitale, et qui vise au renforcement

de la sécurité dans les transports en commun. Si l'objet spécifique de ce premier niveau était d'assurer l'exécution dudit protocole, il a permis par la même occasion de soutenir les zones de police dans la mise en œuvre du PGSP. De fait, il a ainsi été utilisé par celles-ci afin de financer les heures prestées par leurs agents dans le cadre de leurs missions de renforcement et de maintien de la sécurité dans les transports en commun, ce qui peut directement être rattaché aux **mesures 5.1 et 6.1** du PGSP, et plus globalement à la **thématique 6** de ce dernier.

D'autre part, il était question de soutenir plus transversalement les zones de police en leur permettant de financer des contributions pouvant porter sur des aspects plus diversifiés. Les lignes directrices de ce second niveau visaient ainsi :

D'un côté, les politiques de sécurité mises en œuvre au niveau local par les zones de police, qui contribuaient au renforcement du PGSP;

Et, de l'autre côté, certains besoins plus spécifiques liés à leur fonctionnement général, tels que le développement de nouvelles technologies, des dépenses liées au recrutement et au maintien de leur personnel, ou encore des dépenses liées aux infrastructures de sécurité, etc.

Les moyens mis à disposition des zones de police sur base de ce niveau leur ont, dès lors, permis de financer, pour partie ou entièrement, des dépenses pouvant être mises en lien avec le PGSP. Ces financements ont eu un impact direct en soutenant la mise en œuvre de projets et d'actions en lien avec les mesures du PGSP. De manière indirecte, ces moyens ont également permis aux zones de police de financer des dépenses associées à l'acquisition de nouvelles technologies, comme spécifié dans les dispositions du PGSP. De plus, les moyens ont été utilisés pour couvrir les dépenses liées au fonctionnement général des zones de police, en accord avec le contenu de leurs plans zonaux respectifs, qui doivent prendre en considération les mesures du PGSP.²

En 2022, le cadre du financement des zones de police a été simplifié afin de l'aligner entièrement sur le PGSP : celles-ci ont ainsi bénéficié d'une subvention ayant un objet unique, à savoir leurs contributions au PGSP et obligatoirement aux **mesures 5.1** et **6.1** susvisées. Ces mesures sont essentielles afin d'assurer le respect dudit protocole du 9 avril 2012 visant le renforcement de la sécurité dans les transports publics à Bruxelles.

De manière non-exhaustive, les exemples suivants de contributions des zones de police au PGSP peuvent être fournis :

 <p>Bruxelles Capitale Ixelles 5339</p>	2021	
	 <p>8.8</p>	La zone de police a contribué à la mesure "Veiller à une bonne prise en charge des victimes des actes de cybercriminalité" via le financement de sa cellule "Cybercriminalité", qui est chargée de collecter les données des preuves électroniques saisies dans le cadre d'enquêtes, d'assister les agents de la zone de police en matière de cybercriminalité et d'y former son personnel.
 <p>Bruxelles- Ouest 5340</p>	2022	
	 <p>9.1</p>	La zone de police a indiqué avoir effectué plusieurs contributions à la mesure 9.1 « Promouvoir des bonnes pratiques afin de renforcer la résilience de la population lors de situation d'urgences » du PGSP dans le cadre de ses prestations lors de sommets européens ou de manifestations.
 <p>Bruxelles- Ouest 5340</p>	2021	
	 <p>3.9</p>	La zone de police dispose d'un plan d'action de lutte contre la vente et le trafic de stupéfiants. Elle contribue ainsi notamment à la mesure "Affiner la connaissance et l'image des assuétudes en lien avec la sécurité et le sentiment de sécurité par la récolte de données, le développement et le suivi d'indicateurs et l'élaboration d'analyses permettant d'identifier des réponses adaptées" en assurant la collaboration de ses services avec divers partenaires, internes et externes (dont le parquet). Cette collaboration permet le cas échéant de mener des interventions ciblées
	 <p>2.1</p>	En 2022, la zone de police indique avoir contribué à la mesure 2.1 « Renforcer la formation multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs concernés afin de valoriser l'expertise du terrain, de perpétuer la mise en réseau, de stimuler des échanges de bonnes pratiques » du PGSP. Des formations OSINT (Open source intelligence) et COPPRA (Community Policing and the Prevention of Radicalisation) ont été dispensées à son personnel, et elle participe à des discussions, échanges – notamment par le biais d'une collaboration permanente avec les partenaires de la Task Force Locale – et conférences portant sur la matière du terrorisme.

1: Pour plus de précision quant aux montants respectivement octroyés pour ces deux niveaux de financement, il est renvoyé au rapport annuel de safe.brussels.

2 : Conformément à l'article 37 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

 Bruxelles-Midi 5341	2021	
	 2.3	<p>La zone de police a développé un projet "Unicontact", qui s'inscrit dans la mesure 2.3 dont l'objet est le "développement d'initiatives et de campagnes visant à promouvoir la confiance et le respect réciproque entre la police et les citoyens, comme le monitoring systématique des processus sociaux et des méthodes de police influant sur la relation entre la police et les citoyens, ainsi que les rencontres systématiques entre services de sécurité et (organisations de) citoyens" : de fait, l'objet de ce projet était de faire des présentations sur des thématiques de prévention dans les écoles, afin d'engager la discussion entre la police et les élèves de celles-ci.</p>
	2022	
 Uccle- Watermael Boitsfort- Auderghem 5342	2021	
	 8.8	<p>La zone de police a contribué à la mesure "Veiller à une bonne prise en charge des victimes des actes de cybercriminalité" en mettant en œuvre un projet nommé "CYPA" - "Cyber Prévention et Assistance aux victimes".</p>
	2022	
 Montgomery 5343	2021	
	 5.7	<p>La zone de police dispose d'un plan d'action "Vols", dont l'objet est les vols dans les habitations et dans les commerces, ainsi que les vols de vélos. Grâce à ce plan, elle contribue, entre autres, à la mesure "Affiner l'image des tendances en matière d'atteintes aux biens et produire des analyses afin de pouvoir ajuster les politiques publiques de manière appropriée", en assurant un suivi du nombre des vols ayant eu lieu sur le territoire de sa zone (vols dans les habitations, vols de véhicules, vols de vélo).</p>
	2022	
 Montgomery 5343	 9.4	<p>La zone de police a contribué à la mesure 9.4 « Consolider la "chaîne de sécurité bruxelloise" aux secteurs de la planification d'urgence et de la gestion de crise » dans le cadre de prestations effectuées lors de plusieurs événements ayant eu lieu sur son territoire, planifiés ou non.</p>

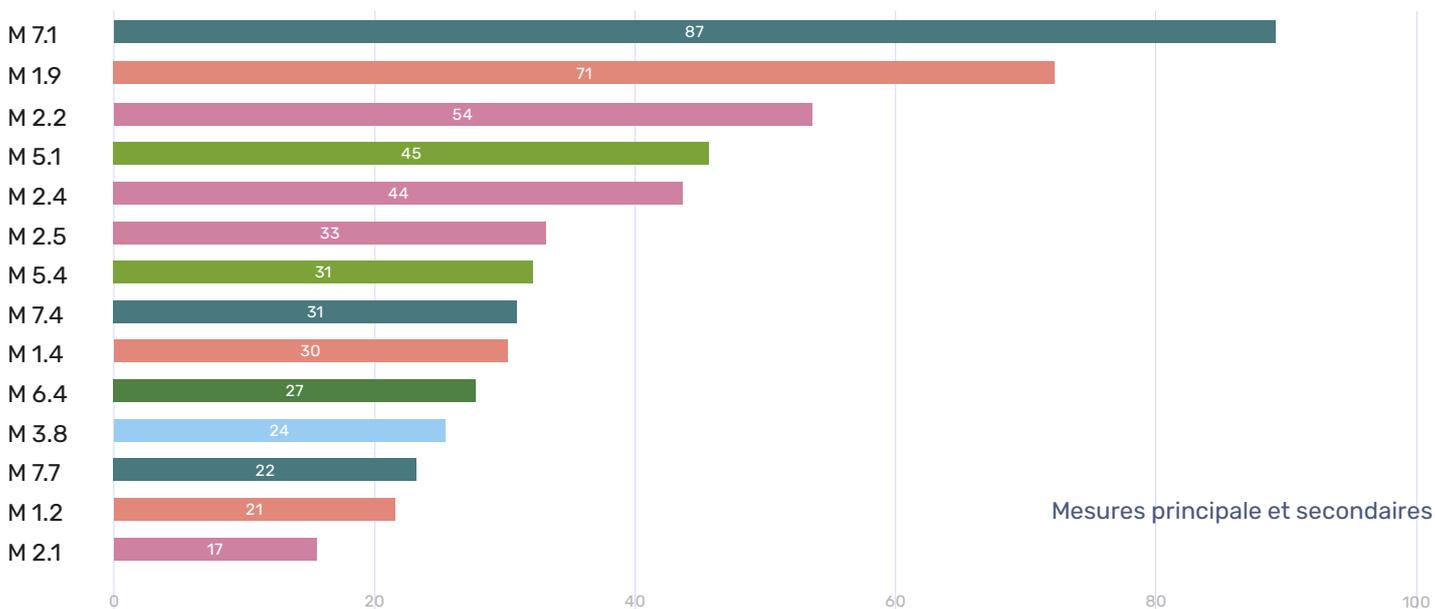
 Bruxelles-Nord 5344	2021
	 1.4 <p>La zone de police a contribué à la mesure "En matière de violences intrafamiliales et de violences sexuelles, assurer la continuité et la coordination dans la détection et la prise en charge des victimes en offrant des modalités d'accueil et de soutien à bas seuil d'accès, en favorisant leur mise en sécurité, et en garantissant le suivi interdisciplinaire des différents aspects de la situation" en mettant en place un projet de revisite systématique des victimes. L'objet de ce projet était de généraliser les reprises de contact avec les victimes par le Service d'Assistance Policière aux Victimes, les services famille-jeunesse, etc.</p>
	2022
 5.1 et 6.1 <p>A l'instar de la zone de police 5342, la zone de police 5344 a également effectué des prestations contribuant aux mesures 5.1 « Poursuivre l'optimisation de la présence visible et dissuasive du personnel de sécurité dans l'espace public et sur le réseau de transport en commun afin de prévenir les phénomènes tels que le vol, l'extorsion, les dommages aux biens mobiliers et immobiliers » et 6.1 « Prioriser une approche coordonnée autour des nuisances, la criminalité et d'autres problématiques de sûreté sur le réseau de transport public, en stations et dans les arrêts des transports en commun et ses infrastructures » du PGSP. A fortiori, elle dispose d'un service spécifiquement dédié la sécurisation des transports en commun, qui œuvre notamment en collaboration avec les acteurs compétents (STIB, SNCB, De Lijn, Réseau PickPocket Belgium, etc.)</p>	

LES COMMUNES

La Région de Bruxelles-Capitale octroie également des subventions aux dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de l'exécution du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité (ci-après « PBPP »). Le plan, adopté initialement pour la période 2016 à 2019 puis prolongé en 2020, a été prolongé à nouveau en 2021. Dans le cadre de celui-ci, les communes sont amenées à présenter des projets dans le cadre de leurs Plans locaux de Prévention et de Proximité (ci-après « PLPP »). Le tableau ci-dessous reprend les différentes mesures du PGSP les plus fréquemment appliquées dans le cadre du PBPP³.

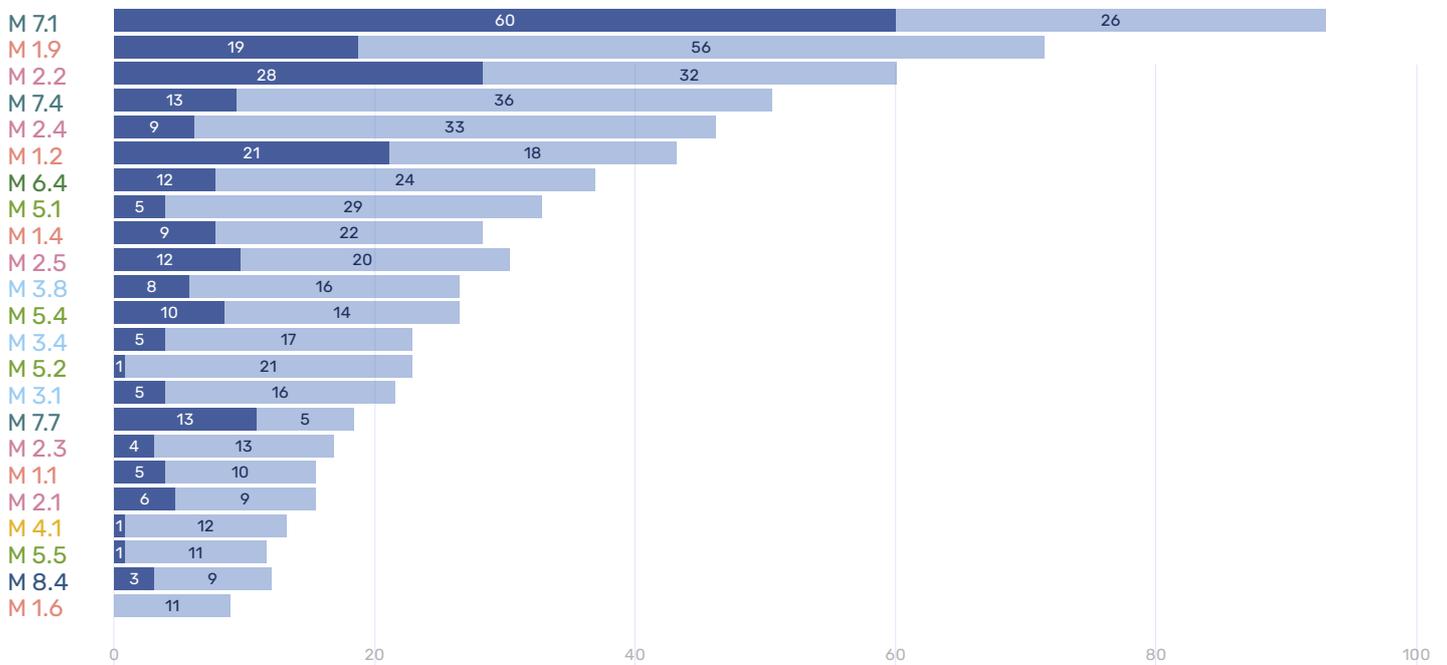
NOMBRE DE PROJETS PAR MESURES LES PLUS FRÉQUENTES

Pour consulter l'ensemble des mesures, veuillez-vous référer à l'annexe "77 mesures du PSGP" à la page 78.



Référence : PLPP 2021 – safe.brussels

³ : Les mesures reprises dans ce tableau ne sont pas exhaustives.



Lien mesure PGSP

Référence : PLPP 2022 – Safe.brussels

● Primaire ● Secondaire

Les projets repris dans les Plans locaux de Prévention et de Proximité devaient, en 2021, répondre aux mesures qui se trouvent dans le Plan global de Sécurité et de Prévention 2021-2024. Il était également demandé aux communes que ces projets s'inscrivent dans l'une des 4 priorités établies en matière de prévention (la prévention de la polarisation, ainsi que la prévention et la lutte contre la radicalisation ; la présence visible et rassurante dans les espaces publics, en ce compris les transports en commun ; la médiation des conflits dans les espaces publics ; la prévention et la lutte contre les assuétudes).

Afin de faire le lien avec le nouveau PGSP, safe.brussels a fait parvenir aux communes un formulaire reprenant, par projet, la ou les mesures touchées.

Afin d'illustrer la richesse et la diversité des contributions des communes aux différents thématiques et mesures du PGSP, safe.brussels a sélectionné par commune soit deux projets différents, un mené en 2021 et un mené en 2022, soit un projet qui avait été sélectionné en 2021 puis actualisé en 2022. Cette sélection vise à mettre en évidence l'étendue du champ des actions mises en œuvre en termes d'approche, d'objectifs à atteindre et de partenaires impliqués :

Anderlecht

Une des priorités soutenues par la commune d'Anderlecht est la médiation des conflits dans les espaces publics. Un service de médiation a été mise en place afin de traiter divers conflits judiciairisés (qui ont fait l'objet d'une plainte) en collaboration

avec leurs homologues de la zone midi dans une perspective d'intervention intégrée, mais également traiter les conflits non-judicialisés (conflits de voisinage, familiaux, locatifs...) pour lesquels il n'y avait pas de réponses spécifiques sur le territoire. Pour l'année 2021, le service de médiation locale a enregistré 131 dossiers et a proposé différentes formes de médiation (directe, visite à domicile et/ou entretiens individuels).

Un projet phare de la commune d'Anderlecht pour 2022 est le projet 'Anderlecht Animé'. Créé en 2021, en collaboration avec l'ASBL JES, ce projet a pour premier objectif de renforcer les compétences des jeunes du quartier et d'améliorer leur image dans le quartier. Deuxièmement, ce projet vise à redynamiser des plaines de jeux et de créer une occupation positive de celles-ci. Concrètement, en 2022, 25 jeunes ont été formés en animation de rue pour faire vivre une des cinq plaines dans leur quartier et pour y créer une co-appropriation entre les utilisateurs par le biais de l'animation de plaine. Ce projet renforce la collaboration entre Anderlecht Prévention et les ASBL locales.



Hôtel de Ville, Anderlecht

Auderghem

La commune d'Auderghem, via les gardiens de la paix, organise de grandes campagnes de prévention (dont celle, avec la police de la zone, « un jour sans » pour 2021 ou encore « vacances en sécurité » en 2022) contre les cambriolages dont elle souffre. L'objectif premier est de sensibiliser le citoyen à la sécurisation de son habitation (prime, prévention, etc). A ce propos, le règlement de l'octroi de la prime a été retoqué pour en faciliter l'accès d'un point de vue administratif, particulièrement pour les travaux de sécurisation de l'habitat. Le deuxième grand objectif voulu par la commune est un changement de comportement. Suite aux différentes campagnes de prévention, en 2021, 151 demandes ont été introduites afin de bénéficier d'une prime à la sécurisation.

Pour 2022, 188 visites ont été effectuées avec le conseiller en prévention vol, (52 ont été réalisées de manière préventive et 136 de manière post-infractionnelles), avec 33 primes demandées et 31 abouties en tout (16 préventivement et 17 post infractionnelles).

Berchem Sainte Agathe

Le service de prévention de la ville de Berchem Sainte Agathe propose des cours d'alphabétisation francophones gratuits aux adultes. La commune réalise de la prévention primaire en donnant l'occasion à ces personnes de s'intégrer au mieux dans la société belge. Cela diminue également le sentiment d'exclusion et, pour certains d'entre eux, cela rétablit un certain lien social. Fin 2021, 16 personnes ont bénéficié du programme d'alphabétisation (2 groupes de 8 personnes au niveau débutant).

Annuellement, le service de prévention de Berchem-Sainte-Agathe organise une exposition sur un thème de société qui portait, en 2022, sur les persécutions dans le monde et dont l'objectif était de renforcer l'esprit critique, lutter contre les discours de haine et véhiculer une culture des nuances.

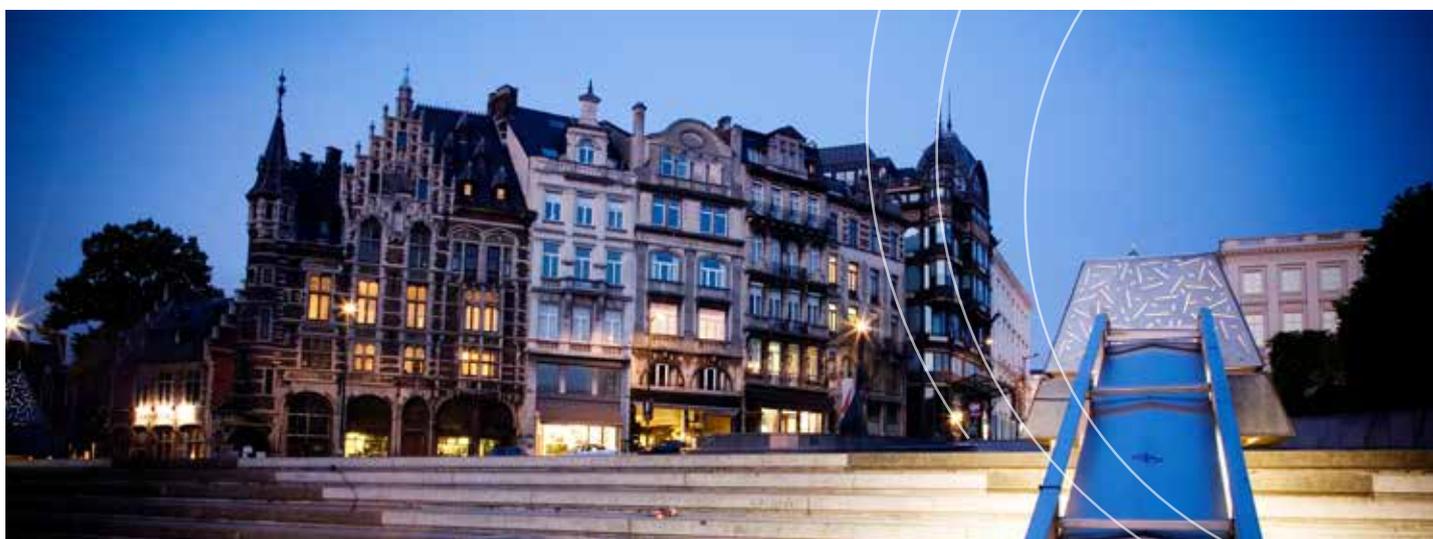
Plus de 70 classes ont été sensibilisées aux phénomènes du harcèlement et du cyberharcèlement, aux problèmes liés aux discriminations et à la question du génocide et qui ont pu débattre de sujets difficiles à appréhender.

Bruxelles

La commune de Bruxelles a voulu développer une présence visible et rassurante dans les espaces publics, en ce compris les transports en commun. Pour ce faire, les autorités communales ont développé des équipes de gardiens de la paix « nocturnes ». La finalité du projet est de réduire le sentiment d'insécurité dans les quartiers Senne, Marolles, Laken, Nord et le quartier Versailles à Neder-Over-hembeek. Ces intervenants assurent une présence sur le terrain qui doit permettre l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie. Ils circulent ainsi au sein des quartiers pendant la nuit et assurent une présence rassurante pour la population.

Leur mission se veut préventive par la présence dans les quartiers (disponibilité pour les habitants, observation) et cette présence s'exerce aussi dans les communs des immeubles de certaines Sociétés Immobilières de Service Public (SISP). Cette équipe a la spécificité de disposer d'un call center avec un numéro vert (0800 20 320).

Toujours avec la même priorité qu'en 2021, le projet « BravvoMobil » vise à occuper l'espace public dans une optique de présence préventive et de contact avec le grand public. Le dispositif mobile se veut ouvert, convivial et attractif, et prend la forme d'un charriot polyvalent et de mobilier urbain pliable permettant d'occuper régulièrement et positivement l'espace public (en particulier les espaces les plus conflictuels). Cette stratégie repose sur un travail de proximité permettant d'attirer et d'accueillir les habitants, de faire émerger les demandes, de faire écho à la sensibilité et à la réflexivité des usagers dans un cadre ouvert et convivial. Le dispositif BravvoMobil a pu être déployé à 14 reprises en 2022.



Mont des Arts, Bruxelles

Etterbeek

La commune d'Etterbeek se focalise, entre autres, sur le travail social de rue via leurs éducateurs effectué notamment en matière de prévention de la polarisation et de lutte contre la radicalisation. Le travail social de rue consiste à aller à la rencontre en créant un dialogue, dans ce cas-ci, des personnes sans abris, en les abordant et/ou en se laissant aborder par ceux-ci. L'action de l'éducateur de rue s'inscrit dans une logique socio-éducative. Dans le long terme, l'objectif de ce travail d'accompagnement reste toujours de créer ou renforcer du lien social. Concrètement en 2021, les éducateurs de rue ont assuré 51 suivis de personnes sans abris (répartis dans différents quartiers : Rolin/Thieffry, Chasse/Place Jourdan et Meyel/Bonnelles). Ils assurent également un accompagnement de sept ex-personnes sans abris qui ont un logement mais qui fréquentent encore la rue.

En 2022, les éducateurs de rue ont assuré 124 suivis individuels. Le service prévention constate une augmentation du nombre de personnes sans-abris en rue depuis septembre 2022. Les travailleurs sociaux de rue ont accompagné 52 personnes sans abris. Les causes du sans-abrisme sont multifactorielles: augmentation de la paupérisation accentuée par l'inflation et la crise de l'accueil des demandeurs d'asiles. 26 jeunes en difficultés ont également bénéficié de cette action, ainsi que 14 parents qui rencontrent des difficultés en raison de leur situation sociale et/ou économique précaire.

Evere

Une des missions de la commune d'Evere est la mise en place d'un suivi des individus polarisés, voire radicalisés, ainsi que de leur entourage afin d'intervenir au plus tôt du processus et d'éviter une aggravation de la situation. Ce projet prend la forme d'un « tutorat de résilience ». Il s'adresse ainsi aux victimes directes de la problématique de radicalisation violente dans une approche de prévention tertiaire. De plus, dans le cadre du tutorat, une intervention psycho-sociale peut être possible. Aucune demande n'est parvenue à la cellule en 2021. Toutefois, la commune laisse la porte ouverte si des demandes devaient apparaître.

Pour 2022, la commune d'Evere a, notamment comme mission, la mise en place d'un suivi structuré du travail de rue des différentes équipes de terrain par le biais de la plateforme Hotspots. Via cette plateforme, les coordinateurs des éducateurs, des gardiens de la paix et des médiateurs d'Egrogos⁴, ainsi que la fonctionnaire de prévention ont une vue d'ensemble des problématiques présentes sur le territoire, et de leur impact sur les habitants. Cette plateforme permet de rationaliser la présence visible et rassurante sur le terrain et de coordonner les équipes de terrain via le suivi des « hotspots » sur la commune.



Parc Cinquantenaire, Etterbeek

4 : Sur le terrain depuis 2003, les médiateurs de jour et de nuit de l'ASBL Egrogos s'efforcent de prévenir toute escalade lors de conflits familiaux et de voisinage. Ils tentent par leur présence sur le terrain de renouer les liens sociaux entre les habitants de la commune d'Evere. (<https://evere.brussels/fr/vivre-a-evere/prevention-et-securite/egrogos>)

Forest

La commune de Forest s'est concentrée, notamment, sur la sécurisation des lieux et des axes de communication en garantissant une présence visible et rassurante dans les espaces publics. Les délits de circulation constituent la première crainte rencontrée par les usagers forestois.

Le projet de sécurisation des lieux s'articule autour des missions suivantes : la sécurisation de la voirie/chemin et des abords des écoles (via les gardiens de la paix et personnel de l'agence locale pour l'emploi (ALE), la sécurisation de lieux suite à des demandes et plaintes de riverains, la sécurisation des axes de communication et de sites identifiés comme sensibles et enfin, un encadrement des gardiens de la paix lors d'événements. Durant l'année 2021, 12 écoles primaires ont été couvertes par les ALE et gardiens de la paix habilités à la surveillance.

En 2022, la commune de Forest a mis l'accent sur une nouvelle activité intitulée « Tous égaux ». Ce projet consiste à entendre la parole du public en gardant l'anonymat, sur les questions de travail au noir, violences policières, marchands de sommeil, trafic d'organes et agressions sexuelles. L'action est ciblée sur la sensibilisation, la formation, l'information et l'accompagnement des personnes vulnérables et isolées, victimes potentiellement de la traite des êtres humains. Le service des travailleurs sociaux de rues a organisé un colloque de sensibilisation avec l'ASBL PAG-ASA afin de former les travailleurs du territoire à ces problématiques. L'objectif est d'offrir aux personnes vulnérables (public-cible de 20 personnes en 2022), une information et une formation sur leurs droits et les possibilités qui s'offrent à eux.

Ganshoren

Une des principales missions de la commune de Ganshoren est la lutte contre la violence et le harcèlement auxquels font face quotidiennement les habitants via un projet de campagne de prévention. Le projet "Violence et Amour à l'adolescence" vise à sensibiliser les jeunes aux caractéristiques de la violence dans le couple, et par extension, dans toute relation personnelle. Malgré le contexte sanitaire lié au covid, 220 adolescents ont pu prendre part aux activités proposées par la commune.

Pour l'année 2022, la commune de Ganshoren tente au maximum d'établir et de maintenir un lien avec son public jeune (enfants, adolescents et jeunes adultes), en particulier dans certains quartiers plus sensibles (forte densité de logements sociaux, peu d'infrastructures de loisirs alentours, etc). Les éducateurs de rue dont le local se situe au rez-de-chaussée d'un immeuble social, organisent tout au long de l'année des activités sportives et intergénérationnelles, avec un réel projet pédagogique visant à la responsabilisation des participants et leur éducation au respect mutuel.

Ixelles

Un des projets soutenus par la commune d'Ixelles est un mode alternatif de résolution de conflits via la médiation. La Médiation locale travaille principalement sur le lien entre des personnes au sein de leur couple, de leur famille, de leur voisinage et de leur quartier. Elle joue un rôle dans le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie du citoyen. En 2021, un total de 199 dossiers ont été clôturés, tandis que 184 ont été clôturés en 2022. De plus, en 2021, 53 dossiers ont abouti à un apaisement clairement exprimé, ce nombre s'élève à 46 en 2022. Quant au nombre de citoyens atteints par le service de Médiation Locale, en 2021, il s'élevait à 443 personnes, mais ce chiffre a connu une baisse en 2022, avec 378 citoyens touchés.



Place Flagey, Ixelles

Jette

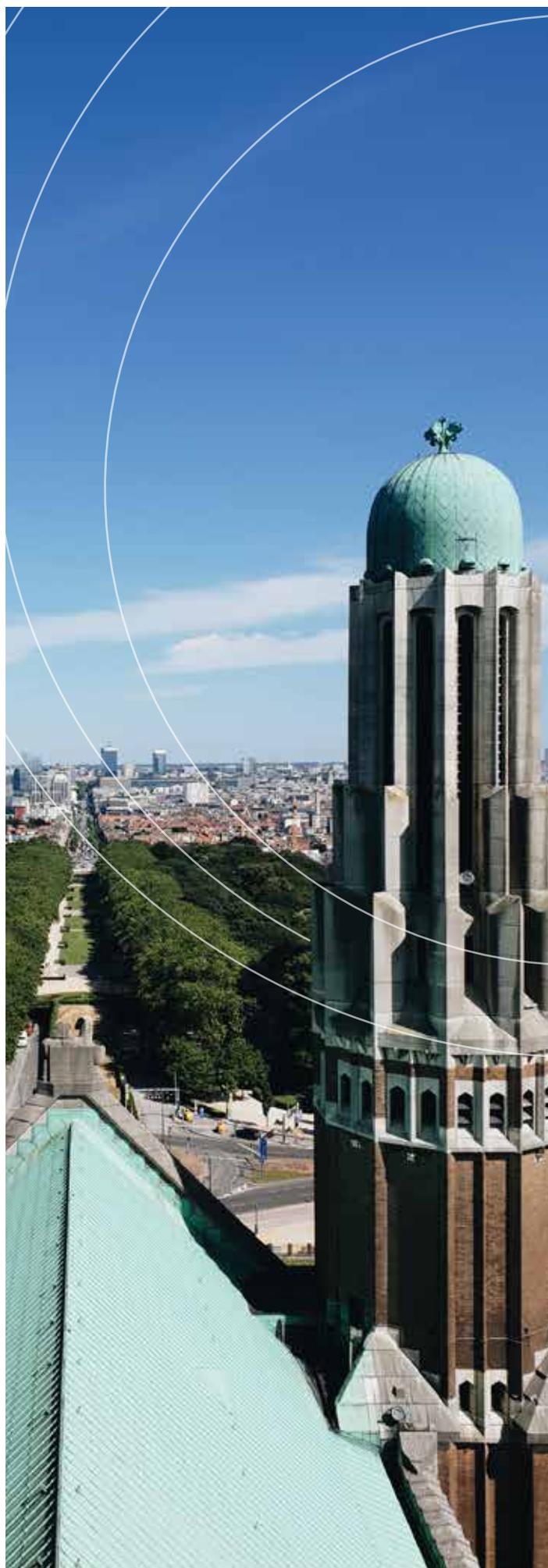
Une des priorités de la commune de Jette est d'aller à la rencontre des publics fragilisés socialement ou marginalisés, via la présence des éducateurs de rue et des gardiens de la paix. Cette mobilisation en rue se veut rassurante pour la population et contribue à nouer une relation de confiance avec ces publics fragilisés permettant à court ou moyen terme de les aider, les orienter ou les accompagner en fonction de leurs besoins/demandes, dans une perspective de (ré)insertion. En 2021, 54 personnes ont pu bénéficier d'un suivi individuel (9 filles et 45 garçons - 31 majeurs et 23 mineurs - âgé entre 12 et 56 ans). Ces 54 suivis ont nécessité au total 503 entretiens durant lesquels 268 accompagnements et 399 démarches ont été réalisées.

En 2022, la commune a mis en place une « plateforme de concertation nuisances espace public » regroupant les coordinateurs des gardiens de la paix, des éducateurs de rue, le fonctionnaire de prévention et le médiateur local, afin de proposer une réponse réactive intégrée aux différentes plaintes transmises à l'administration. Les différents leviers sollicités pour une situation, grâce à la mise en place de dispositifs spécifiques, sont de rétablir le dialogue grâce au médiateur de conflit, de favoriser l'approche sociale par les éducateurs, de penser l'approche préventive plus réglementaire des gardiens de la paix et enfin d'avoir recours à l'approche répressive des policiers si nécessaire. Ce sont 38 situations problématiques qui ont été traitées en plateforme dont 30 ont été pacifiées et huit ont été définies comme nécessitant une vigilance et/ou attention récurrente.

Koekelberg

Une des priorités de la commune de Koekelberg est d'assurer une présence visible et proactive dans les espaces publics afin de réduire les risques criminogènes et psycho-sociaux et d'augmenter le sentiment de sécurité des citoyens. Parmi les actions menées, le projet de techno-prévention constitue un axe de travail spécifique en vue de mieux lutter contre certains types de vols, d'informer le public, mais également d'intervenir sur les lieux propices à certaines formes de criminalité par des conseils organisationnels. Ce projet soutient la formation des gardiens de la paix, une meilleure sensibilisation des citoyens et l'aide aux victimes. Parmi les actions accomplies en 2021 : 35 visites à domicile, 13 envois de courriers pour les victimes de cambriolage, 11 distributions de primes et enfin, une semaine de la prévention du cambriolage.

Pour l'année 2022, les actions menées sont en augmentation : 52 visites à domicile, 38 contacts auprès de victimes de cambriolage, 12 octrois de primes. De plus, la commune a procédé à la distribution de la brochure « Protégez-vous des cambriolages » et a effectué une semaine de sensibilisation aux appareils connectés et une seconde sur la prévention des vols dans les voitures.



Basilique Nationale du Sacré-Coeur, Koekelberg

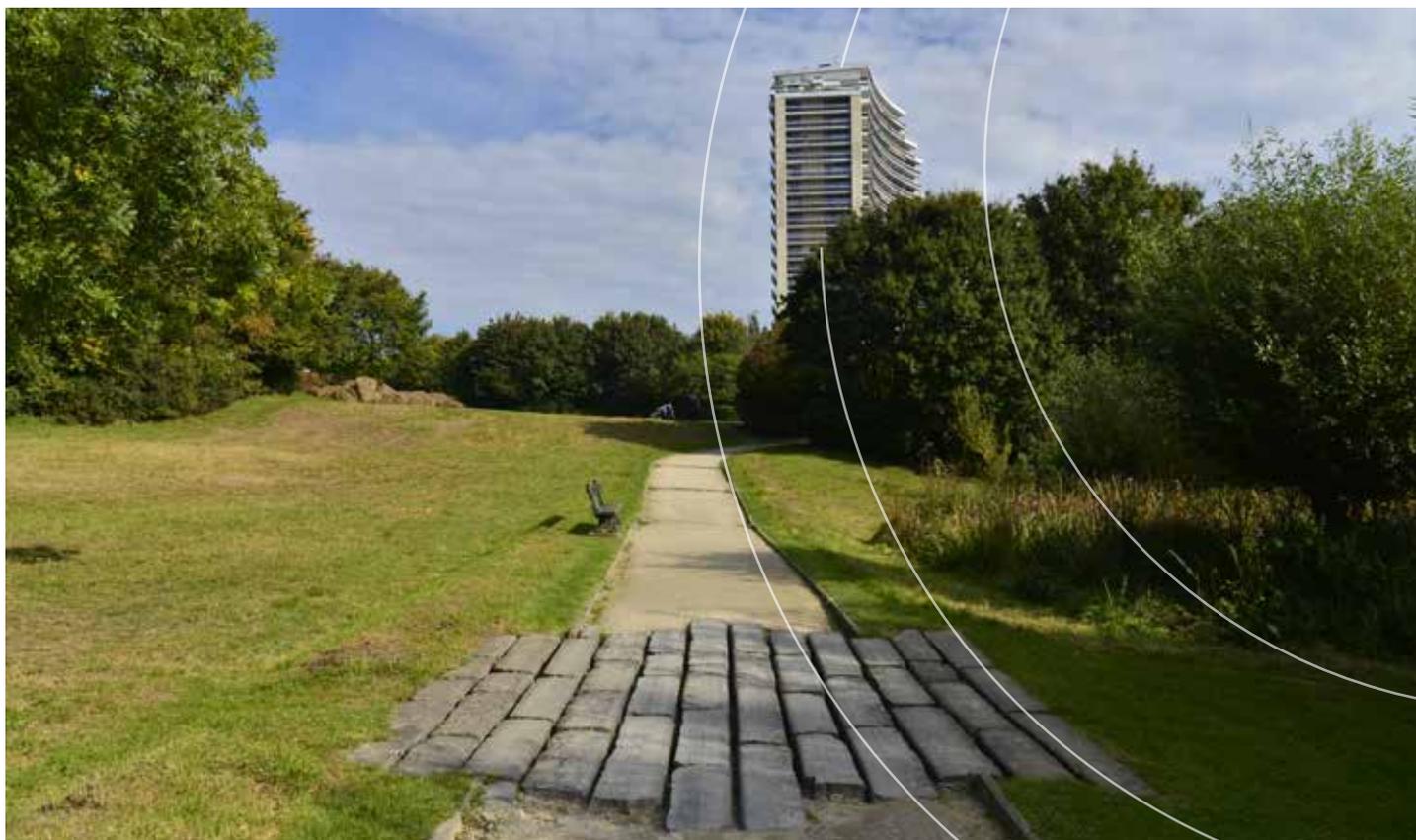
Molenbeek

La commune de Molenbeek soutient le projet « Médibus » qui vise à réduire les risques sociaux et sanitaires liés à la consommation de drogues en milieu instable, et ce, dans un quartier précarisé caractérisé par un sentiment d'insécurité dû à la présence de scènes de trafic et de consommation de drogues. Médibus vise à atteindre les publics les plus éloignés de l'offre et service de soin. Sans cette initiative, ce type de public serait sous le radar. Pour l'année 2021, il y a eu plus de 1700 fréquentations, 70 permanences de soins médicaux et plus de 220 échanges de matériel stérile.

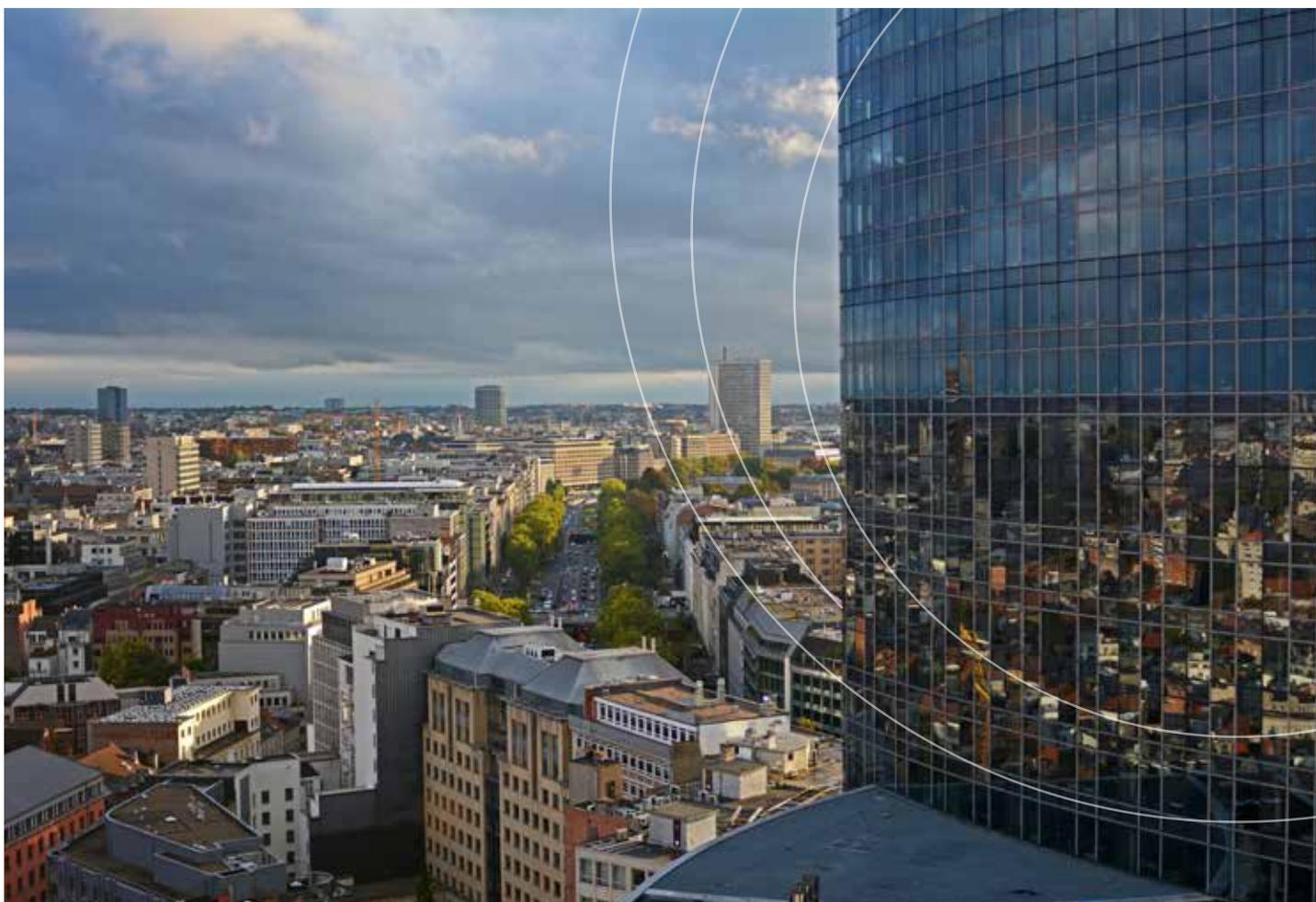
En 2022, la commune de Molenbeek a mis en place une approche individuelle basée sur le soutien et la prise en charge psychologique des usagers et/ou de leur famille. Cette approche proposée vise à informer, accompagner, aider, orienter les personnes en difficulté avec leurs consommations (alcool, stupéfiants, médicaments, jeux, internet, ...) et leurs proches, tout en réfléchissant aux conséquences pour le bien être des personnes, les effets collatéraux pour les proches, les pairs, l'entourage et le cadre de vie (l'îlot, le quartier, ...). En 2022, un total de 59 maraudes a été effectué et plus de 103 personnes ont été prise en charge.

Saint-Gilles

La prévention et la lutte contre les assuétudes constituent l'une des grandes priorités de la commune de Saint-Gilles. Le projet, sous forme de campagne de prévention et de permanences, permet aux personnes en difficultés sociales et sociétales de bénéficier d'écoute, de suivi et de relais adaptés à leur demande. Ces permanences (deux fois semaines) favorisent ainsi l'inclusion et la cohésion sociale ayant comme objectif de favoriser la réduction des risques et de les éloigner des différentes formes d'assuétudes. En plus des permanences, le service de prévention (travailleurs sociaux de rue) assure une présence en rue du lundi au samedi. Une attention particulière est apportée au travail en réseau notamment avec les ASBL Transit (service Transit Rue) et l'ASBL Dune. Ce travail en réseau se traduit par des maraudes et suivis communs, des relais, des échanges réguliers de constats de terrain. En 2021, l'équipe a accompagné 790 personnes, répondu à 2736 demandes d'aides sociales et effectué 208 relais. Pour 2022, l'équipe a suivi 819 personnes dont 399 personnes sans-abris et a répondu à 2148 demandes d'aides sociales et effectué 234 relais.



Parc du Scheutbos, Molenbeek



Madou Plaza Tower, Saint-Josse-ten-Noode

Saint-Josse

La commune de Saint Josse accorde une importance particulière à la médiation des conflits dans les espaces publics. Le projet consiste à proposer une médiation gratuite, accessible à tous, aux conflits de tous types, sur base volontaire afin de réduire l'apparition de dysfonctionnements relationnels (voisinages, locatifs, intrafamiliaux ou conjugaux).

En 2021, la commune de Saint Josse a mis en place 20 dossiers de médiation, couvrant divers motifs de conflit, dont 8 concernant des problèmes de voisinage, 9 liés à des litiges locatifs, et 3 relatifs à des tensions familiales. Ces initiatives visent à favoriser un environnement harmonieux et à améliorer les relations entre les résidents de la commune.

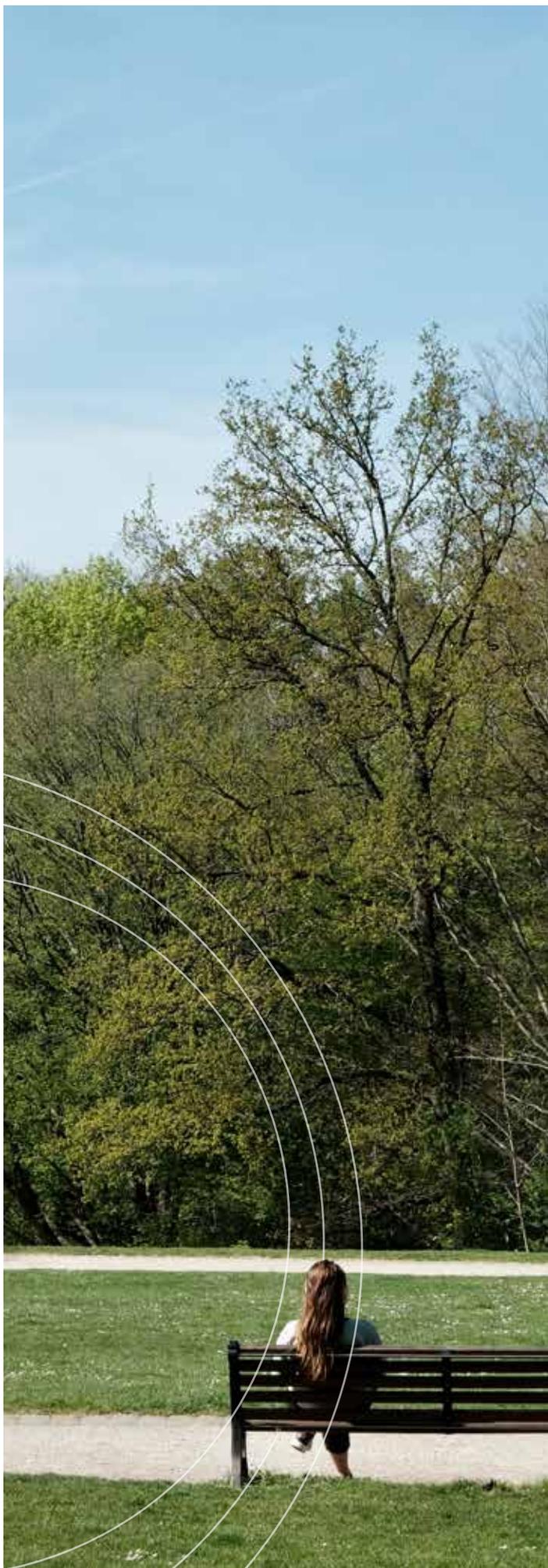
En 2022, la commune de Saint-Josse a maintenu le rythme et suivi de nombreux dossiers de médiation de conflits. Ces conflits sont médiés soit dans l'immédiateté, par le personnel de rue qui a suivi une formation de base en médiation, soit avec l'apport des compétences de personnel plus qualifié et parfois en différé. Certaines médiations ont eu lieu en équipes mixtes dites « personnel de terrain – travailleurs sociaux » de bureau, ce qui permet un travail plus en profondeur, avec une médiation immédiate suivie d'une prise en charge, les risques de résurgence du conflit, dès lors, diminuent.

Schaerbeek

La commune de Schaerbeek a, entre autres, mis en place un plan global contre le harcèlement de rue. Ce plan s'articule autour de trois grands axes :

- prévenir le harcèlement de rue (travailler dès le plus jeune âge sur les préjugés et stéréotypes de genre qui conduisent à légitimer le harcèlement de rue, et ce auprès des enfants, parents et encadrants/enseignants (par exemple : ateliers ou campagnes de sensibilisation dans les écoles, les crèche, mouvements de jeunesse, etc.) ,
- agir sur le harcèlement de rue (travailler sur le mécanisme de domination, travailler sur le cercle vicieux de la résilience des femmes (silence, évitement, etc.) et
- favoriser les « stratégies de résistances », à travers des formations / sensibilisations des femmes mais également travailler sur l'aménagement de l'espace public), répondre au harcèlement de rue (avec l'aide du public professionnel/ de 1ère ligne, travailler leur rôle de témoin et viser à améliorer la réponse, l'écoute et l'accueil aux victimes (par exemple : formations, applications digitales , service d'accompagnement, etc.).

Ce projet a été poursuivi avec succès en 2022.



Parc de Wolvendael, Uccle

Uccle

Un des enjeux importants pour la commune d'Uccle est de renforcer sa présence visible et rassurante dans les espaces publics, en ce compris les transports en commun, grâce à la présence des équipes de gardiens de la paix et des éducateurs de rue. Leur présence visible permet de diminuer l'ensemble des risques liés aux cambriolages, vols par ruse, vols dans les voitures, vols de vélo, vols à la tire, vols à l'étalage, graffitis ; destruction des abribus et du mobilier urbain et recel, par une approche locale et dissuasive. Les projets contribuent également à la sécurisation aux abords des écoles. Grâce aux patrouilles, plus de 4280 constats ont été établis et 2006 signalements ont été rapportés à la police.

En 2022, la commune d'Uccle a notamment travaillé sur « Actions de première ligne en rue », organisée par le pôle des éducateurs de rue, conduite via des maraudes à destination des personnes en situation de précarité en rue et une sensibilisation en faveur des professionnels et citoyens autour des parcours d'itinérance et des assuétudes.

La maraude se déroule deux fois par semaine et, lors des périodes de grand froid/canicule, un minimum de 3 fois par semaine. Grâce à cette initiative, 34 personnes ont des dossiers de suivi et parmi ces personnes, sept bénéficient d'un suivi régulier.

Pour renforcer la présence et l'accompagnement dans le quartier du Melkriek, la commune a ouvert une Antenne de Prévention. De plus, un accompagnement transversal a été mis en place autour de la Place Danco et du quartier du Melkriek pour répondre aux difficultés en matière de cohésion sociale.

Watermael-Boitsfort

Une des priorités de la commune de Watermael-Boitsfort est la résolution de conflits dans les espaces publics par la médiation, via sa cellule de prévention des conflits et violences intrafamiliales ou interpersonnelles (CEFAS). Le projet propose un service d'accompagnement diversifié et sur demande pour les couples, femmes et familles confrontés aux violences et conflits intrafamiliaux. L'équipe est pluridisciplinaire et a adopté une approche intégrée qui favorise le travail en réseau, en particulier avec le tissu associatif local et des organismes tels que le service d'aide à la jeunesse (SAJ). En 2021, l'équipe du CEFAS a assuré la prise en charge de 34 situations, ce qui représente 324 entretiens et 30 séances de groupe. 63 personnes ont bénéficié de ce service, dont 44 adultes et 19 mineurs, dont 67% sont des femmes majeures et mineures.

En 2022, l'équipe du CEFAS a assuré la prise en charge de 55 situations, ce qui représente 348 entretiens et 68 séances de groupe touchant 87 bénéficiaires s'élève à 87 dont 64 adultes et 23 mineurs, dont 72% de femmes majeures et mineures.

Woluwe Saint Lambert

La commune de Woluwe Saint Lambert s'inscrit, notamment, dans la priorité de prévention de la polarisation et de la prévention et de lutte contre la radicalisation, via différents ateliers organisés par des éducateurs de rue. Le projet se base sur la création de liens avec les jeunes en situation de désaffiliation ; il a été poursuivi en 2022.

Woluwe Saint Pierre

La commune de Woluwe-Saint-Pierre se donne, notamment, comme priorité une présence visible et rassurante dans les espaces publics via un atelier de prévention contre la cybercriminalité. L'atelier, donné par la conseillère en prévention vol, se veut interactif et participatif, avec pour principaux objectifs, la sensibilisation des utilisateurs à sécurisation de base de leurs habitations et la réduction du nombre de victimes de vol de données par l'information et la prévention. Pour l'année 2021, 49 personnes ont suivi cet atelier et 12 cours ont été organisés.

En 2022, les travaux de sensibilisation et prévention contre tous types de vol ont continué, notamment contre les cambriolages. Des visites de sécurisation peuvent être demandées au conseiller en prévention vol afin qu'il réalise un audit de sécurisation. Enfin, des séances et stands d'informations ont permis de toucher le public. Les participants ont eu l'occasion de recevoir des informations et conseils de la part des professionnels (policiers, conseiller en prévention vols, gardiens de la paix ...).



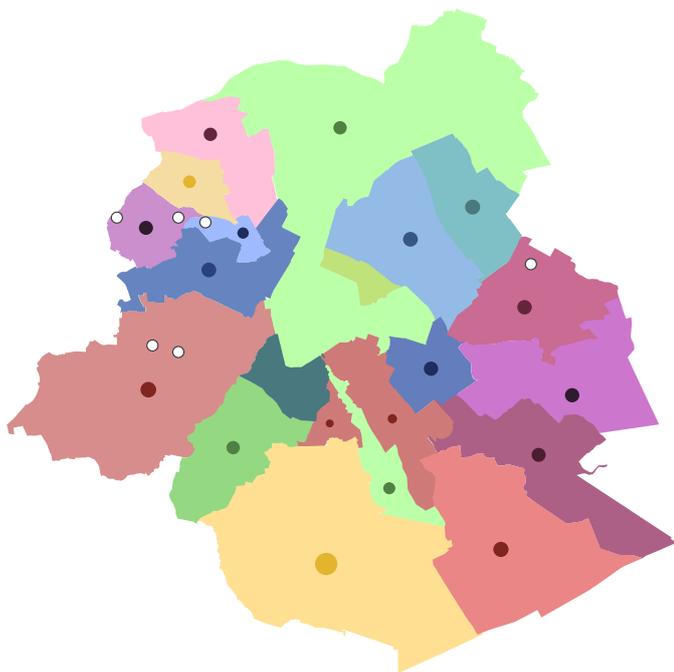
Parc de Woluwe, Woluwe-Saint-Pierre

ANTENNES LISA

Un nouvel appel à projets d'antennes LISA a été lancé en 2021. Intégré dans le cadre du nouveau PGSP 2021-2024, l'appel a entendu mettre l'accent sur le concept de « Security by design », qui se trouve à la base de **la mission transversale « Intégrer les aspects de sécurité dans le développement territorial et l'aménagement de l'espace public »**, du principe d'action « Ancrage territorial », et qui est inclus dans **les thématiques 5 « Atteinte aux biens » et 6 « Mobilité et sécurité routière »**. L'une des conditions essentielles pour que les candidatures soient considérées était que les projets d'implémentation d'antenne LISA intègrent ce concept de « Security by design ». En conséquence, huit projets ont été sélectionnés et subventionnés en 2021 dans le cadre de cet appel à projets.

En 2021, 4 antennes LISA sont déjà pleinement opérationnelles en Région de Bruxelles-Capitale : Anderlecht (Centre historique), Berchem-Sainte-Agathe (Cité moderne), Koekelberg (rue Omer Lepreux) et Woluwe-Saint-Lambert (Galaxie).

En 2022, deux nouvelles antennes sont entrées en activité : l'antenne d'Anderlecht (Peterbos) dans un lieu provisoire de façon à permettre la finalisation des travaux dans l'antenne définitive, et l'antenne de Berchem-Sainte-Agathe (Hunderenveld). A titre d'illustration, l'antenne de Koekelberg est ouverte au public depuis le 29 novembre 2021. Située au n°4 de la rue Omer Lepreux, elle offre différents services à la population dont une permanence-accueil de première ligne des gardiens de la paix, un service de liaison avec les inspecteurs de quartier et comprend également un dispositif de techno-prévention, un service de médiation, un bureau d'aide aux victimes, une permanence administrative communale ou encore une permanence sociale et numérique.



○ Antennes LISA



Acteurs régionaux

Deux acteurs régionaux se sont vu octroyer des subventions en 2021 par safe.brussels: la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB) et le Centre d'informatique pour la Région de Bruxelles-Capitale (Paradigm.brussels).

Le subventionnement de la STIB vise à lui fournir un soutien financier dans le cadre **des dépenses destinées au renforcement de la sécurité sur son réseau et contribuant à la mise en œuvre des mesures de la thématique 6 « Mobilité et sécurité routière » du PGSP et de la thématique 5 « Atteinte aux biens », plus particulièrement, de la mesure 5.1** « Poursuivre l'optimisation de la présence visible et dissuasive du personnel de sécurité dans l'espace public et sur le réseau de transport en commun afin de prévenir les phénomènes tels que le vol, l'extorsion, les dommages aux biens mobiliers et immobiliers ».

Dans ce cadre, **la STIB a œuvré en 2021 et en 2022 à augmenter la sécurisation de son réseau en assurant une présence visible de ses agents.** Plus concrètement, cela s'est traduit, d'une part, par le renforcement de ses capacités en personnel de sécurité (recrutement, déploiement de mesures d'accompagnement pour ses agents, etc), et d'autre part, par le maintien, l'entretien et l'acquisition de matériel destinés à cette fin (véhicules d'intervention, caméras embarquées, etc.) Il y a lieu de souligner que ce financement aura également permis à la STIB de contribuer par ses actions à d'autres thématiques du PGSP à savoir, entre autres, **les thématiques 1 et 7.**

Safe.brussels soutient également le **(CIRB)** dans le cadre de la **mission transversale** du PGSP « Renforcer la cybersécurité et ancrer le développement et l'expertise des technologies de l'information et de la communication » et de **la mesure 7.5** « Promouvoir les actions de contrôle conjointes (Région/zones de police/communes) et l'usage des nouvelles technologies pour la recherche et la poursuite des infractions en matière environnementale ». Plus spécifiquement, ce soutien visait à couvrir les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées notamment au déploiement, à l'exploitation et à la maintenance des technologies de l'information et de la communication, dont le parc de caméras ANPR installées sur le territoire de la RBC pour la LEZ et les services de police. Le soutien visait également la mise à disposition, l'exploitation et la maintenance de l'application de digitalisation du processus d'enregistrement des demandes d'inscription domiciliaire au profit des zones de police partenaires.



En 2021 et 2022, le CIRB a ainsi pu financer les frais liés à son parc ANPR, mais également commencer les travaux du retrait progressif de l'application District Team.

Plus concrètement le financement a couvert :

- Les services récurrents liés à la maintenance (équipements et logiciels, redevances liées aux réseaux fibre, etc.) du parc de caméras ANPR existant, celui-ci se composant de 263 caméras et de leurs infrastructures ;
- Le déploiement de 70 sites ANPR conformément au plan stratégique défini à cette fin, ce qui comprend plusieurs étapes et frais (études, plans, infrastructure, raccordement, etc.)

Acteurs issus du secteur associatif

Le subventionnement d'acteurs issus du secteur associatif par safe.brussels intervient dans deux cadres : d'une part, dans celui de l'appel à projets portant sur différentes mesures du PGSP, et d'autre part, en dehors de celui-ci, dans le cadre d'un soutien financier ponctuel ou récurrent qui est fourni à des acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité apportant une contribution aux mesures et missions transversales du PGSP.



Associations subventionnées en dehors de l'appel à projets lancé en 2021 et 2022.

Six ASBL ont été subventionnées par safe.brussels en dehors de l'appel à projets en 2021 et 2022, selon les disponibilités budgétaires et les demandes, et sur base de l'analyse du projet. Le soutien financier ainsi octroyé a servi à contribuer aux missions et mesures transversales du PGSP suivantes : Ecole régionale et intercommunale de Police (ERIP) L'ERIP a bénéficié d'une subvention s'inscrivant dans le cadre la mission transversale « Former les acteurs de la chaîne de Sécurité, de Prévention et du Secours et développer des partenariats académiques », octroyée aux fins suivantes :

- Assurer la mise en œuvre du Plan de formation de l'école de police ;
- Créer l'école des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours ;
- Les services récurrents liés à la maintenance (équipements et logiciels, redevances liées aux réseaux fibre, etc.) du parc de caméras ANPR existant, celui-ci se composant de 263 caméras et de leurs infrastructures ;
- Contribuer aux investissements relatifs aux nouvelles technologies d'apprentissage ;
- Plus globalement, couvrir les frais liés à Brusafe et à la mise en œuvre du PGSP.
- En l'état actuel, la subvention octroyée à l'ERIP vise à financer, les contributions de l'ERIP au PGSP, et celles de Brusafe., par les activités suivantes :ERIP :
 - Formations de base pour des aspirants policiers ;
 - Formations en conduite prioritaire ;
 - Cours pratiques, qui sont inscrits dans chaque formation de base, à l'exception de celles des inspecteurs principaux de police ;
 - Formations continuées - fonctionnelles - certifiées (« CFC »).

• Brusafe⁵:

- Mise en œuvre d'une vision intégrée et multidisciplinaire de la sécurité publique, qui s'est traduite par l'élaboration du Plan régional de formation pour la période 2021-2024, la création de pôles de compétence, la collaboration avec le Brussels Studies Institute ;
- Mise à disposition de connaissance et d'infrastructures d'organisations publiques, qui s'est concrétisée dans l'organisation de journées d'études par des tiers (« L'avenir de la formation policière ») sur le campus de Brusafe ou par Brusafe-même (« Filmer ou être filmé ») ;
- Promouvoir le recrutement et le maintien du personnel bruxellois dans les métiers liés à la sécurité, réalisé au travers de son département « Centre d'orientation et de recrutement » (« COR »), chargé de faire connaître les métiers de la prévention, du secours et de la sécurité et d'aider les personnes s'y intéressant dans les processus de sélection et de recrutement. Cela s'est concrètement traduit par la présence du COR à plusieurs événements liés à l'emploi ou à l'information sur l'emploi, ou encore dans des accompagnements individuels, etc. ;
- Soutien des Ecoles par la mutualisation des processus communs et la mise à disposition d'une infrastructure commune, par l'inauguration du campus Brusafe le 5 mai 2021.

5 : Brusafe est le nom donné à l'école Régionale des Métiers de la Sécurité, de la Prévention et du Secours. Cette association régionale regroupe l'école Régionale et Intercommunale de Police, le Centre de Formation des Pompiers de Bruxelles, l'Institut de Formation à l'Aide Médicale Urgente et une partie de l'école Régionale d'Administration Publique. (<https://brusafe.brussels/a-propos/>)

Ecole régionale d'Administration publique (ERAP).

En 2021 et en 2022, l'ERAP a bénéficié de subventions octroyées dans le cadre des formations qu'elle dispense en matière de prévention et de sécurité, s'inscrivant ainsi dans la mission transversale « Former les acteurs de la chaîne de Sécurité, de Prévention et du Secours et développer des partenariats académiques » du PGSP. Les conventions signées entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'ERAP précisent par ailleurs que les formations ainsi subventionnées doivent répondre aux mesures associées aux thématiques du PGSP et au Plan régional de formation.

Les rapports d'activité transmis par l'ERAP à l'appui des subventions lui ayant été octroyées fournissent les informations suivantes quant à la contribution des formations organisées sur base du financement attribué :

- Parmi les formations ayant été organisées, certaines ne peuvent pas être rattachées à l'une ou l'autre mesure ou thématique du PGSP, mais s'inscrivent dans l'esprit général de ce dernier ;
- Des formations ont été organisées dans le cadre de plusieurs thématiques du Plan, dont **les thématiques 1, 2, 3, 4, 7, 8 et 9**. Il y est enfin précisé l'attention accordée à la mise en œuvre d'une vision globale et intégrée de la sécurité. L'ERAP a notamment coordonné la conception et la production de supports de communication relatifs aux PGSP, pour les diffuser le cas échéant lors des formations organisées.

En outre, pour l'année 2022, l'ERAP indique avoir mené des activités transversales qui, si elles ne correspondent pas à des formations spécifiques, s'inscrivent cependant dans le PGSP. A titre principal, l'ERAP mentionne avoir ainsi utilisé une part de la subvention pour sa contribution à Brusafe et aux actions menées par cette dernière : organisation d'une journée porte-ouvertes sur les métiers du secteur de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale, contribution de ses équipes pédagogiques au catalogue mono-disciplinaire du Plan régional de formation et à son outil d'évaluation, élaboration d'un manifeste pédagogique dont l'objectif est de présenter la vision à cinq ans des Ecoles composant Brusafe en matière de pédagogie, etc. Ces actions transversales s'inscrivent en tout état de cause dans la mission transversale du PGSP susvisée « **Former les acteurs de la chaîne de Sécurité, de Prévention et du Secours et développer des partenariats académiques** ». En ce qui concerne plus spécifiquement les formations données grâce aux subventions octroyées en 2021 et en 2022, les exemples suivants peuvent être fournis :

- En 2021 :
 - « Postures professionnelles face aux radicalismes et à la polarisation pour les gardiens de la paix » : cette formation s'inscrivait dans **la mesure 2.1** du PGSP qui pour rappel, est formulée comme suit : « Renforcer la formation multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs concernés afin de valoriser l'expertise du terrain, de perpétuer la mise en réseau, de stimuler des échanges de bonnes pratiques. » Cette formation, adressée aux gardiens de la paix, poursuivait, entre autres, les objectifs suivants :
 - * Sensibiliser ceux-ci aux phénomènes de radicalisme, de radicalisme violent et au processus de radicalisation ;
 - * Reconnaître les discours et les comportements radicaux/violents ;
 - * Articuler la prévention du radicalisme violent à leurs missions, droits et devoirs.
 - « Séance d'information relative à la loi caméra » : bien que non rattachée à une mesure spécifique du PGSP, cette formation avait pour objectif de répondre à **la thématique 7** de ce dernier, en fournissant à un public-cible issu de différentes administrations (dont notamment les communes, les zones de police, Bruxelles Environnement, Bruxelles Propreté, etc.), des explications sur les règles contenues dans la "Loi caméra" quant à l'installation et à l'utilisation de caméras par leurs services.

• En 2022 :

- « La cybersécurité (à destination des collaborateurs IT et des IT managers) » : cette formation s'inscrivait dans **la mesure 8.3** du PGSP « Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire pour les autorités locales et supra-locales afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain » et était organisée à l'attention des collaborateurs IT ou des managers IT (en deux modules) des administrations locales et, ou, (para)régionales. L'objectif était « de former les services actifs en matière d'informatique ainsi que de sensibiliser tout utilisateur d'un poste de travail travaillant au sein des administrations locales ou régionales de la Région de Bruxelles-Capitale à la cybersécurité et aux outils disponibles pour lutter contre la cybercriminalité » ;
- « Traite des êtres humains : détection et réorientation des victimes » : cette formation était mise en lien avec **la mesure 4.2** du PGSP « Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain ». Le public-cible de cette formation était le suivant : inspecteurs en matière d'emploi, de logement, d'urbanisme, de salubrité, d'hygiène, etc. ; inspecteurs de police du service intervention ou du service proximité/quartier ; travailleurs sociaux au sein des CPAS, des services sociaux communaux, des services de prévention, des services et sociétés de logement, etc. Elle visait à permettre à ces acteurs de comprendre le phénomène de la traite des êtres humains et des personnes se trouvant dans ce type de situations, d'en reconnaître les signaux, de mieux définir les moyens d'action et de faire connaissance entre eux.

Transit

Transit

En 2021 et en 2022, l'ERAP a bénéficié de subventions octroyées dans le cadre des formations qu'elle dispense en matière de prévention L'ASBL Transit désignée « Opérateur Régional Bruxelles Assuétudes (« ORBA ») » dans le cadre d'un contrat de gestion signé avec la Région de Bruxelles-Capitale, est investie de plusieurs missions qui s'inscrivent dans le cadre des mesures de **la thématique 3** du PGSP .

- Les activités de Transit : travail de rue ; accueil bas seuil et resocialisation ; réduction des risques ; accompagnement vers l'autonomie et le logement ; accompagnement psycho-médicosocial ; travail en réseau et ORBA.
- Transit contribue aussi, de manière spécifique, à la mise en œuvre de **la mesure 3.8** par la mise en place du futur Centre intégré pour usagers de drogues en grande précarité, projet mentionné expressément dans le PGSP.

Transit est également une ASBL formatrice (répondant ainsi à une des missions transversales du PGSP), donnant des formations gratuites à tout professionnel de la fonction publique locale ou régionale susceptible d'entrer en contact avec des usagers de drogues (« acteurs de la chaîne de la sécurité, de la prévention et du secours »). Elles permettent d'améliorer les connaissances (produits, modes de consommation, dépendance, spécificités du public de rue, ...) et les pratiques en termes de savoir-faire et de savoir-être (travail sur les représentations et sur les stratégies d'intervention en matière de réduction des risques). **Pour l'année 2021, 438 professionnels** ont été formés (acteurs de la chaîne de sécurité et de prévention), **3 dossiers** d'informations et **19 rapports communaux** ont été publiés à destination des autorités publiques. **En 2022**, ce sont **61 séances** de formation qui ont pu être organisées, dont 41 pour des acteurs publics et **20 pour d'autres institutions**, ce qui représentent plus 615 personnes formées. Ceci représente une augmentation de 30% par rapport à l'année **2021** (contexte sanitaire).

Transit Rue

Une équipe de **8 travailleurs** de rue accompagnés d'une infirmière, d'une psychologue et d'un coordinateur de terrain effectue des maraudes sur le territoire des **19 communes** de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment dans le but de (ré)amorcer un lien avec les personnes les plus marginalisées. **En 2021**, ce sont ainsi **402 personnes** qui ont été suivies au sein des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, **656 soins** effectués en rue, **3.665 accompagnements** vers des services d'aide et de soins. **Pour 2022**, ce sont **462 personnes** qui ont été suivies dans les différentes communes bruxelloises, **811 soins effectués** en rue et **6796 accompagnements** vers des prestations psycho-médico-sociales.



Infor Jeunes Bruxelles

L'ASBL InforJeunes Bruxelles a notamment pour mission de prévenir les risques de ruptures des jeunes en leur apportant une information, de les accompagner lorsqu'ils sont en difficulté passagère, et de les raccrocher à un parcours d'insertion durable. Sur la période 2021-2022, l'ASBL a contribué aux **thématiques 1, 2, 3 et 4** du PGSP grâce à l'octroi d'une subvention ayant pour objectif de consolider et d'accroître les actions d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et de relais en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire, et qui ont contribué aux mesures suivantes :

• M1.2

- Participation active aux parcours EVRAS (égalité Homme-Femme, lutte contre l'homophobie, sensibilisation aux Infections sexuellement transmissibles (IST), à la contraception, au harcèlement, etc). ; Animations sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP);
- Animations de sensibilisation au cyber harcèlement et à la cyber citoyenneté : utilisation critique, sécurisée et responsable d'internet et des réseaux sociaux;
- Animations de sensibilisation aux stéréotypes de genre et à la citoyenneté dans un contexte sportif;
- Information en ligne et sensibilisation aux orientations sexuelles avec Alter Visio via le projet collaboratif et évolutif « Coming-In - le portail des orientations sexuelles »;
- Sensibilisation dans le service d'orientation scolaire et professionnelle, et via les animations sur la thématique de l'orientation, à la déconstruction des stéréotypes de genre dans les choix d'étude et de profession;

• M1.4

- Sensibilisation dans le service d'orientation scolaire et professionnelle, et via les animations sur la thématique de l'orientation, à la déconstruction des stéréotypes de genre dans les choix d'étude et de profession ;



Lien - Transit Rue



• M1.5

- Création d'un service de lutte contre le harcèlement scolaire par la mise en place d'actions de prévention en milieu scolaire et d'intervention en situation de crise ;

• M2.2

- Nombreuses animations au Parlement Bruxellois sur le fonctionnement de la démocratie et le droit de vote. L'animation est organisée en collaboration avec le service communication du Parlement au sein de l'hémicycle. L'animation aborde le positionnement politique et les extrêmes (droite et gauche);
- Participation à la mise en place du projet DEBAGORA (UCL, ULB, VUB, Musée Belvue, Jeunes et Citoyens, Ligue des Droits Humains, Infor Jeunes Bruxelles). Ce dispositif d'animation permet de développer l'esprit critique et, par le débat, de déconstruire les mécanismes de polarisation;
- Animation « Et si on parlait de justice » en collaboration avec l'AMO (service d'action en milieu ouvert) SDJ (Services Droit des Jeunes). Via le jeu de rôle, cette animation aborde les questions de présomption d'innocence, de justice équitable, le fonctionnement du système judiciaire. L'animation fait vivre un procès fictif dans lequel les jeunes endossent les rôles d'auteur, de victime, de juge, d'avocat, de journaliste;
- Animation SHARE VOISINS : outil d'animation d'éducation aux médias et au vivre ensemble. L'objectif est, à partir de la vidéo avec un smartphone, de poser un regard critique sur la production d'information et de pousser les jeunes à aller à la rencontre de personnes de leur voisinage qu'ils ne fréquentent pas d'habitude;
- Réalisation et diffusion d'un guide citoyenneté qui explique le fonctionnement de la démocratie aux jeunes et les modes de participation démocratique. Ce guide est aussi un support pédagogique pour les enseignants;
- Permanence en ligne sur Bruxelles-J sur toutes les questions de citoyenneté, dont en particulier celles relatives au droit de vote et aux mouvements politiques extrémistes.

• M3.4

- Animation « L'échiquier » qui aborde avec les jeunes les questions de dépendance. Elle permet une réflexion dans laquelle tous les jeunes se sentent concernés sans être stigmatisés comme consommateur ou fumeur de joints ;
- Parcours « T'inquiète, je gère » : Organisation en partenariat d'un parcours de sensibilisation aux assuétudes et aux comportements à risques (consommations illicites mais également dépendances aux jeux, aux écrans...) à destination des jeunes du campus du CERIA. De nombreux partenaires sont impliqués dans ce projet collaboratif : Le Pélican, Modus, le Service prévention d'Anderlecht, le CBPS, O'Yes, le PSE, le Fares, le PMS et Infor Jeunes Bruxelles; Collaboration active avec Le Pélican (partenaire de Bruxelles-J).
- Diffusion de brochures d'information éditées par eux et collaboration dans la mise en place d'animation sur les assuétudes.

• M4.9

L'ASBL est confrontée en permanence à un nombre important de jeunes migrants qui méconnaissent leurs droits et ignorent souvent qu'ils sont exploités dans le cadre de leur travail ou comme locataire. Les problèmes de travail au noir, d'absence de protection sociale ou de logement insalubre sont très fréquents et nécessitent un travail de relais important et d'information sur les aides existantes pour défendre leurs droits. Les primo-arrivants représentent un public très vulnérable par manque d'information, vulnérabilité accentuée par la méconnaissance de la langue; Outre les permanences physiques, un travail important est effectué on-line pour répondre à des milliers de questions concernant la défense des droits sociaux.



Solidarcités

L'ASBL Solidarcités dont la mission principale est l'accompagnement social et éducatif des jeunes, en majorité en situation de précarité et dont les actions ont été en partie financées par une subvention octroyée ASBL en 2021 s'inscrivant notamment dans **la thématique 7 « Environnement et incivilités » du PGSP.**

Ras El Hanout

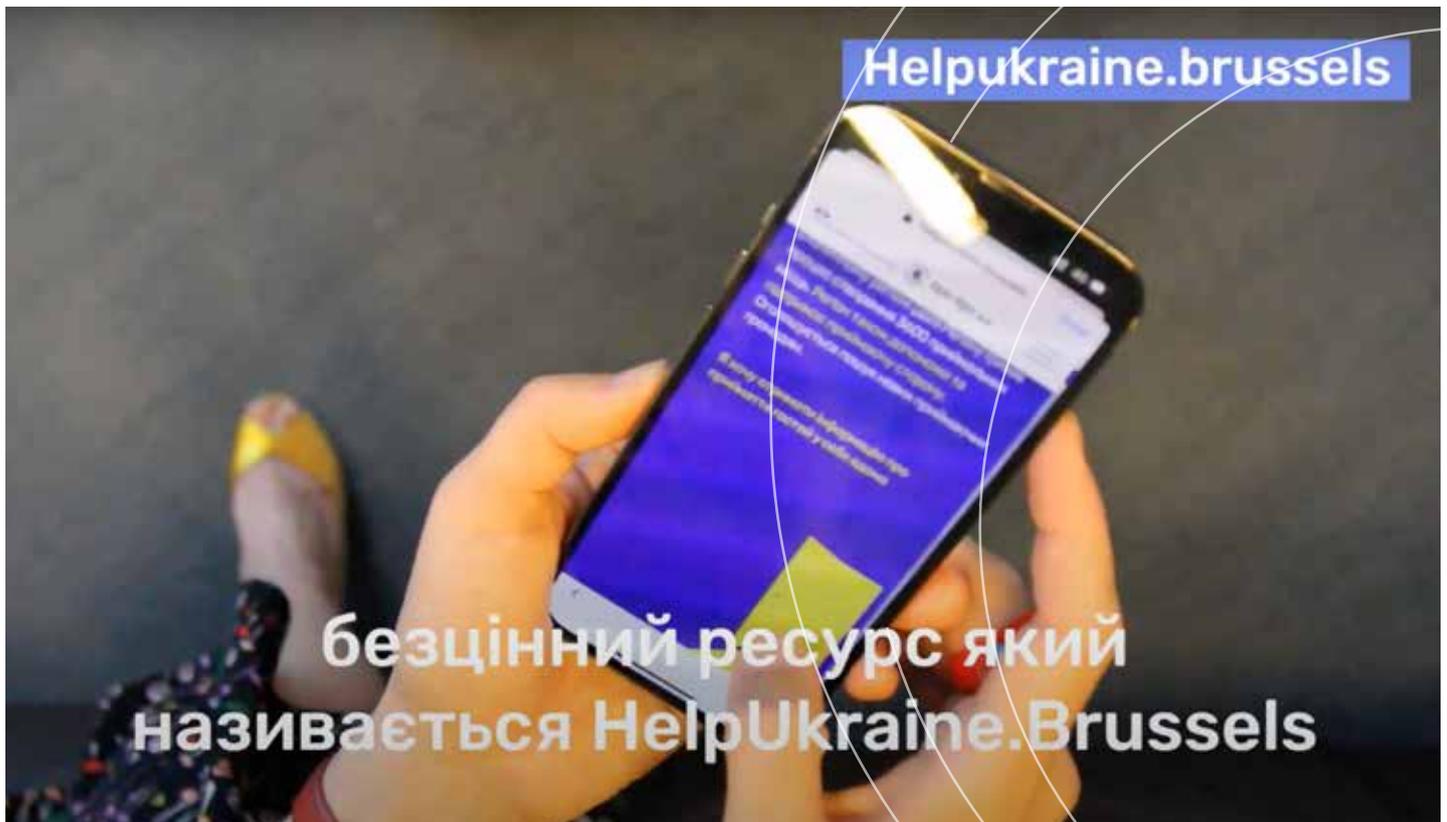
L'ASBL Ras El Hanout a été financée en 2021 dans le cadre de son projet « CO-VIE », portant sur des actions de sensibilisation aux règles sanitaires et aux impacts psychosociaux de la crise sanitaire. Ce projet s'inscrit plus particulièrement dans le cadre de **la mesure 2.2** du PGSP « **Soutenir l'élaboration des initiatives et des campagnes de sensibilisation afin de prévenir les dynamiques de polarisation individuelle et groupale, de renforcer la résilience aux idéologies radicales et l'esprit critique.** »

Brussel Onthaal et le Service de traduction et d'interprétation en milieu social bruxellois.

En 2022, ces deux associations sans but lucratif ont été financées par safe.brussels dans le cadre de la gestion de la crise ukrainienne et du groupe de travail « Communication » mis en place au niveau régional lors de la Stratégie d'intégration des Ukrainiens dans le tissu bruxellois.

Ces deux financements s'inscrivaient **la mesure 9.5** du PGSP « Améliorer la prise en charge des impliqué.e.s et intervenant.e.s » et visaient à soutenir des acteurs issus du milieu associatif pour des actions d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et de relais en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Plus concrètement, leur objectif était de mettre à disposition des personnes venues d'Ukraine dans le contexte de la guerre des interprètes en langue ukrainienne.



Associations subventionnées dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2021 et de la reconduction en 2022.

Plusieurs ASBL ont également été subventionnées dans le cadre d'un appel à projet lancé en 2021. Celui-ci était ouvert à toute ASBL privée susceptible de mettre en œuvre un projet répondant à l'une des 20 mesures sélectionnées par safe.brussels et les partenaires du PGSP et réparties sur **8 des 9 thématiques** du PGSP 2021-2024 (les mesures de la thématique 5 « Atteintes aux biens » ne se prêtant pas à l'action des associations sans but lucratif, elle n'a pas été incluse dans l'appel). Ces vingt mesures ont été choisies en fonction de leur potentiel à être mises en œuvre par le monde associatif, tout en ayant pour objectif de limiter la dispersion des projets des ASBL.

Afin de sélectionner les projets d'ASBL les plus pertinents pour la mise en œuvre du PGSP 2021-24, un appel à projets adressé aux associations sans but lucratif de droit privé actives dans le domaine de la prévention et de la sécurité a été publié au Moniteur Belge en date du 28 mai 2021. A la date de clôture fixée dans l'appel pour la réception des candidatures, le 28 juin 2021 à midi, safe.brussels avait réceptionné 64 projets provenant de 52 associations différentes.

Parmi les propositions de projets réceptionnées, 59 ont été jugées recevables administrativement et ont fait l'objet d'une évaluation par des experts internes et externes à safe.brussels, sur base volontaire et en fonction de leurs champs de compétence et d'expertise par rapport à la thématique traitée. Suite à un appel lancé par safe.brussels à ses partenaires locaux, régionaux, fédérés et fédéraux, 12 organismes partenaires s'étaient portés volontaires et avaient désigné 20 experts pour participer à l'évaluation des projets introduits en 2021. Le tableau ci-dessous présente la liste de ces organismes.

Organismes partenaires membres du jury de l'appel à projets ASBL de safev.brussels en 2021
equal.brussels
perspective.brussels
Service Public Fédéral (SPF) Intérieur
Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM)
SPF Justice
Bruxelles Environnement
STIB
Zone de Police 5342 'Uccle-WB-Auderghem'
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Commune de Saint-Gilles
Bruxelles Mobilité
Commune d'Ixelles



L'évaluation des projets s'est effectuée sur base de critères de pondération repris dans une grille d'évaluation jointe à la publication au Moniteur Belge. Afin d'établir un classement final, une moyenne des points attribués par les experts a été établie pour chaque projet. Les projets respectant les critères de pondération ont été retenus.

Au total, 52 projets émanant de 42 associations sans but lucratif, couvrant 17 des 20 mesures « ouvertes » sous l'appel, ont bénéficié d'un subventionnement par safe.brussels dans le cadre de l'appel à projet 2021. Sur base d'un bilan d'activités 2021 jugé adéquat, 50 projets émanant de 41 ASBL ont fait l'objet d'une reconduction en 2022.

Thématique	Nombre de projets subsidiés en 2021	Nombre de projets subsidiés en 2022
 <p>Thématique 1 Intégrité physique et psychique des personnes</p>	14	13
 <p>Thématique 2 Radicalisation et polarisation</p>	22	21
 <p>Thématique 3 Drogues et assuétudes</p>	8	8
 <p>Thématique 4 Traite et trafic des êtres humains</p>	5	4
 <p>Thématique 5 Atteintes aux biens</p>	1	0
 <p>Thématique 6 Mobilité et sécurité routière</p>	1	1
 <p>Thématique 7 Environnement et incivilités</p>	1	1
 <p>Thématique 8 Trafic e fraudes</p>	1	0
 <p>Thématique 9 Gestion de crise et résilience</p>	1	1
50 projets subventionnés par safe.brussels		

Aperçu des contributions :

• **Mesure 1.2:** Organiser et favoriser la diffusion de campagnes et actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention concernant la thématique et, avec une attention particulière, à destination des jeunes, sur les phénomènes de (cyber haine, -harcèlement et -discriminations ; sur la législation et les possibilités existantes en matière de signalement, plainte et poursuite de faits de discrimination; sur l'importance du dépôt de plainte et les droits de la victime.

Cinq ASBL ont mis en œuvre des projets relevant de **la Mesure 1.2**, qui soutient des campagnes et des actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention en matière d'intégrité physique et psychique des personnes se trouvant sur le territoire de la RBC. Deux ASBL s'attaquent tout particulièrement aux phénomènes de (cyber)haine (harcèlement et discrimination). Pour l'ASBL Bienveillance à l'école (BALE), il s'agissait de la mise en place, en 2021, d'un Centre Bruxellois de Lutte contre le Harcèlement Entre Jeunes (CBLHEJ) qui couvrait plusieurs axes de travail : la prévention générale et spécifique du harcèlement entre jeunes dans les écoles et les associations bruxelloises ; l'intervention directe, urgente et non urgente dans les situations de harcèlement entre jeunes, ainsi que la formation à l'intervention d'adultes relais dans les écoles et les associations ; des permanences individuelles, des ateliers de groupe ou encore des suivis de prise en charge des victimes, auteurs et témoins de harcèlement ; et enfin un axe-ressource qui portait sur l'information et la formation des parents mais aussi des professionnels de l'enseignement et de l'associatif, sur le phénomène du harcèlement entre jeunes et sur l'aide à la création d'autres dispositifs ou d'équipes de lutte contre le harcèlement. L'association BALE n'a cependant pas souhaité poursuivre le projet en 2022 pour des questions de capacité.

La seconde ASBL, Habitat et Rénovation, cible plus spécifiquement le harcèlement en ligne en poursuivant son projet LuCy-2 (LUTte contre la CYber-violence). Faisant suite

à LuCy-1, ce projet a porté sur la cyber-haine et la cyber-violence au cœur des cités de logements sociaux et en faveur des jeunes, de leurs parents, mais aussi des travailleurs sociaux de première ligne. Les dispositifs d'information et de sensibilisation collective proposés par l'ASBL portaient sur la construction de l'« esprit critique » des jeunes confrontés à un usage compulsif et déréglé des réseaux sociaux.

Le nouveau projet LuCy a permis l'actualisation et la production de nouvelles générations d'outils de lutte contre la cyberhaine et a prévu la réalisation d'un moyen-métrage audio-visuel, des capsules vidéos, mais encore l'élaboration d'un outil éducatif d'animation (type « escape game »), et d'un guide « MIRE (Médias Identités Relations Education) ».

Deux ASBL traitent, quant à elles, de l'enjeu, également soulevé par **la mesure 1.2.**, du signalement, de la plainte et de la poursuite de faits de discrimination et l'abordent dans le domaine de la prévention des violences sexistes. Avec son projet « Je comprends mes droits face aux violences », l'ASBL Femmes de droit - Droit des femmes a mis en place des permanences juridiques et sociales de proximité et de première ligne, mais aussi des ateliers d'information juridique à destination de femmes qui viennent de tout horizon.

L'ASBL Touche Pas à Ma Pote (TPAMP) a travaillé de son côté sur le « Harcèlement sexiste dans l'espace public » en proposant à la police des actions de sensibilisation et de formation au harcèlement de rue. Ce projet visait aussi l'élaboration d'une campagne de communication à destination d'un public large et moins spécialisé (jeunes) sur l'existence de la loi Sexisme de 2014 et sur les possibilités de dépôt de plainte, ainsi que sur des comportements à adopter en tant que témoins/victimes pour répondre aux harceleurs.

L'espace public est aussi le lieu d'action de l'ASBL AtMOsphères, dans le cadre de son projet « Réponse aux tensions dans l'espace public entre policiers et jeunes ». L'espace public a été ici abordé comme un lieu de vie et de sécurité avec la mise en place d'espaces de dialogue entre policiers et jeunes à travers différentes méthodes d'animation permettant le dépôt d'une parole bienveillante et libérée.



C'est aussi par des formations que l'ASBL a concrétisé son projet, destinées aux jeunes et portant sur leurs droits et obligations dans l'espace public, mais aussi aux travailleurs sociaux (Maison de jeunes (MJ), Action en milieu ouvert (AMO), éducateurs de rue...) en abordant les droits des jeunes face à la police. Ces formations incluaient la participation de la police afin de permettre des échanges et la prise en considération des difficultés pouvant exister sur le terrain et d'envisager alors des pistes pour « déminer ces situations ».

L'ASBL a organisé aussi des animations dans les écoles sur la question « jeunes-police-espace public » afin de sensibiliser les jeunes et les enseignants à ces thématiques et a mis en place une permanence juridique gratuite pour les jeunes afin de (re)nouer la confiance dans les institutions.

Plusieurs ASBL traitent de violences intrafamiliales et/ou de violences sexuelles couvertes par la Mesure 1.4. et visent différents types de publics cibles. Dans tous les projets, il s'agissait d'assurer la continuité et la coordination dans la détection et la prise en charge des victimes en offrant des modalités d'accueil et de soutien à bas seuil d'accès, en favorisant leur mise en sécurité, et en garantissant le suivi interdisciplinaire des différents aspects de la situation.

Trois ASBL travaillent en faveur d'un public large : la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF) a mis en place le Projet « DPO - Violences conjugales et sexuelles : détection, prise en charge et orientation » qui cherchait à améliorer

la détection des violences conjugales et sexuelles, la prise en charge et l'orientation des victimes par la co-construction et la diffusion d'un dépliant d'information et de sensibilisation destiné aux professionnelles, ainsi que l'organisation d'un colloque et de formations.

Le projet du Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF) « Améliorer l'aide des victimes de violences conjugales » couvrait l'aide aux victimes de violences conjugales, via le renforcement de l'équipe de prise en charge des cas, ainsi que de la ligne d'écoute permettant d'apporter une première aide aux victimes, et la pérennisation du groupe de paroles pour femmes victimes de violences conjugales.

Enfin, l'ASBL Casa Legal -Casa Assistance for Victims (CAV) travaille sur la « Lutte contre les Violences intrafamiliales et/ou sexuelles (VIS) » autour de deux axes : la mise en place d'ateliers de co-formation de Casa legal ASBL avec la section de la police E.V.A (de la police de Bruxelles) à destination des professionnels de la région bruxelloise qui accompagnent et prennent en charge les victimes de VIS ; des prises en charge holistiques intégrées chez Casa legal pour des VIS impliquant un accompagnement multidisciplinaire (co-défense juridique grâce un binôme d'avocat.e.s ; l'accompagnement par une intervenant.e psycho-social/e ; la constitution d'une équipe multidisciplinaire autour de la personne ; et enfin, un soutien financier pour offrir un hébergement d'urgence aux victimes sans séjour en Belgique et leurs enfants) ».





Projet « DPO - Violences conjugales et sexuelles : détection, prise en charge et orientation »

Le projet mis en place en **2021** par la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF) a mobilisé plus de **300 professionnels** issus de **14 secteurs différents** : social, de la santé, du planning familial, des maisons médicales, de la police, de la justice, d'associations féministes, d'associations de lutte contre les violences, de l'enseignement, de la promotion santé, d'administrations publiques, du socio-culturel, de la réinsertion professionnelle. Cette mobilisation s'est faite via l'organisation de panel-tests pour tester l'outil de sensibilisation (dépliant), d'évaluations de terrain, d'un colloque, de deux ateliers de sensibilisations à l'outil et de trois formations spécifiques sur les violences conjugales.

L'année 2022 a été une période charnière dans la continuation du projet. **14 ateliers de sensibilisation** ont eu lieu représentant près de **150 personnes formées** aux thématiques des violences sexuelles et conjugales, de connaître les besoins des victimes, de savoir détecter, prendre en charge et orienter les victimes et de permettre des échanges entre professionnel.le.s pour faciliter la mise en réseau. L'outil a été présenté officiellement le **9 novembre 2022**, lors d'un colloque « Les violences conjugales et sexuelles : Quand « la nasse se referme » des mécanismes d'emprise au harcèlement, comment prendre en compte le continuum des violences dans l'accompagnement des victimes ? » où plus de **270 personnes ont participé**.

D'autres ASBL visent un public plus spécifique lié aux origines des victimes. Le Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines (GAMS Belgique) a réalisé la phase II de son projet « Prévention, accueil et accompagnement de victimes de mutilations génitales féminines (MGF) & violences liées » en apportant une prise en charge globale (psycho-socio-médico-juridique) des personnes exposées à des MGF et autres violences liées dans un contexte migratoire (comme les mariages forcés) et en développant une expertise juridique coordonnée, transversale et efficace en FR/NL sur les MGF au niveau de la Région de Bruxelles Capitale. Woman'Do travaille sur l'« Accompagnement post-traumatique de personnes exilées en séjour précaire ayant fui des violences », qui sont en majorité des femmes, exilées, ayant fui des violences et en séjour précaire sur le territoire belge. Cette ASBL a proposé des consultations psychologiques comprenant la dimension psychothérapeutique (dont psychocorporelle) et intégrant également l'accompagnement sociojuridique, des consultations médico-psychiatriques qui sont assurées par

un psychiatre spécialisé en ethnopsychiatrie, et encore des cycles de groupes de prévention, de paroles, thérapeutiques.

Le projet de l'ASBL Association pour le droit des étrangers (ADDE) visait essentiellement l'« Accompagnement des Victimes Etrangères de Violences Intrafamiliales » (AVEVI) et portait sur l'accompagnement sociojuridique gratuit, via deux permanences spécifiques, des victimes de violences intrafamiliales dans un contexte migratoire (hommes, femmes et enfants), pour les aider dans leurs démarches liées à la recherche d'un lieu d'accueil adapté et leur fournir des informations claires sur leurs droits, notamment en matière de maintien du droit de séjour. Le projet s'accompagnait de séances annuelles d'information et de mise en réseau des travailleurs sociaux du secteur et des instances administratives. Enfin, Oasis Belgium, dans le cadre de « Welcome Project », accompagnait des femmes qui vivent à Bruxelles, travaillent à Bruxelles et/ou accèdent aux services à Bruxelles, en particulier (mais pas exclusivement) celles provenant d'Asie du Sud-Est, qui sont à risque de violence conjugale et familiale, d'exploitation sexuelle et d'autres abus. Il s'agissait ainsi de prévenir leur exploitation et leur exclusion de la société active via la mise en place d'un service d'orientation, d'information et d'assistance en matière de violence conjugale ainsi qu'un service d'accompagnement à la formation et d'orientation professionnelle.

• **Mesure 1.6:** Favoriser l'accompagnement et la prise en charge (y compris de manière préventive) des auteurs de violences sur les plans psychologique, administratif et judiciaire le cas échéant, en prêtant une attention particulière à la période de transition que constitue la sortie de prison et la réinsertion.

L'accompagnement et la prise en charge (y compris de manière préventive) des auteurs de violences sur les plans psychologique, administratif et judiciaire le cas échéant, que couvre **la Mesure 1.6.**, a été l'objet du projet du Centre d'Appui Bruxellois (CAB) intitulé « STOP IT NOW ! Bruxelles ».



Lien - projet DPO

La mise en place d'un site internet, d'une adresse-mail, d'un chat, et d'une ligne d'écoute anonyme, pour les personnes ayant des attirances pédophiles et qui craignent de passer à l'acte, ainsi que pour leur entourage et les professionnels, répondait à l'exigence de prévention des abus sexuels sur mineurs par des actions d'information, de prévention et d'accompagnement auprès des adultes, des familles et de la société en général sur la question des abus sexuels.

• **Mesure 1.9:** Promouvoir une conceptualisation et une occupation responsable, partagée et inclusive de l'espace public, visant à lutter contre les phénomènes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations.

La Mesure 1.9, qui porte sur la conceptualisation et l'occupation responsable, partagée et inclusive de l'espace public, afin de lutter contre les phénomènes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations, a été reprise par le projet de l'ASBL Alias : « Plan de lutte contre les phénomènes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations vécues par les hommes et personnes trans* prostitué-es / travailleur-ses du sexe dans l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale ».

Ce soutien aux prostitué-es/travailleur-ses du sexe masculins et trans victimes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations, visait à favoriser l'occupation responsable, partagée et inclusive de l'espace public via des sensibilisations (tant vers le public spécifique de l'association que vers les autres intervenants de l'espace public), des ateliers d'autodéfense physique et verbale, des supports de sensibilisation grand public et une journée d'étude pour présenter les résultats du plan d'action à son terme.

• **Mesure 2.1:** Renforcer la formation multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs concernées afin de valoriser l'expertise du terrain, de perpétuer la mise en réseau, de stimuler des échanges de bonnes pratiques.

Le renforcement de la formation multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs concernés par la thématique Polarisation et Radicalisation, définie par **la Mesure 2.1**, est couverte par de nombre de projets d'ASBL qui viennent valoriser l'expertise du terrain, perpétuer la mise en réseau, et enfin stimuler des échanges de bonnes pratiques. Certains projets portent principalement sur la coordination ou encore sur la formation des acteurs, alors que d'autres proposent une démarche plus holistique, qui incluent ces deux aspects, mais aussi l'élaboration d'outils ou la mise en place de projets avec leur public cible. L'ASBL Socaba a développé le projet « Soutenir et encadrer l'après-prison: Organiser une approche coordonnée au niveau régional pour assurer une transition vers la société de manière apaisée ». Ce projet visait la mise en place d'un réseau de partage, d'échange et de formation (communauté de pratique)

sur l'après-prison, entre tous les acteurs impliqués sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agissait de monter en capacité les acteurs et leurs institutions, d'augmenter l'efficacité de leur propres interventions et interventions conjointes en vue de diminuer les risques de rechute et de favoriser la (ré)insertion des sortant(e)s de prison pour le bénéfice de la sécurité et du bien-être collectif. Teach for Belgium, quant à elle, dans le cadre de son projet « SUPERPROFS 2.0 » a traité de la prévention des phénomènes de polarisation dans les écoles à encadrement différencié (écoles professionnelles et techniques, où le niveau socio-économique des jeunes est bas, et l'origine des jeunes variée) via plusieurs actions :

1. Consolider et digitaliser en collaboration avec différents experts une trajectoire de formation multidisciplinaire "DEI" (Diversité, Equité, Inclusion) pour enseignants débutants ;
2. Accompagner de manière individuelle et collective les enseignants sur le terrain afin de s'assurer que les pistes d'action issues du parcours de formation suivi soient réellement implémentées dans leurs pratiques ;
3. Co-construire avec les jeunes vulnérables et leurs enseignants, des activités et des projets concrets qui favorisent le vivre-ensemble et la mixité sociale et culturelle;
4. Utiliser une approche robuste de suivi, évaluation et apprentissage pour mesurer a) si la formation et les activités du projet affectent la capacité des enseignants/étudiants à aborder les questions relatives à la lutte contre la polarisation ; b) les freins et leviers pour l'engagement des enseignants sur ces thèmes.

La prévention par la mise en réseau constitue aussi l'objet du projet développé par Belgian Forum for Urban Security (BeFUS ASBL) qui a proposé la diffusion de supports bilingues, pédagogiques, participatifs et collaboratifs d'intelligence collective sur les stratégies locales de lutte contre la polarisation, suite au développement de modules de sensibilisation pour les acteurs de terrain. Cette offre bilingue, participative et co-créative, visait à soutenir et renforcer les stratégies politiques locales contre la polarisation en activant l'intelligence collective belge afin de lutter de façon transversale contre la polarisation sociale.



Kroiroupa

Kroiroupa

EN 2021, le Centre communautaire laïc juif (CCLJ) s'est attelé à la diffusion à plus grande échelle du jeu Kroiroupa, un outil permettant d'agir sur des thématiques particulièrement polarisantes comme les religions et la laïcité. Cet outil a été construit dans une dynamique ludique et une méthodologie basée sur le savoir et le questionnement philosophique, et qui agit sur des thématiques particulièrement polarisantes comme les religions et la laïcité.

Malgré un contexte sanitaire compliqué, ce sont ainsi **12 formations** (10 en ligne et deux en présence de public) qui ont été menées grâce auxquelles **109 personnes** ont été formées (essentiellement des éducateurs) à l'utilisation de Kroiroupa et ont reçu un exemplaire du jeu Parallèlement,

21 animations Kroiroupa ont été données dans des écoles, majoritairement auprès d'élèves de 5e et 6e de l'enseignement primaire avec priorité au territoire de la commune d'Anderlecht.

EN 2022, **14 formations**, soit **105 personnes** ont été initiées et formées à Kroiroupa. Le CCLJ propose désormais des formations sur mesure à la demande du terrain.

De plus, **30 ateliers Kroiroupa** ont été donnés dans les écoles, ce qui représente **355 jeunes sensibilisés** (essentiellement sur les communes d'Anderlecht, Forest, Schaerbeek, Molenbeek et Bruxelles ville).



Lien - Jeu Kroiroupa

D'autres ASBL développent également des projets de formation destinés aux acteurs de première ligne. « Je kiffe Bruxelles: Aan de Slag met Jongeren in de Grootstad », projet développé par l'ASBL JES, portait sur le renforcement de la relation entre les jeunes, la police et le secteur de la jeunesse par le biais d'une formation de deux jours intitulés « Je kiffe Bruxelles - se mettre au travail avec les jeunes dans la grande ville ». Les policiers bruxellois ont été initiés au contexte métropolitain et hyper-diversifié de Bruxelles, au monde des jeunes et des outils leur ont été proposés pour interagir avec le public urbain. « Conflits, agressivité, discrimination : la prévention par la formation », projet de l'ASBL Formeville, a mis à disposition des formations en faveur des acteurs de la prévention, gardiens de la paix, agents de proximité, éducateurs, éducateurs de rue, assistants sociaux, etc. travaillant dans le domaine de la prévention ou de la jeunesse. L'ASBL 2 Bouts a organisé, via son projet « Formation, supervision, actions contre les extrémismes », des séances de supervisions, de formations et d'animations spécifiques (ateliers vidéos et bande dessinée) abordant toutes les mesures de prévention possibles sur le radicalisme violent.

La formation à destination des professionnels est aussi reprise dans le projet « Séminaires et rencontres » de l'ASBL Prévention, Recherche et Formation: Emprise et Résilience (PREFER), qui proposait des formations de durées courtes (conférences, séminaires, etc.), moyennes (colloques, etc.) et longues (formation qualifiante, etc.) et/ou d'exercices d'intervention avec l'objectif de renforcer d'une dimension psychologique la formation et la supervision des intervenants professionnels impliqués dans la prévention des radicalismes et/ou des polarisations, et ainsi, indirectement, le soutien psychologique des personnes en voie de radicalisation ou radicalisées ainsi que leur entourage.

En 2021, Dakira ASBL offrait aussi une « Formation des professionnels de première ligne » en mettant à disposition de modules de formation relatifs à la prévention des extrémismes violents et de la polarisation à destination d'acteurs de première ligne de tous secteurs (agents communaux, travailleurs sociaux, opérateurs culturels, agents de police, enseignants...). L'ASBL n'a pas poursuivi le projet en 2022.

• **Mesure 2.2:** Soutenir l'élaboration des initiatives et des campagnes de sensibilisation afin de prévenir les dynamiques de polarisation individuelle et groupale, de renforcer la résilience aux idéologies radicales et l'esprit critique.

En matière de prévention des dynamiques de polarisation individuelle et groupale, de nombreuses ASBL ont choisi d'élaborer des campagnes de sensibilisation afin de renforcer la résilience aux idéologies radicales et l'esprit critique, objet de **la Mesure 2.2.**

Parmi ces initiatives, l'ASBL Les Grignoux avait mis en place le projet intitulé « Le cinéma comme outil de compréhension du Monde et de sensibilisation aux phénomènes de polarisation et de radicalisation ». Ce projet se concentrait sur l'organisation d'activités cinématographiques avec une programmation définie et spécifique. Chaque film était soigneusement choisi en fonction de sa pertinence vis-à-vis des thématiques abordées, afin de susciter des espaces de discussion et de réflexion autour de questions liées au vivre-ensemble, notamment celles concernant les idéologies radicales.

De même, l'ASBL Arts et Publics, avec « Citizen Craft », a mis en place des activités, des animations ou encore des événements visant à travailler la polarisation en partant de la culture et de la création vidéoludique, notamment la mise en place d'une plateforme d'échange qui a déconstruit les préjugés, ouvrant les horizons et développant le dialogue entre les personnes et les cultures.

D'autres ASBL abordent la thématique de manière générale et autour du dialogue. L'ASBL Socaba, avec son projet « (Bruxelles) Ville courage », avait mis en place des plateformes en ligne dont elle assurait le suivi, la modération et la gestion, sur lesquelles elle invitait les habitant.e.s de Bruxelles à concevoir, produire et mettre en ligne du contenu sur le thème de la pensée critique et de la résilience aux idéologies radicales. Le projet comprenait des concours d'idées novatrices, la co-production des idées sélectionnées avec les résidents et la formation d'une équipe de production autour de chaque idée gagnante.



La Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) avec « Démocratisons la démocratie! » a organisé, quant à elle, des rencontres entre des jeunes issus de différents milieux sociaux et culturels et de différents endroits de la région bruxelloise, afin de débattre, réfléchir et questionner ensemble les façons de faire démocratie. Pendant ces rencontres, les jeunes prenaient part à des ateliers de joutes oratoires, expérimenter des processus de débat et de prise de décision démocratiques, tout en se confrontant à la diversité des points de vue et des opinions, et réaliser une série de podcasts afin de relayer leur expérience et leurs propositions pour nourrir l'idéal démocratique.

Le Musée juif de Belgique (MJB) a conduit l'initiative « Let's meet a Jew » en invitant à rencontrer les identités juives dans leur diversité pour apprendre à nuancer le regard sur l'Autre et à construire des ponts entre individus culturellement différents par le biais de différents workshops qui mobilisent l'expérience muséale. Dans la même veine, le Centre communautaire laïc juif (CCLJ) avait lancé une « Campagne de lutte contre l'antisémitisme » visant à sensibiliser à la réalité de l'antisémitisme à Bruxelles (déconstruction des stéréotypes) et à la visibilité de la diversité de l'identité juive via des ressources et outils pédagogiques, des formations en faveur des acteurs intermédiaires, des modules e-learning incluant un questionnaire d'évaluation des acquis, mais aussi une campagne média.

Certaines ASBL travaillent plus spécifiquement avec les jeunes, comme l'ASBL Dakira dont le projet « Sensibilisation au vivre ensemble destinée à des Jeunes bruxellois de 12 à 25 ans » a été mis en œuvre en milieu scolaire, ou encore l'ASBL Foyer qui proposait l'« Atelier Mediawijs », un atelier éducatif sur la connaissance des médias qui se concentrait spécifiquement sur les enfants et les jeunes dans un contexte métropolitain. Grâce à cet atelier, les jeunes apprenaient de manière interactive à approcher de façon critique les dynamiques potentielles de polarisation et de radicalisation qui pouvaient les accompagner.

Enfin, le Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes (CIDJ), avec son projet « Prévention radicalisme violent » a développé des dispositifs d'animation au sein des structures scolaires et au niveau des centres de jeunes et la création d'espace de dialogues entre la police locale et les jeunes fréquentant certains quartiers.



Projet "Prévention radicalisme violent" - CIDJ

• **Mesure 2.3:** Le développement d'initiatives et de campagnes visant à promouvoir la confiance et le respect réciproque entre la police et les citoyens, comme le monitoring systématique des processus sociaux et des méthodes de police influant sur la relation entre la police et les citoyens, ainsi que les rencontres systématiques entre services de sécurité et (organisations de) citoyens.

L'ASBL BeFUS ASBL – Belgian Forum for Urban Security travaille aussi sur **la Mesure 2.3**, qui soutient le développement d'initiatives et de campagnes visant à promouvoir la confiance et le respect réciproque entre la police et les citoyens, comme le monitoring systématique des processus sociaux et des méthodes de police influant sur la relation entre la police et les citoyens, ainsi que les rencontres systématiques entre services de sécurité et (organisations de) citoyens. Elle a proposé « la diffusion de supports bilingues, pédagogiques, participatifs et collaboratifs d'intelligence collective sur les stratégies locales de promotion de la confiance et du respect réciproque entre autorités locales (dont la police) et les citoyens, face à la montée de la réceptivité aux discours extrêmes et polarisants, en particulier dans le cadre du déconfinement sécurisé des autorités locales belges, et en étroite collaboration avec les collectivités territoriales membres de l'EFUS ». Cette offre bilingue, participative et co-créative soutient et renforce les stratégies politiques locales de proximité entre police et citoyens en activant l'intelligence collective belge afin de lutter de façon transversale contre la méfiance et l'irrespect réciproque entre police et citoyens.

• **Mesure 2.4:** Promouvoir la communication des initiatives existantes à l'attention du public dans un souci de renforcer le lien avec les citoyens et le sentiment de sécurité.

Le Réseau Intersection a développé un projet qui répond à **la Mesure 2.4**, de promotion de la communication des initiatives existantes à l'attention du public dans un souci de renforcer le lien avec les citoyens et le sentiment de sécurité. Son projet « Réseau Intersection : fonctionnement et extension » a permis de développer un réseau entre zones de police bruxelloises afin de développer, concrétiser et promouvoir un modèle de police orienté vers la communauté (Community policing) ; de contribuer à l'amélioration continue de l'organisation policière ; de favoriser le rapprochement entre les services de police et les citoyens ; de favoriser et renforcer la communication, les échanges d'expériences, la circulation des bonnes pratiques et ainsi la création de synergies entre les entités de police; d'encourager la collaboration des services de police avec les autres partenaires actifs en matière de sécurité; de mettre à disposition des membres une information utile, à jour et accessible en matière de Community policing ; et enfin de favoriser la communication et l'échange tant au niveau national qu'au niveau international.

• **Mesure 2.5:** Assurer une prise en charge et un relai adaptés des individus ou groupes d'individus concernés par le phénomène de la radicalisation auteurs et victimes potentiels avec une attention particulière aux groupes cibles vulnérables.

Deux ASBL mettent en œuvre des projets répondant à **la Mesure 2.5**, assurant la prise en charge et la mise en place d'un relai adaptés des individus ou groupes d'individus concernés par le phénomène de la radicalisation, auteurs et victimes potentiels, avec une attention particulière aux groupes cibles vulnérables.

Le projet de l'ASBL Abrusco a porté sur le « Déploiement proactif de coachs de jeunes dans diverses écoles dont la population scolaire présente un risque accru de décrochage scolaire ou d'abandon précoce de l'école, ce qui augmente le risque de radicalisation ». Il s'agissait d'impliquer un coach, en tant que superviseur externe, qui soutienne les élèves et le personnel scolaire à l'école.

L'ASBL Prévention, Recherche et Formation: Emprise et Résilience (PREFER), quant à elle, a proposé l'« Accueil psychosocial », une offre de suivis psychologiques spécialisés de quatre types (individuel, de couple, de famille et de groupe), prévus en concertation avec les autres institutions impliquées (judiciaires, sociales, éducatives, etc.) et portant sur des problématiques mettant en scène une dérive de l'emprise, avec une priorité donnée aux dérives radicalistes.



- **Mesure 3.1:** Renforcer des dispositifs d'accompagnateurs sociaux mobiles à destination des usagers de drogues souffrant d'exclusion sociale.

Trois ASBL proposent des projets de renforcement des dispositifs d'accompagnateurs sociaux mobiles à destination des usagers de drogues souffrant d'exclusion sociale, tels que soutenus par la **Mesure 3.1**.

Dépannage d'Urgence de Nuit et Echanges (DUNE), avec DUNE Mobile, a mis en place la « Prise en charge des usagers de drogues souffrant d'exclusion sociale via le renforcement du dispositif d'accompagnement social mobile », décliné en trois axes : 1. « Maraudes à pied » : rencontre des usagers de drogues en rue afin de proposer une prise en charge et un accompagnement vers la 1ère ligne ; 2. « Médibus » : Dispositif mobile de réduction des risques et dispensaire infirmier ; 3. « Accompagnement mobile et liaison » : accompagnement physique des personnes vers les services de 1ère ligne et travail de liaison avec les acteurs des secteurs social-santé ».



Lien - ProjetDUNE mobile

Projet DUNE Mobile :

2021

- **272 maraudes** ont été effectuées et ont permis **3081 contacts dont 630** qui ont donné lieu à de l'échange de matériel de réduction des risques ;
- **88 permanences** du Médibus ont été tenues, ce qui représente **2223 contacts (2139 contacts homme et 84 contacts femmes)**, avec une fréquentation moyenne par permanence de **24 personnes** ;
- **159 accompagnements** mobiles ont été réalisés ;
- **346 nouveaux contacts (325 en maraudes ; 21 au Médibus)** ont été pris.

2022

- **165 maraudes** ont été effectués **dont 53** avec le Médibus, **442 échanges** de matériel de réduction des risques ont été procédés.
- **80 permanences** du Médibus ont été tenues, ce qui représente **1492 contacts (1387 contacts homme et 105 contacts femmes)**, avec une fréquentation moyenne par permanence de **18 personnes, 945 échanges** de matériel ont eu lieu ;
- **251 accompagnements** mobiles ont été effectués dont **58 accompagnements** ont été réalisés en soirée pour des situations d'urgence (médicale et psychologique).
- **268 nouveaux contacts** ont été pris.



L'ASBL Modus Vivendi, avec le projet « Testing Mobile » visait au renforcement de l'accompagnement mobile pour public précarisé du projet d'analyse de produits psychotropes ('Testing Mobile') en impliquant des accompagnateurs et accompagnatrices sociaux des centres bas-seuil et des comptoirs de distribution de matériel de réduction des risques, permettant de toucher (outreach) un public fortement précarisé et/ou exclu socialement. Enfin, l'ASBL LAMA, avec son équipe mobile Artha, a proposé, quant à elle, un « dispositif d'accompagnement mobile des usager·ère·s de drogues en situation de précarité de séjour sur le territoire bruxellois. »

• **Mesure 3.2:** Constituer un répertoire actualisé des structures spécialisées en promotion de la santé et en prévention des assuétudes à destination des services non spécialisés.

L'axe de **la Mesure 3.2.** de constitution d'un répertoire actualisé des structures spécialisées en promotion de la santé et en prévention des assuétudes à destination des services non spécialisés, est porté par deux ASBL.

Dépannage d'Urgence de Nuit et Echanges (DUNE) a voulu renforcer un outil existant « Le Bon Plan – Guide d'accès multisupport aux ressources sociales et santé à Bruxelles (répertoire et cartographie) », qui offre aux personnes en situation de grande précarité, mais aussi à toute la population bruxelloise, aux acteurs de la chaîne prévention-sécurité ainsi qu'aux équipes de terrain issues des secteurs social-santé, un guide d'accès aux ressources sociales et santé de la RBC (en FR, NL et EN). Actuellement disponible sous trois formes (agenda papier, application mobile, application sur des bornes interactives dans plus de 40 stations de métro). L'ASBL Medimmigrant, avec « Juridisch medewerker » a souhaité recruter un assistant juridique afin d'approfondir ses activités: recherche juridique de situations spécifiques, mise à jour du site web, offre de formations, etc.

• **Mesure 3.8:** Mettre en place et diversifier l'offre de prise en charge à destination des personnes souffrant d'assuétudes et renforcer l'accompagnement des usagers.

Trois ASBL visent à répondre à **la Mesure 3.8.** par des projets de mise en place et de diversification de l'offre de prise en charge à destination des personnes souffrant d'assuétudes mais aussi de renforcement de l'accompagnement des usager·ère·s. Infirmiers de rue, avec « le logement modulaire », a proposé une solution innovante pour la réinsertion durable des personnes précarisées souffrant d'assuétudes en proposant une offre de logement qui favorise intimité, sécurité et cadre propice à l'accompagnement, en vue d'une réinsertion sociale durable via la création rapide de logements qu'est l'habitat modulaire.

L'ASBL Modus Vivendi a axé son projet sur la « centralisation des besoins, accessibilité et diversification du matériel de consommation à moindre risque à destination des services bruxellois pour répondre aux besoins des usagers ». La mise en œuvre de la centrale d'achat dans le cadre du Dispositif d'Accès au Matériel Stérile d'Injection & d'Inhalation (DAMSI2), a permis aux services de Réduction des Risques (principalement les comptoirs d'échange de seringues) de s'approvisionner en matériel d'injection et d'inhalation de qualité et moins coûteux destinés aux usager·e·s de drogues les plus vulnérables.

Enfin, le projet de l'ASBL LAMA « Artha+ » a porté sur la réduction des risques socio-sanitaires des usagers de drogues en situation de précarité de séjour en favorisant leur insertion dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement ainsi que du système de soins de santé généralistes et/ou spécialisés, et en diversifiant l'offre de prise en charge par l'identification des phénomènes émergents (e.g. MENA, publics migrants) et le renforcement de l'ancrage local.



• **Mesure 4.3:** Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation ainsi que des campagnes de prévention.

L'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation ainsi que de campagnes de prévention en matière de traite et trafic des êtres humains que soutient la Mesure 4.3. est développée par deux ASBL.

PAG-ASA a proposé « Communication, information et sensibilisation des groupes à risque et des acteurs de première ligne afin de prévenir la victimisation, d'accélérer la détection et l'orientation vers les services appropriés ». Il s'agissait de développer des initiatives de communication, d'information et de sensibilisation à Bruxelles en vue de sensibiliser, d'informer et d'éduquer deux groupes : d'une part, les groupes à risque vulnérables qui, en raison de leur vulnérabilité, pourraient tomber dans les griffes des trafiquants et des prédateurs; d'autre part, les services de première ligne qui travaillent avec ces groupes à risque vulnérables.

Enfin, FAIRWORK Belgium, avec le projet « Une stratégie de communication de FAIRWORK Belgium ayant un impact contre l'exploitation par des employeurs malveillants » a visé l'optimisation des canaux de communication en rendant disponibles et accessibles dans davantage de langues les informations de base sur le droit du travail ; en utilisant les médias sociaux comme outil de communication et d'information afin de faciliter le dépôt d'une première plainte ; et en effectuant une campagne de sensibilisation auprès des consommateurs pour les impliquer dans la détection des violations au droit du travail.

Soutien à l'accompagnement des personnes en situation de prostitution.

Au total, **en 2021**, les équipes de l'ASBL Isala ont accompagné de manière régulière **23 femmes en 2021**. Ce sont **20 bénévoles**, en plus de leurs deux salariées, qui se sont mobilisés pour réaliser plus de **300 accompagnements** en présentiel et plus de **600 accompagnements** par téléphone ou par visioconférence. Cela représente plus de **250 heures d'engagement** bénévole et plus de **500 heures de travail salarié**.

En 2022, les équipes de l'ASBL Isala ont accompagné de manière régulière et constante **23 personnes**, ce qui fait au total plus de **240 rendez-vous** d'accompagnement et plus de **400 contacts virtuels** (par téléphone) dans l'année. C'est au travers des permanences que l'ASBL identifie des personnes preneuses d'un accompagnement plus approfondi vers la sortie de la prostitution : **en 2022, 45 permanences** ont été tenues et ont été visitées par **38 personnes**, de **10 nationalités différentes**. En plus d'un accompagnement, Isala a donné plusieurs formations à la thématique de la prostitution notamment dans un centre Croix-Rouge.

• **Mesure 4.9:** Améliorer la prise en charge des victimes de traite et de trafic des êtres humains.

Trois ASBL déclinent **la Mesure 4.9**, avec des projets d'amélioration de la prise en charge des victimes de traite et de trafic des êtres humains. L'ASBL PAG-ASA a proposé une « Orientation des victimes vers des refuges spécialisés grâce à une approche de proximité et de réduction des seuils ». Il s'agissait d'une extension de son travail de proximité à bas seuil afin que les victimes puissent accéder plus rapidement à un accueil spécialisé. A la demande de la police, de l'inspection sociale et de l'inspection du travail de Bruxelles, les membres du personnel de PAG-ASA seront en 'standby' (joignables et disponibles) lors des inspections planifiées en matière de traite et/ou de trafic d'êtres humains. Cela contribuera à une affectation plus rapide des victimes à des services d'accueil et de conseil spécialisés.

FAIRWORK Belgium avait mis en place un « Accès sûr et efficace à la protection des travailleurs pour les victimes et les victimes potentielles de la traite des êtres humains » en délivrant une information aux travailleurs précaires et sans-papiers victimes d'exploitation économique sur leurs droits en matière de travail et les aider à faire valoir ces droits grâce, d'une part, au service d'assistance qui permet aux personnes de poser des questions sur leurs droits en matière de travail et sur l'accès à ces droits et, d'autre part, à un suivi juridique et à des conseils post-plainte afin de s'assurer que le client poursuit la procédure.

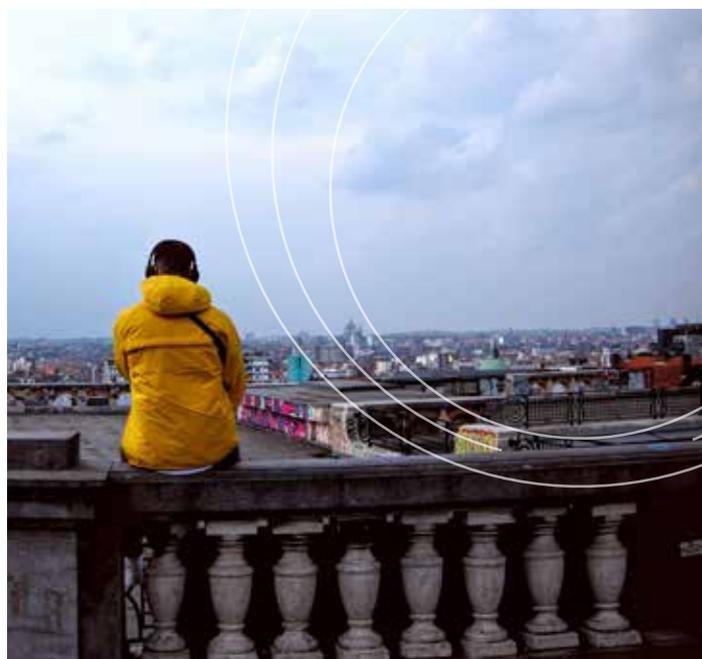
Enfin l'ASBL Isala a proposé le « Soutien à l'accompagnement des personnes en situation de prostitution : proposer des parcours de sortie cohérents et basés sur leurs besoins ». Ce projet visait l'organisation de permanences hebdomadaires offrant soutien psychologique, accompagnement juridique, aide à l'accès à un logement, aide à l'ouverture des droits sociaux et, également, renforcement du parcours de sortie des prostituées en offrant de répondre au mieux aux besoins des personnes, mais aussi de renforcer les liens entre structures d'accompagnement.



Lien - ASBL Isala

- **Mesure 6.9:** Renforcer et intégrer les différents dispositifs d'accompagnement, d'orientation et de prise en charge des personnes sans-abris et mendiants présentes sur les réseaux de transport en RBC.

L'ASBL Diogènes proposait, dans le cadre de son projet « Métro-Liens / Metro-Verbindingen » de développer un travail de proximité avec les personnes vivant en rue présentes sur les réseaux de transport bruxellois afin de favoriser l'intégration sociale des sans-abri par la création de liens sociaux, via les cinq piliers du projet : 1) Travail de proximité avec les personnes de la rue dans leur contexte; 2) Information, soutien et médiation pour le personnel, les voyageurs et les commerçants ; 3) Campagne de sensibilisation : informer le grand public ; 4) Consultation et formation : participation aux organes consultatifs et provision de formations ciblées ; 5) Recherche et analyse : groupe cible, méthode, etc.



Métro-liens/ Metro-Verbindingen :

EN 2021, LES TRAVAILLEURS DE RUE ONT EFFECTUÉ 799 INTERVENTIONS AUPRÈS DES SANS-ABRI:

- **498 séances** de conseil psychosocial ;
- **80 accompagnements** en personnes vers les services, les institutions et les organisations ainsi que **31 orientations** vers les services, les institutions et les organisations ;
- **38 activités** de soins et d'assistance ;
- **7 consultations médicales** ;
- **49 visites** auprès des personnes à l'hôpital, au domicile,...
- **10 sessions** de sensibilisation sur la thématique du sans-abrisme auprès de professionnels qui sont susceptibles d'être en contact avec des personnes sans-abri.
- **49 représentations** dans le réseau
- **25 suivis** des dossiers sociaux
- **3 aides** au déménagement ou au logement

Métro-liens/ Metro-Verbindingen :

EN 2022, LES TRAVAILLEURS DE RUE ONT EFFECTUÉ 828 INTERVENTIONS AUPRÈS DES SANS-ABRI:

- **431 séances** de conseil psychosocial
- **87 accompagnements** en personnes vers les services, les institutions et les organisations ainsi que **71 orientations** vers les services, les institutions et les organisations ;
- **72 activités** de soins et d'assistance ;
- **4 consultations médicales** ;
- **48 visites** auprès des personnes à l'hôpital, au domicile,...
- **24 sessions** de sensibilisation et **3 groupes de discussion** sur la thématique du sans-abrisme auprès de professionnels auprès de professionnels qui sont susceptibles d'être en contact avec des personnes sans-abri.
- **12 représentations** dans le réseau
- **13 suivis** des dossiers sociaux
- **2 aides** au déménagement ou au logement



Lien - ASBL Diogènes :
Métro-Liens



- **Mesure 7.4** : Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation liées à la thématique ou sur les bons gestes à avoir pour un espace public agréable, ainsi que des campagnes de prévention des incivilités et infractions environnementales.

Dans le cadre de **la Mesure 7.4** qui vise l'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation liées à la thématique Environnement et incivilités ou sur les bons gestes à avoir pour un espace public agréable, ainsi que des campagnes de prévention des incivilités et infractions environnementales, l'ASBL Bulle a mis en place le projet « Wasserette Mobile ». Cette permanence solidaire consistait en une offre de service de laverie mobile d'utilité publique aux « sans chez-soi » ou aux personnes précarisées comprenant la création de nouveaux lieux, un projet de réinsertion socio-professionnelle et un projet de photographie.



Wasserette Mobile

Sur **l'année 2021**, l'ASBL Bulle a lavé 11,5T de vêtements dans ses camionnettes, représentant **1643 machines** réalisées lors des **216 permanences**.

En moyenne, par permanence, l'ASBL a rendu service à minimum 7 personnes.

En 2022, il y a eu **18,998T** de vêtements lavés dans les camionnettes, c'est-à-dire **2714 machines** réalisées lors des **262 permanences**.

En moyenne, par permanence, l'ASBL a rendu service à minimum 11 personnes.

- **Mesure 9.3**: Organiser des campagnes de prévention aux citoyen.ne.s sur les bons gestes à avoir en cas de situation de crise et d'urgence.

Enfin, c'est l'ASBL Croix Rouge de Belgique - Education, Santé, Société qui vient répondre à **la Mesure 9.3**, visant à organiser des campagnes de prévention aux citoyen.ne.s sur les bons gestes à avoir en cas de situation de crise et d'urgence. Avec son projet « Osons agir ensemble », elle a proposé une séance de sensibilisation aux premiers secours pour les personnes en situation de sans-abrisme, afin de contribuer à construire des communautés résilientes en donnant à toute personne des compétences vitales.

Osons agir ensemble :

Depuis le lancement en **mars 2022** de l'offre de sensibilisation aux 1ers secours aux personnes en situation de sans-abrisme par l'ASBL Croix Rouge de Belgique - Education, Santé, Société, **232 places** ont été mises à disposition. **139 participants** ont suivi cette sensibilisation jusqu'à son terme sur **144 inscrits**.



Lien - Wasserette Mobile



Lien - Osons Agir ensemble



CONCLUSION

Les années 2021 et 2022 ont été celles d'une transition dans le cadre des subventions octroyées aux différents acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité. L'adoption du nouveau PGSP 2021-2024 et de ses nouvelles priorités et mesures a ainsi imposé de revoir les cadres d'octroi des subventions pour qu'elles s'en rapprochent le plus possible. Qu'il s'agisse de nouveaux financements ou de subventions octroyées de manière récurrente, il a été question de faire correspondre l'utilisation des ressources financières attribuées à safe.brussels au nouveau cadre stratégique régional. Un soutien financier a ainsi été apporté à différents acteurs susceptibles de contribuer et de répondre aux problématiques identifiées dans le PGSP.



INITIATIVES ET CONTRIBUTIONS INTERNES DE SAFE. BRUSSELS : LES PLATEFORMES

La plateforme radicalisation et polarisation

Dans le cadre de **la mesure 2.1** du PGSP 21-24, safe.brussels assure la mise en œuvre de la mission transversale du PGSP suivante : assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée. C'est dans ce contexte que s'organise la plateforme régionale Radicalisation Polarisation (plateforme RadPol).

La plateforme RadPol se réunit six fois par an et rassemble les représentants et experts des communes et zones de police bruxelloises ainsi que les services du Directeur Coordinateur de Bruxelles. Mais aussi des représentants du Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Radicalismes et Extrémismes Violents (CAPREV), de la direction générale Sécurité et Prévention (DGSP) du SPF Intérieur, de l'Organe de coordination pour les analyses de la menace (OCAM) ou encore de la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeeten (VVSG). Quant aux ASBL subventionnées par safe.brussels, elles se joignent et prennent part, une fois par an, à une session qui leur est dédiée spécifiquement.

La plateforme RadPol offre un espace de formation pluridisciplinaire, d'échange de bonnes pratiques et de discussion entre les acteurs du terrain (commune/police) et les experts. C'est aussi un lieu d'échange d'informations sur les besoins en outils existants ou à développer. De nombreux spécialistes fédéraux et communautaires, ainsi que des experts, chercheurs et acteurs de terrain sont invités à enrichir ces échanges par des présentations thématiques (polarisation, extrême-droite, extrême-gauche, influence des sectes ou fonctionnelles (le cadre légal d'une Cellule de Sécurité Intégrale Locale en matière de Radicalisation (CSIL-R), l'accompagnement des justiciables, les outils développés par le monde associatif...).



La plateforme Techno Prévention s'inscrit dans la thématique 5 du PGSP et répond spécifiquement aux mesures suivantes :

- **5.3** Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire portant sur les différents phénomènes d'atteintes aux biens afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges de bonnes pratiques entre acteurs de terrain ;
- **5.4** Développer des campagnes de sensibilisation et d'information visant à associer plus étroitement les citoyen.ne.s à la prévention de phénomènes spécifiques d'atteinte aux biens ;
- **5.5** Renforcer une approche coordonnée pour lutter contre le vol de vélos.

Elle s'inscrit dans les missions transversales suivantes : assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée; et également, former les acteurs de la chaîne de Sécurité, de Prévention et du Secours et développer des partenariats académiques. Plus largement, la plateforme contribue aux objectifs stratégiques du PGSP :

- **2.** Accroître la qualité du service offert par les acteurs de la chaîne de sécurité, de prévention et du secours ;
- **3.** Promouvoir la réflexion stratégique, la recherche et la diffusion de connaissance.

La plateforme réunie, notamment, les Conseillers en Prévention Vol (CPV) des communes et des zones de police qui sont des ressources clés au niveau local pour les citoyens souhaitant sécuriser leur habitation. Afin de consolider et développer leur expertise sur les thématiques théoriques et techniques en matière de prévention de vol, le SPF intérieur organise une formation annuelle en collaboration avec les provinces. A Bruxelles, c'est safe.brussels qui assiste et soutient l'organisation de cette formation qui a eu lieu le 10 juin 2021 au bénéfice de 32 Conseillers en Prévention Vol (CPV) issus de 11 communes et de six zones de police.



3. INITIATIVES SPÉCIFIQUES S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DES RÉSOLUTIONS DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Cette deuxième partie a pour objectif de présenter la mise en œuvre de deux résolutions du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. La première datée du 18 décembre 2020 a pour objectif de contribuer à l'amélioration des relations entre citoyens⁶ et forces de l'ordre d'une part et réciproquement entre forces de l'ordre et citoyens. La seconde datée du 5 juin 2020 vise quant à elle à favoriser la concertation opérationnelle et les actions régionales dans les domaines des violences intrafamiliales.

En tenant compte du contexte social bruxellois et du cadre juridique, nous mettons en évidence les actions et les initiatives prises par safe.brussels (et/ou Brusafe) et ses partenaires, et nous soulignons leur inscription dans les dispositions du PGSP.



LES RELATIONS ENTRE LES CITOYENS ET LES FORCES DE L'ORDRE ET ENTRE LES FORCES DE L'ORDRE ET LES CITOYENS. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION DU 18 DÉCEMBRE 2020 DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Cadrage et contexte bruxellois de la thématique

La crise sanitaire a accentué les tensions déjà existantes entre les citoyen·ne·s et la police. Elle est venue accroître la pression tant sur les citoyen·ne·s qui étaient soumis·e·s à un certain nombre de règles supplémentaires que sur les policier·e·s chargé·e·s de veiller au respect de ces mesures. Des problèmes complexes propres à une métropole se posent, et alors que la police intervient et exerce son autorité, le citoyen exige plus de transparence et d'explications. Le stress supplémentaire généré par cette crise sanitaire a pu conduire à une série d'incompréhensions mutuelles. Des conflits entre citoyen·ne·s et police existaient déjà dans certaines situations et cette crise est venue renforcer les tensions.

Au printemps 2020, après la mort d'un mineur décédé à la suite d'une course-poursuite policière, des incidents de rue ont eu lieu à Bruxelles. C'est une des raisons concrètes de la mise en place de commissions thématiques sur la « relation entre les citoyens et la police dans la Région de Bruxelles ». Les témoignages et recommandations formulées par divers·es intervenant·e·s⁷ lors d'auditions en octobre 2020 ont inspiré les demandes adressées par les parlementaires bruxellois·es **aux autorités fédérales, régionales et locales** dans la résolution datée du 18 décembre 2020.

Cadre politique

Bien que ce plan de mise en œuvre concerne la compétence régionale, nous listons, pour la bonne compréhension, les demandes formulées par le parlement bruxellois aux autorités fédérales et locales.

En matière de personnel et de recrutement d'agents de police, les parlementaires bruxellois·es demandent demandent...

Aux autorités locales

- de demander aux conseils de police de faire rapport du nombre de contrôles d'identité effectués par leurs policiers et des motifs de ces contrôles.

6 : Parlement de la Région Bruxelles-Capitale, session ordinaire 2020-2021, no A-281/3 : Résolution visant à l'amélioration des relations entre citoyens et forces de l'ordre et entre forces de l'ordre et citoyens, Bruxelles, 18 décembre 2020.

7 : Id., p. 7. On citera p. ex. S. Van Praet, Identifier et affronter les problèmes et abus dans la sélectivité policière. Une recherche-action sur les pratiques et/ou mécanismes problématiques de sélectivité policière au sein de la zone de police Schaerbeek-Evere-St-Josse (PolBruNo). Rapport final, Bruxelles, Centre de recherches Pénalité, sécurité & déviances/INCC, juillet 2020; Amnesty International Belgique, 'On ne sait jamais, avec des gens comme vous'. Politiques policières de prévention du profilage ethnique en Belgique, Bruxelles, mai 2018.

En matière de personnel et de recrutement d'agents de police, les parlementaires bruxellois-es demandent demandent...

Aux autorités fédérales

1. de formuler une demande officielle auprès du gouvernement fédéral pour une adaptation rapide de la norme KUL devenue obsolète en vue de renforcer, prioritairement, le nombre de policiers sur le terrain ; de réviser rapidement et justement le financement des zones de police en vue d'augmenter le nombre de policiers, comme indiqué dans l'accord de gouvernement fédéral ; d'agir en vue de promouvoir l'implication des zones de police et la présence sur le terrain de davantage d'agents de quartier et de valoriser leur métier par une révision de leur salaire.

En matière de formation, les parlementaires bruxellois-es demandent...

Aux autorités fédérales

2. d'insister [...] sur l'amélioration et éventuellement l'allongement de la formation de policier, afin d'accorder davantage d'attention à la lutte contre la discrimination et le racisme, l'interdiction du profilage ethnique, les incidents en lien avec des interventions de policiers vis-à-vis de certains groupes de la population, l'autocritique, la recherche d'efficacité ainsi que l'amélioration collective et personnelle ; de prévoir une formation plus longue et approfondie pour les agents avant qu'ils puissent prendre le volant d'un véhicule de police.

En matière de travail de quartier, de contacts de quartier et de communication, les parlementaires bruxellois-es demandent...

Aux autorités locales

3. de faire appel à des agents de quartier qui connaissent le quartier, en collaboration étroite avec les gardiens de la paix, pour créer des synergies / un réseau de bonnes relations avec les écoles, les parents, les travailleurs de rue, les commerçants, le secteur horeca, les associations sportives et culturelles ;
4. en collaboration avec les organisations de quartier et de jeunesse, de veiller à une information et une communication plus claire en matière de droits et devoirs des citoyens vis-à-vis des services d'ordre pendant les interventions ;
5. de veiller à valoriser le rôle spécifique et la valeur ajoutée des agents de quartier.

En matière d'interventions et de méthodes de travail, les parlementaires bruxellois-es demandent...

Aux autorités fédérales

6. d'insister auprès des autorités fédérales pour élaborer un cadre général pour l'utilisation des « bodycams ». Il y a aujourd'hui un manque d'uniformité. Chaque zone décide des règles pour son corps de police.

Aux autorités locales

7. de travailler à une approche correcte et polie des forces de l'ordre envers les jeunes et des jeunes envers les forces de l'ordre. L'aspect « tutoiement et impolitesse » est mentionné dans différents témoignages comme point de crispation important ; d'intégrer les interventions dans le travail de police et donc de prévoir l'espace nécessaire ou le retour d'information et la réflexion après les interventions. Cela implique également de faire de la place pour la décompression, afin qu'un agent puisse évacuer la pression après une rude journée et bénéficier d'un accompagnement psychosocial;

Aux autorités fédérales et locales

8. de confier au directeur coordonnateur administratif fédéral (dirco) et aux six zones de police de Bruxelles la mission de chercher une manière d'améliorer le dispatching du numéro d'urgence de la police et d'en faire rapport au Conseil régional de Sécurité (CoReS). À terme, le service dispatching pourrait être réorganisé et accueillir un personnel comprenant d'autres profils que celui de policier.

En matière de procédure de plainte, les parlementaires bruxellois-es demandent...

Aux autorités fédérales

9. de un rapport statistique et qualitatif annuel du Comité P sur les interventions de police clôturées dans la Région; de repenser et améliorer le suivi des plaintes déposées auprès du Comité P.

Aux autorités locales

10. d'encourager, d'une part, les autorités compétentes à procéder à une évaluation objective des procédures de contrôles internes et externes et, d'autre part, de créer un organe indépendant de la hiérarchie de la police en qui les agents puissent avoir toute confiance ; d'améliorer les procédures de contrôles internes à tous les niveaux hiérarchiques afin de s'assurer du respect par les agents de leurs devoirs et de leurs droits dans l'exercice de leurs missions.

En matière des sanctions et d'amendes, les parlementaires bruxellois·es demandent...

Aux autorités fédérales

11. de prévoir un encadrement et un financement suffisants de la Justice pour lutter contre toutes les formes d'impunité.
12. de lancer une réflexion sur la législation SAC, en particulier pour les mineurs d'âge, de réévaluer les procédures, notamment les procédures de médiation ou de travaux d'intérêt général, qui ne sont pas suffisamment appliquées.

Aux autorités fédérales et locales

13. d'améliorer les procédures de contrôles internes à tous les niveaux hiérarchiques afin de s'assurer du respect par les agents de leurs devoirs et de leurs droits dans l'exercice de leurs missions.

INSCRIPTION DANS LE PGSP 2021-2024

Pour le niveau régional, nous reportons les actions et les initiatives prises par safe.brussels et ses partenaires pour répondre aux attentes des parlementaires bruxellois (via la résolution datée du 18 décembre 2020) en mettant également en exergue comment celles-ci répondent également au PGSP 2021-2024 de la Région Bruxelles-Capitale⁸.

Ces différentes actions et initiatives, telles qu'énumérées au point suivant, sont issues en majorité du projet de rapportage sur les initiatives existantes en région de Bruxelles-Capitale visant à améliorer la relation entre les citoyens et les services de l'ordre public. Ce projet de rapport a été rédigé en collaboration avec les membres du groupe de travail Citoyens-Police (GT CiPol) créé en septembre 2021. Ce dernier s'est réuni de septembre 2021 à juin 2022.

Notons que ces actions et initiatives s'inscrivent de manière générale dans deux missions transversales du PGSP : d'une part, la coordination des acteurs autour des services de prévention, de sécurité et d'urgence (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et du traitement administratif de la criminalité organisée⁹; d'autre part, l'analyse transversale et systématique pour améliorer la perception de la sécurité et l'évaluation des politiques publiques en la matière¹⁰.

Lien avec le PGSP

Mesures :

M.1.2.

Organiser et favoriser la diffusion de campagnes et actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention concernant la thématique et, avec une attention particulière, à destination des jeunes, sur les phénomènes de (cyber)haine, -harcèlement et -discriminations ; sur la législation et les possibilités existantes en matière de signalement, plainte et poursuite de faits de discrimination ; sur l'importance du dépôt de plainte et les droits de la victime ;

M.1.3.

En vue de lutter contre les contrôles non motivés, un monitoring des contrôles d'identité effectués et de leur motif est organisé, ainsi que le rassemblement des bonnes pratiques en la matière ;

M.1.7.

Affiner l'image (quantitative et qualitative) des phénomènes par la récolte de données – permettant de réduire le sous-rapportage des violences (notamment eu regard du genre) – le développement et le suivi d'indicateurs, ainsi que l'élaboration d'analyses afin d'identifier les réponses les plus adaptées.

M.2.1.

Renforcer la formation multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs concernées afin de valoriser l'expertise du terrain, de perpétuer la mise en réseau, de stimuler des échanges de bonnes pratiques.

M.2.3.

Le développement d'initiatives et de campagnes visant à promouvoir la confiance et le respect réciproque entre la police et les citoyens, comme le monitoring systématique des processus sociaux et des méthodes de police influant sur la relation entre la police et les citoyens, ainsi que les rencontres systématiques entre services de sécurité et (organisations de) citoyens.

M.2.4.

Promouvoir la communication des initiatives existantes à l'attention du public dans un souci de renforcer le lien avec les citoyens et le sentiment de sécurité.

M.2.7.

Travailler au développement de procédures d'évaluation et de plainte accessibles afin que les citoyens puissent facilement évaluer le travail des services de police (notamment en ligne) et déposer plainte pour des interventions de police qu'ils jugent non justifiées ou disproportionnées.

8 : Plan Global de Sécurité et de Prévention de la Région Bruxelles-Capitale, Bruxelles, Bruxelles Prévention & Sécurité, 2021 (ci-après PGSP).

9 : PGSP, p. 41-42.

10 : PGSP, p. 43.



CONTRIBUTIONS

En matière d'enquête et de monitoring, les parlementaires bruxellois demandent...

14. de charger safe.brussels de rassembler ces informations et d'élaborer un monitoring des bonnes pratiques relevées à l'étranger en matière de lutte contre, notamment, le profilage ethnique (par exemple, mettre en place le récépissé de contrôle) ;

Action/Initiative : l'Observatory de safe.brussels collecte et centralise la littérature et les analyses existantes pertinentes pour la Région de Bruxelles-Capitale, tant au niveau national qu'international, pour les mettre à la disposition des membres du groupe de travail Citoyens-Police et du public. Cette tâche s'inscrit dans **la mesure 1.7** du PGSP.

15. de charger l'Observatoire pour la prévention et la sécurité (OBPS) [safe.brussels/Observatory] de mettre sur pied, en collaboration avec les six zones de police, un monitoring/suivi public, systématique et objectif des processus sociaux et méthodes de police influant sur la confiance entre les forces de l'ordre et les citoyens, parmi lesquels le profilage ethnique, la communication et l'enregistrement et le traitement des plaintes,...

Action/Initiative : En 2021, la direction Observatory a préparé et remis des questionnaires aux membres du groupe de travail Citoyens-Police afin de sonder les bonnes pratiques et les attentes du terrain. Toutes les zones ont remis leur questionnaire ainsi que sept communes : 13 questionnaires ont été reçus au total. Leur examen révèle qu'il existe différentes manières d'aborder l'amélioration des relations entre la police et les citoyens dans le travail des zones de police et des communes. La plupart des éléments soulevés dans le cadre du travail quotidien concernent des actions destinées à un public externe (citoyens, groupes cibles spécifiques (p. ex. les jeunes). Il est aussi question d'autres actions prises par une seule et même autorité ou de collaborations entre plusieurs autorités (p. ex. les LISA (Antenne locale de sécurité intégrée). Certaines recommandations ont également été tirées de cette analyse (voir ci-dessous). Après avoir recueilli des informations sur les initiatives/projets/actions menés par les différents partenaires et sur les besoins identifiés, safe.brussels examine les actions à mener pour donner suite à la résolution du Parlement bruxellois. Ainsi, une analyse est en cours au sein de la direction Observatory en ce qui concerne la violence à l'encontre des métiers d'intérêt général. L'objectif de cette analyse est de dresser un tableau quantitatif et qualitatif des violences de toutes natures commises à l'encontre de la police locale, du service d'incendie et d'aide médicale urgente bruxellois (SIAMU), des gardiens de la paix et des gardiens de parc. Cette tâche s'inscrit dans **la mesure 1.7** du PGSP.

16. de confier à l'Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité (OBPS) [safe.brussels/Observatory], en collaboration avec des instituts de recherche, la mission de sonder à intervalles réguliers la confiance et le respect envers les services de police, en tenant suffisamment compte du domicile, du statut socio-économique, de l'origine, de l'âge des Bruxellois(es) sondé(e)s,... ;

Action/Initiative : En 2021, l'Observatory a mené une Enquête régionale de Sécurité adressée spécifiquement aux entreprises, relative au sentiment de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale. Le rapport des entreprises avec les services de police a été sondé à travers des questions sur le signalement des faits à la police et sur la satisfaction par rapport au suivi des plaintes.

Les constats de cette enquête sont les suivants : Les faits les plus signalés auprès de la police – pour les entreprises qui ont été victimes – sont les faits de cambriolage: 80% des entreprises signalent 'toujours' ou 'parfois' ces faits à la police. Les faits de vol/de/dans/sur véhicule et de dégradations de la propriété sont signalés par une majorité des entreprises lorsqu'elles en sont victimes. Pour les autres faits, seule une entreprise sur trois ou moins le signale à la police. Les violences physiques/verbales sont les moins signalées : 26% des entreprises qui en sont victimes le déclarent auprès de la police. Les principales raisons qui poussent les entreprises à ne pas signaler les faits sont:

- Le préjudice n'en valait pas la peine (pour 52% des entreprises);
- Le sentiment que la plainte ne servait à rien, était inutile (47%);
- Le signalement a été fait ailleurs, auprès d'autres services (13%).

Les réponses par rapport à la satisfaction sont mitigées avec 40% des entreprises ayant signalé des faits à la police déclarant être 'satisfaites' ou 'très satisfaites' par rapport au suivi réalisé.

17. parce que « Mesurer c'est savoir », de transmettre les différents rapports à l'Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité [safe.brussels/Observatory], responsable de la collecte et de l'analyse des données, qui devront être entièrement anonymisées.

Aucun suivi de cette recommandation n'était prévu en 2021 et 2022, cette action étant planifiée pour 2023.

En matière de personnel et de recrutement d'agents de police, les parlementaires bruxellois-es demandent...

18. d'accroître le nombre d'agents recrutés localement, notamment en chargeant le Centre d'Orientation au Recrutement (COR) de Brusafe de mener des actions auprès des Bruxellois(e)s pour susciter plus de vocations pour les métiers de la police et de préparer les candidats aux examens de sélection ;

Action/Initiative : Le COR organise ou participe régulièrement à divers événements (séances d'information, journées portes ouvertes, salon de formation, jobdays, etc.) en lien avec la promotion des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours (SPS). Entre 2020 et 2022, le COR a renseigné 3876 usagers sur les métiers SPS, les conditions d'accès et procédures de sélections et a accompagné individuellement ou collectivement 2352 usagers dans leur procédure de sélections. Lors de la journée Portes Ouvertes de Brusafe, 75 personnes ont reçu une information en se présentant au stand du COR, générant 59 nouvelles demandes d'accompagnement sur les jours suivants.

Le COR est régulièrement invité par certaines communes bruxelloises (Woluwe-Saint-Pierre, Anderlecht, Etterbeek, Woluwe-Saint-Lambert) à participer à leurs « jobdays ». En 2021, le COR a participé aux « jobdays » de la commune d'Anderlecht et de Woluwe-Saint-Lambert et en 2022, aux jobdays des communes d'Anderlecht ainsi qu'aux deux journées de la commune d'Etterbeek.

Le COR invite régulièrement les élèves du secondaire (CERIA, Sint-Guido, etc.) en option sécurité à assister à leurs séances d'information. Par ailleurs, la Cité des métiers organise régulièrement pour les élèves du secondaire des activités d'orientation auxquelles le COR participe et présente les métiers du secteur SPS.

Enfin, le COR invite les associations en charge des NEETs (Not in Education, Employment or Training) aux séances d'information sur les métiers du secteur SPS et il participe aux événements qu'elles organisent, tels que le salon du SIEP ou encore le FORUM-ON organisé par l'ULB.

19. de poursuivre la coopération entre Actiris et Brusafe et d'augmenter les chances de réussite des candidats bruxellois grâce au centre d'orientation de Brusafe et à une formation préliminaire plus adaptée. Une attention particulière devrait également être portée à un meilleur équilibre de genre et de LGBTQIA+ dans le recrutement.

Depuis mai 2021, le COR travail avec 2 centres de formation (CEFIG et Syntra) et en 16 mois, 10 préformations « Inspecteur » (5 NL et 5 FR) ont été commandées ainsi que 2 préformations « Agents FR » (financées par Bruxelles-Formation). 378 usagers ont été rencontrés pour la sélection des candidats à la préformation, 178 ont été sélectionnés et 135 sont allés jusqu'au bout de la préformation.

Les incorporations des usagers du COR au sein de l'ERIP sont en évolution depuis le démarrage des activités d'accompagnement du COR.

- En 2021: 32 aspirants sur 208 qui ont reçu un accompagnement individuel ou collectif, ont intégré l'ERIP;
- En 2022: 43 aspirants sur 178 qui ont reçu un accompagnement individuel ou collectif, ont intégré l'ERIP.

Il est à noter que le nombre d'usagers COR qui ont intégré les autres écoles de police n'est pas connu.

En matière de formation, les parlementaires bruxellois-es demandent...

20. de charger et de soutenir l'École régionale et intercommunale de police (ERIP) en vue d'attirer de bons formateurs et instructeurs qui soient motivés, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de notre Région ;

En 2021, l'ERIP a formalisé une nouvelle procédure de sélection plus stricte et un code de l'enseignant comprenant un processus d'évaluation en 2022. Par ailleurs, l'ERIP partage les offres d'emploi au sein des zones de police bruxelloises et les formateurs sont majoritairement bruxellois.

21. de s'assurer que l'ERIP remplit une mission de développement de formations complémentaires spécifiques aux besoins de la Région bruxelloise.

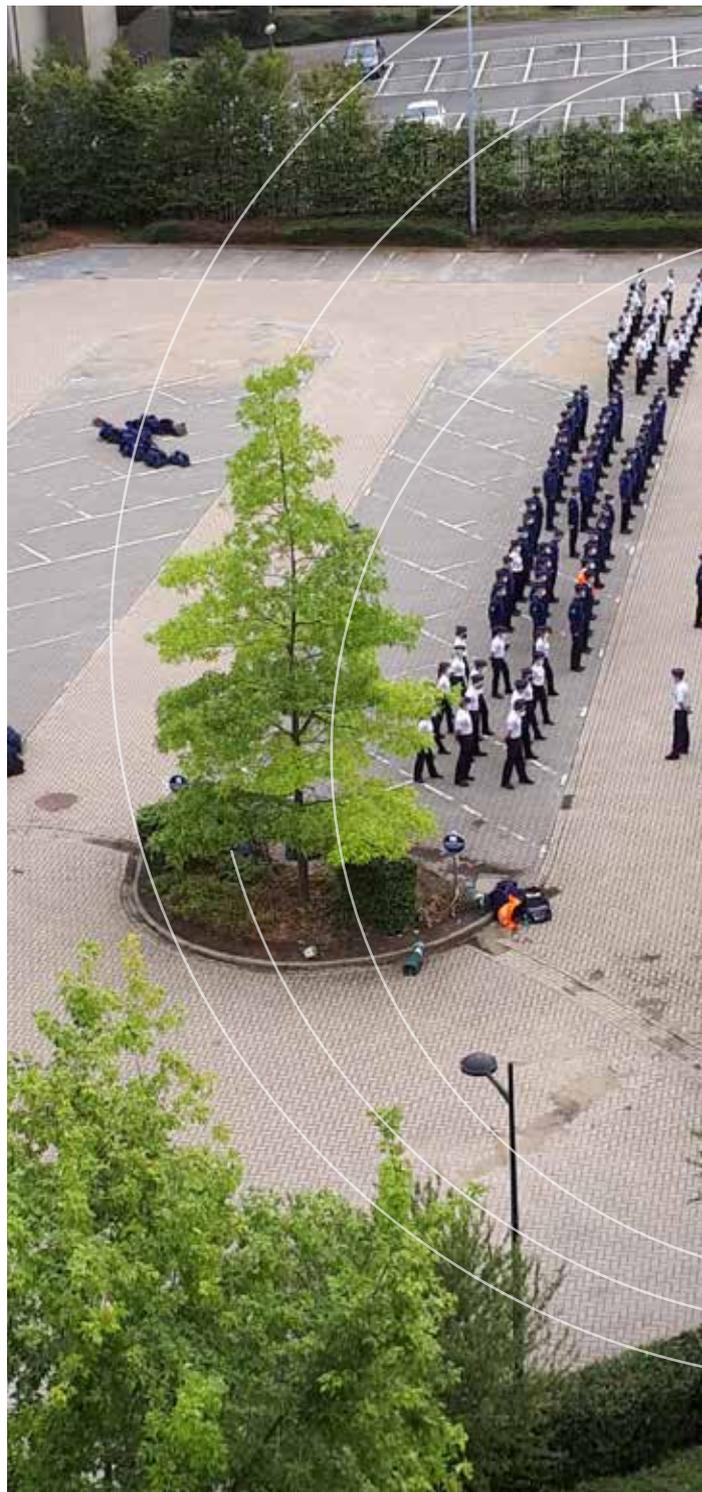
Brusafe est chargé de développer les projets de la mission transversale « Former les acteurs de la chaîne de Sécurité, de Prévention et du Secours et développer des partenariats académiques », ainsi que de remplir les objectifs des mesures de formation dans les neuf thématiques du PGSP . Les besoins de formation régionaux sont récoltés via les représentants sectoriels pour alimenter le Plan Régional de Formation (PRF). Le PRF comporte plusieurs formations avec une attention particulière des spécificités liées à la région bruxelloise notamment : les sanctions administratives communales, le bien-être animal, première coordination en cas de survenance d'une catastrophe, contexte sociétal, phénomènes d'actualité, seconde langue, etc. Deux conseils académiques ont été réunis durant 2020-2021). Dans ce cadre, un nouveau pôle de compétences Discriminations (avec deux sous-ensembles : LGBT et racisme) est en phase de construction.

En 2022, dans le but d'harmoniser l'offre de formation avec les demandes du terrain et des autorités, Brusafe a poursuivi le développement de pôles de compétences, dans le domaine des VIF, de la sécurisation des transports en commun et des discriminations (lutte contre le racisme et inclusion des

personnes LGBT). Ces pôles s'accordent et incluent, le cas échéant, les mesures de formation des plans afférents.

Le pôle VIF s'est réuni 4 fois en 2022, les participants étaient issus des institutions, suivantes : ERIP, Cellules EVA PolBru, Cellules EVA Midi, SAFE, Brusafe, Parquet régional, Zone de police BruNo, Cabinet régional Egalité des Chances, SIAMU, IFAMU.

Le pôle « discriminations » qui s'est réuni deux fois en 2022, a décidé de scinder le pôle en deux groupes distincts en 2023: inclusion des personnes LGBT et lutte contre le racisme.



l'école régionale et intercommunale de police (ERIP)

En matière de travail de quartier, de contacts de quartier et de communication, les parlementaires bruxellois-es demandent...

22. de soutenir les zones de police par une généralisation de la community policing ou police de proximité, en renforçant les brigades à pied, à vélo ou à cheval qui doivent devenir davantage la norme, afin que les policiers soient disponibles et abordables dans la rue ;

23. de généraliser la création de LISA (Antenne locale de sécurité intégrée) dans la Région afin que les citoyens aient des points de contact locaux où divers services tels que la police, les gardiens de la paix ou Bruxelles-Propreté sont regroupés ;

Action/Initiative : safe.brussels coordonne le renforcement de l'ancrage territorial des différents services actifs au niveau local, qu'ils soient communaux, zonaux ou régionaux, et qui, par leur transversalité, contribuent à l'approche intégrée de la prévention et de la sécurité au niveau des quartiers. Pour ce faire, le Gouvernement bruxellois soutient l'implémentation d'antennes LISA. La création de ces antennes permet aux acteurs concernés, dans le respect de leurs compétences respectives, de travailler côte à côte, afin d'optimiser leur collaboration et leurs résultats sur le terrain. Ces antennes, portées par les communes bruxelloises, visent également à offrir à la population, dans des quartiers identifiés, un « guichet unique » en matière de prévention et de sécurité. Les premières implémentations d'antenne permettent à safe.brussels et ses partenaires d'ajuster et/ou étendre le concept avec cette volonté de l'inscrire durablement en Région de Bruxelles-Capitale. Les services proposés au sein de ces antennes contribuent à rapprocher les services de prévention et de sécurité des citoyens et concourent à améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale. Un troisième appel à projets d'antennes LISA a été lancé en 2021. Huit nouveaux projets ont ainsi été subventionnés en 2021, 4 autres antennes LISA sont déjà pleinement opérationnelles en Région de Bruxelles-Capitale. Un quatrième appel à projets, lancé en juin 2022, devrait permettre l'implémentation d'autres projets d'antennes. Cette démarche s'inscrit dans le 4e principe d'action fixé par le PGSP.



24. d'inciter les zones de police à améliorer le protocole de communication pour les situations de crise, en particulier pour les accidents/incidents impliquant des morts ou des blessés graves. Les membres de la famille doivent être informés directement et de manière détaillée, ils reçoivent les informations nécessaires sur l'assistance psychologique, les procédures de plainte,... La police reste disponible après le contact initial en cas de questions ;

25. de confier à safe.brussels (ou à l'ERIP) la mission de rassembler les meilleures pratiques en matière de community policing et de les diffuser auprès de tous les intervenants dans l'ensemble de la Région, comme « Coffee with a cop », Team Herscham pour les sans-abri, le « régisseur de quartier » ou le frontdesk de Bruxelles-Ville – Ixelles, assumé par des citoyens, ce qui allège la charge de travail de la police ;

Action/initiative : Safe.brussels a rassemblé en 2021 et en 2022 les meilleures pratiques en matière de community policing dans la Région de Bruxelles-Capitale, notamment :

- **Le projet « Team Herscham »** de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles est unique en Belgique. Il s'étend sur les communes de Laeken, Neder-OverHeembeek, Haren, Bruxelles et Ixelles). Ses membres, bien que policiers, se consacrent exclusivement et à plein temps à l'aide et à l'accompagnement des sans-abri, des vagabonds et/ou des individus marginalisés. La majorité des initiatives s'adressent toutefois aux jeunes, qui ne sont généralement pas suffisamment informés de leurs droits et leurs devoirs de chacun (ce qui donne parfois lieu à des échanges virulents). Des rencontres structurelles sont organisées entre les jeunes et les policiers pour faciliter la relation, favoriser le dialogue et déconstruire les stéréotypes mutuels. Ce projet s'inscrit dans **les mesures 1.2, 2.2, 2.4 et 6.9 du PGSP.**

- **Le projet « Point de contact Écoles »** de la zone de police Montgomery vise à centraliser et à coordonner toutes les initiatives entre la zone de police et les institutions qui s'occupent des enfants (écoles, crèches, etc.). L'initiative s'étend sur les communes d'Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert et est coordonnée par un inspecteur principal et peut compter sur le soutien de volontaires au sein du corps de police et celui des trois services de prévention des dites communes. Durant l'année scolaire 2021-2022, 1000 enfants ont été sensibilisés à différentes thématiques : « Nul n'est censé ignorer la loi » (environ 130 enfants) ; « Cyberharcèlement » (environ 100 enfants) ; « Maîtrise du vélo » (environ 70 enfants) ; « Sécurité routière » (environ 150 enfants) ;

Parcours éducatif sur la sécurité routière (350 enfants) ; « Que fait l'inspecteur de quartier ? » (environ 20 enfants) ; « Plus tard, je travaillerai pour la police » (environ 100 enfants) ; etc. En outre, des visites par des policiers dans des écoles de devoirs ont été organisées pour la première fois en 2021-2022. L'évaluation (via un formulaire) des activités précitées par les enseignants est très positive. Ce projet s'inscrit dans **la mesure 1.2, 2.4 et 6.4** du PGSP.

- **Le projet « Second Wave »** de la zone de police Bruxelles-Ouest rassemble des agents de police (actifs dans la ZP Bruxelles-Ouest) et des jeunes en lien avec la commune de Molenbeek, dans un atelier où ils développent, dans une approche théâtrale, une confiance et un respect mutuels. L'initiative est soutenue par différents partenaires : le service de prévention de la commune de Molenbeek, la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, l'ASBL Foyer et l'ASBL MOVE. 15 jeunes et 11 policiers ont participé en 2020 ; 10 jeunes et 10 policiers ont participé en 2022. Ce projet s'inscrit dans **la mesure 1.2, 2.2 et 2.4** du PGSP.

- **Le projet « Pat Rouille »** de la zone de police Bruxelles-Ouest est un plan d'adoption scolaire mené en collaboration avec la commune de Jette, la police fédérale,

Child Focus, le Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse (FIEJ), Bruxelles-Propreté, la STIB, la SNCB, Infrabel, etc. Pendant une année scolaire, des inspecteurs de police adoptent une classe de cinquième année de l'enseignement primaire. Les inspecteurs dispensent les leçons « Bienvenue dans la police », « la sécurité routière » et « la prévention ». Le projet se clôture par une journée durant laquelle tous les élèves se réunissent et font connaissance avec les services d'urgence, les entreprises de transport public, etc. 2186 élèves (dans 31 écoles francophones et 14 écoles néerlandophones) ont participé à l'initiative durant l'année scolaire 2021-2022. Ce projet s'inscrit dans **la mesure 1.2, 2.4 et 6.4** du PGSP.

- **Le Festival SAME (« Semaines d'Action et de Mobilisation pour l'Égalité »)** est organisé, à l'initiative de l'échevin pour l'égalité des chances de Schaerbeek et en collaboration avec la zone de police Bruxelles-Nord (Schaerbeek, Evere, Saint-Josse-ten-Noode). Dans ce cadre, des rencontres sont organisées entre des jeunes de Schaerbeek et des membres de la police locale dans le but de resserrer autour de la lutte contre les discriminations. L'ASBL Les ambassadeurs d'expression citoyennes et l'ASBL AtMOsphère soutiennent ces rencontres. Le projet s'inscrit dans **la mesure 1.2 et 2.4** du PGSP.

- **Le projet « Coffee with a Cop »** est né en mars 2022 dans la zone de police Marlow. Chaque citoyen était invité à prendre un café avec des agents de la police locale pour discuter, de manière accessible et informelle d'une manière accessible et informelle, de divers sujets, de phénomènes de sécurité et de préoccupations. Une édition a été organisée dans chacune des communes de la zone de police (Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem), en collaboration avec des établissements horeca et a rassemblé un total de 50 personnes. À partir de l'été 2022, un « poste de police mobile » via un véhicule de commandement a été utilisé pour diffuser le caractère participatif de Coffee with a Cop lors des événements locaux (marchés aux puces, concerts, Nuit au Wolvendael, rencontres sportives, etc.) et/ou dans des lieux spécifiques (par exemple, Rouge-Cloître, Parc Wolvendael). Le projet s'inscrit dans **la mesure 2.4** du PGSP.

- **Le projet « Police et jeunesse : l'espace public comme lieu de vie et de sécurité »** de l'ASBL AtMOsphères crée des espaces de dialogue entre policiers et jeunes à travers différentes méthodes d'animation favorisant une parole bienveillante et libérée. En 2021, les travailleuses de l'ASBL ont pris part à un cycle de formation relative aux droits des jeunes face à la police. De même, une permanence juridique à l'attention des jeunes a été mise en place. Le projet s'inscrit dans **les mesures 1.2 et 2.4** du PGSP.

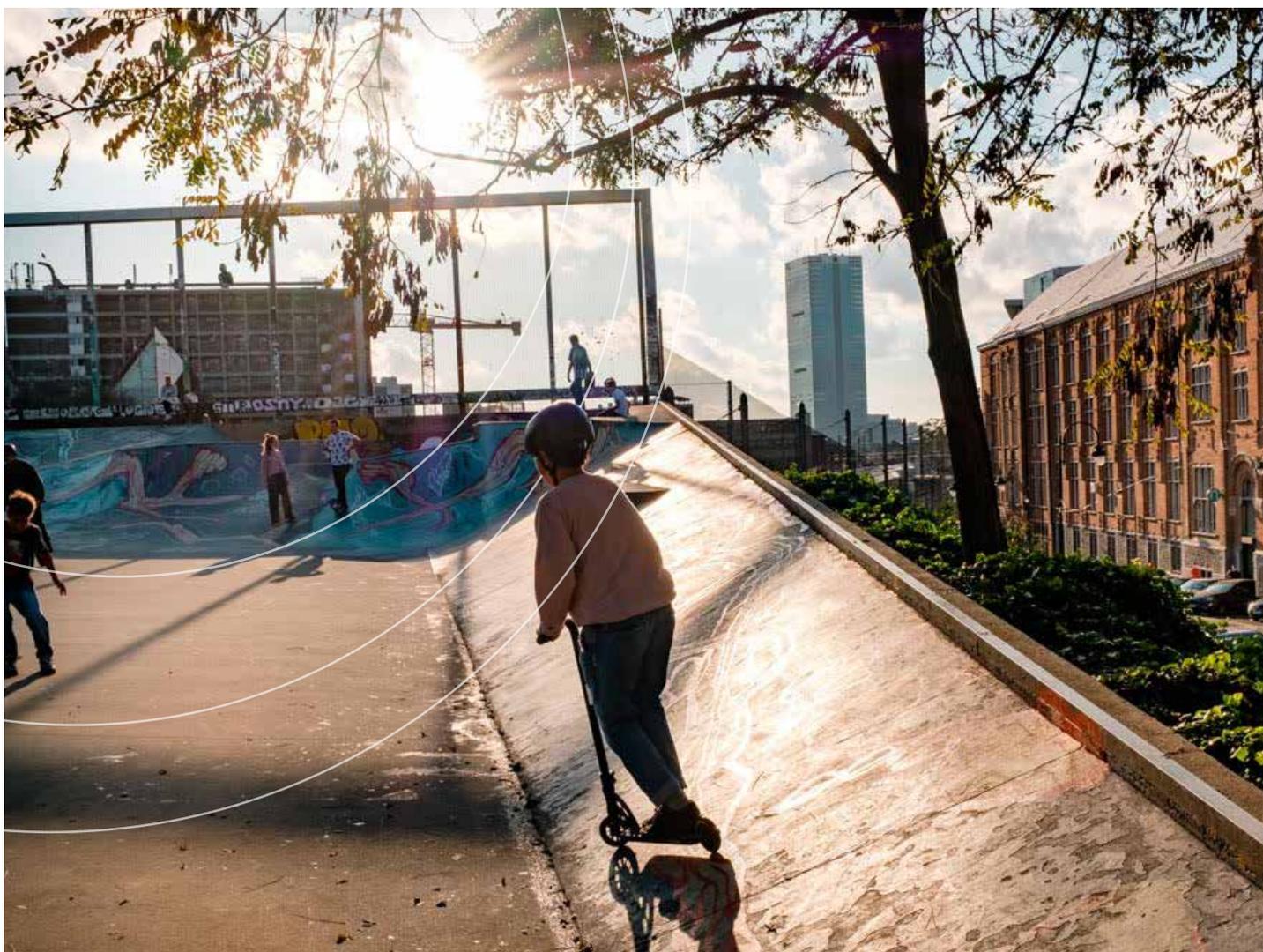


- Le projet « **Je kiffe Bruxelles - aan de Slag met Jongeren in de Grootstad** » de l'ASBL JES vise à renforcer les relations entre les jeunes, la police et le secteur de la jeunesse par le biais d'une formation de deux jours. Il s'agit de familiariser la police bruxelloise au contexte métropolitain et hyper-diversifié de Bruxelles et de leur fournir les outils pour interagir avec le public urbain. Trois sessions de formation de deux jours pour un total de 30 participants ont été organisées en 2021. Tant les évaluations internes que les formulaires d'évaluation ont indiqué que les objectifs d'apprentissage avaient été atteints. Le projet s'inscrit dans **les mesures 2.1 et 2.4** du PGSP.

- Le projet « **Prévention radicalisme violent** » du Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes (CIDJ) développe des dispositifs d'animation au sein des structures scolaires et au niveau des centres de jeunes et crée des espaces de dialogue entre la police locale et les jeunes fréquentant certains quartiers. En 2021, huit jeunes issus du quartier des Marolles ont participé de manière régulière aux réunions et aux animations concernant leurs droits et leurs devoirs dans espace de dialogue concerté. Par ailleurs, un jeu (virtuel) « anti-spam » qui sensibilise à la radicalisation via le web a été créé et présenté dans plusieurs établissements scolaires de la RBC. Le projet s'inscrit dans **les mesures 2.2 et 2.4** du PGSP.

- Le 18 mai 2022, la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles a organisé dans les locaux de Brusafe une journée d'étude baptisée : « **Invest in Youth** ». L'objectif de cette initiative est de créer une interaction correcte et mutuelle entre la police et les jeunes. Le public cible se composait d'acteurs internes (police) et externes (centres de jeunesse, éducateurs de rue, etc.) travaillant avec des jeunes. 130 participants ont été dénombrés et de nouveaux partenariats ont été développés. Les réactions générales à cet événement ont été très positives. Le projet s'inscrit dans **les mesures 2.3** PGSP.





26. de confier à safe.brussels la mission de créer un forum où police et (organisations de) citoyens se rencontrent régulièrement et échangent leurs expériences, en collaboration avec les six zones de police bruxelloises ;

Action/initiative : safe.brussels réunit trimestriellement le Groupe de Travail Citoyens - Police (GT CiPol). Ce groupe de travail invite les personnes de référence des 6 zones de police et des 19 communes à expliquer régulièrement leur travail pour améliorer la relation citoyens-police. Ce forum vise à donner plus de visibilité et d'appréciation aux pratiques existantes au niveau local et sert de facilitateur pour que les participants interagissent et apprennent à connaître le travail de chacun. Grâce à ce groupe de travail, safe.brussels vise à mettre en lumière les bonnes pratiques existantes, à les diffuser dans toute la Région et à encourager les partenaires à transposer des initiatives similaires dans leur contexte local. Lors de ces réunions, le tissu associatif, les organisations civiques et autres structures sont également invités à partager leur expertise. Dans chaque cas, les membres ont ensuite eu l'occasion d'expliquer leurs expériences, bonnes pratiques et recommandations sur les sujets exposés. Plusieurs réunions se sont tenues en 2021-2022.

- 3 mars 2021 réunion de lancement du GT CiPol
- 15 décembre 2021 : présentation par les zones de police Montgomery, Bruxelles-Capitale-Ixelles, Sud et Marlow des bonnes pratiques locales existantes
- 18 février 2022 : présentation par safe.brussels de ses activités pour assurer le suivi de la résolution citoyens-police et des projets qui s'adressent aux jeunes (Seconde Vague et association Atmosphères AMO) ;
- 25 mai 2022 : présentation par safe.brussels du projet « Reporting Resolution » et par l'Organisation Internationale pour les Migrations du projet « Community Policing Without Borders » Ces initiatives s'inscrivent dans **plusieurs mesures du PGSP : 1.2, 2.1, 2.3 et 2.4.**

27. d'élargir le fonctionnement de l'école des cadets de Bruxelles-Ville à l'ensemble de la Région.

Action/initiative : L'école des cadets a fait l'objet d'une présentation pendant le groupe de travail citoyen-police. En place depuis 2021, cette initiative vise à éveiller l'intérêt des jeunes entre 15 et 18 ans à prendre fonction au sein de la police. Au cours d'un stage de plusieurs jours, ils peuvent se familiariser avec le monde de la police, le corps de police et ses collaborateurs. En moyenne, 130 cadets sont formés annuellement.

En matière d'interventions et de méthodes de travail, les parlementaires bruxellois-es demandent...

28. de charger safe.brussels de prévoir un monitoring et des recommandations en matière de bonnes pratiques sur l'utilisation des « bodycams », en concertation avec les zones de police ;

Action/initiative : Dans le cadre du Groupe de Travail CiPol(WG BuPol), Michel Goovaerts, vice-président de Vaste Commissie Lokale Politie i.k.v., et Stéphanie Roussel, expert socio-juridique, ont présenté les recommandations concernant l'utilisation des bodycams et leur contrôle dans les différentes zones de police et ont présenté recommandations sur les bonnes pratiques en matière.

Le 17 novembre 2021, Brusafe a organisé le colloque « Filmer et être filmé dans le cadre d'une intervention », à propos de l'emploi des bodycams et du phénomène du citoyen-reporter (filmer les interventions et mettre les vidéos en ligne). Plusieurs organisations, dont les zones de police, ont été invitées à expliquer leurs expériences avec les bodycams et à faire des recommandations sur leur utilisation. La journée d'étude a recueilli plus de 100 inscriptions dont 75 participations effectives. Le public se composait majoritairement de policiers locaux, de représentants du monde judiciaire, de policiers fédéraux, d'académiques, de membres de safe.brussels et du personnel des écoles de Brusafe.

Cette initiative s'inscrit dans **plusieurs mesures du PGSP : 1.2, 2.1, 2.3 et 2.4.**

29. de charger le ministre-président de demander au ministre de l'intérieur du gouvernement fédéral de prendre les mesures destinées à mettre un terme à la sélectivité policière et aux contrôles d'identité non motivés en adoptant des règles claires.

Aucune initiative n'a été programmée par safe.brussels en 2021 et 2022 sur cette recommandation.

En matière de procédure de plainte, les parlementaires bruxellois-es demandent...

30. d'encourager, d'une part, les autorités compétentes à procéder à une évaluation objective des procédures de contrôles internes et externes et, d'autre part, de créer un organe indépendant de la hiérarchie de la police en qui les agents puissent avoir toute confiance ;

31. d'encourager les organes compétents à améliorer la procédure de plainte en ligne afin qu'elle soit facile d'accès pour les citoyens.

Ces recommandations ne relèvent pas de la compétence de la Région bruxelloise.

En matière de procédure de plainte, les parlementaires bruxellois-es demandent...

32. de demander à safe.brussels d'intégrer dans son rapport annuel les éléments contenus dans la présente résolution sur les relations entre policiers et citoyens dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce chapitre du Plan de Mise en Œuvre annuel 2021-2022 ambitionne de reprendre l'ensemble des activités répondant à la résolution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 décembre 2020 visant à améliorer les relations entre les citoyens et les forces de l'ordre ainsi qu'entre les forces de l'ordre et les citoyens pour 2021 et 2022.

L'objectif est de décrire chaque année les actions et initiatives mis en place par safe.brussels et ses partenaires pour répondre aux attentes des parlementaires bruxellois, tout en montrant comment celles-ci s'inscrivent dans le Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) de la Région Bruxelles-Capitale pour la période 2021-2024.



LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE DU 5 JUIN 2020

Cadrage et contexte bruxellois de la thématique

Les violences intrafamiliales constituent un phénomène sociétal qui n'est pas accepté par la société et qui est punissable. Il s'agit d'une forme complexe de violence qui se déroule principalement dans le domaine privé et dont les causes sont très diverses. Les violences intrafamiliales ont un impact majeur sur le bien-être psychologique et la sécurité physique des membres de la famille.

La Convention d'Istanbul stipule que les violences touchent les femmes de manière disproportionnée. En raison de leur impact asymétrique sur les femmes et les jeunes filles, les violences intrafamiliales et conjugales sont considérées comme une violation des droits humains et une discrimination à l'égard des femmes.

L'étendue du phénomène est connue sur le territoire bruxellois grâce à une étude de prévalence sur les violences faites aux femmes en Région de Bruxelles-Capitale menée sous la direction d'equal.brussels en 2016-2017¹¹ :

- Enquête sur un échantillon de 426 femmes qui a démontré que plus de la moitié des femmes bruxelloises subissent au moins une forme de violence de la part de leur partenaire au cours de leur vie. Ce taux atteint 86 % pour le harcèlement sexuel et 17 % pour le 'stalking' (harcèlement obsessionnel) ;
- L'impact de la violence est très élevé : pour toutes ces formes de violence, les femmes ont indiqué dans 30 % des cas qu'elles en supportent encore les conséquences aujourd'hui, même si les faits se sont souvent produits des années auparavant ;
- Première recommandation issue de l'étude: mener une politique globale et coordonnée grâce à une coopération efficace entre tous les partenaires ;
- L'étude indique également que l'étape vers le signalement, la déclaration ou l'assistance est une étape clé i.e. seulement 13 % des victimes ont indiqué qu'elles avaient déjà entrepris des démarches officielles telles que déposer une plainte ou faire une déclaration auprès des services de police. Néanmoins, en 2018, 4.633 procès-verbaux ont été établis

en Région de Bruxelles-Capitale, et ce uniquement pour les violences intrafamiliales.

Les statistiques policières montrent également qu'en Région de Bruxelles-Capitale, 14 plaintes pour violences intrafamiliales (VIF) sont enregistrées chaque jour au niveau des services de police¹². Dans son Rapport annuel¹³, l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et de la Sécurité de safe.brussels note que 2.355 faits de violence physique dans le couple ont été enregistrés par la police en 2021, à savoir entre 6 et 7 chaque jour. L'Observatoire fait également remarquer une forte hausse des affaires dans un contexte de violences intrafamiliales entrées au Parquet correctionnel de Bruxelles en 2021 (+21% par rapport à 2015). Les affaires pour lesquelles le Parquet a enregistré un code contextuel « VIF » sont des coups et blessures volontaires dans la moitié des cas (50%). Cela signifie que 43% des affaires de coups et blessures entrées au Parquet concernent la sphère intrafamiliale. Les autres préventions les plus représentées en contexte VIF sont : harcèlement (16%), menaces (13%), différends familiaux (9%), viols (2% des affaires en contexte VIF, à savoir 37 affaires en 2021).



11 : <https://equal.brussels/fr/publications/etude-de-prevalence-sur-les-violences-faites-aux-femmes-en-region-bruxelles-capitale/>

12 : Nombre moyen d'infractions par jour enregistrées par les 6 zones de police de la région de la capitale au cours de la période 2015-2017 en tant que "violence intrafamiliale" au sens de la circulaire n°COL 3/2006 du collège des procureurs généraux près les cours d'appel

13 : <https://safe.brussels/fr/rapport-2021-de-lobservatoire>

Dans un contexte de pandémie mondiale liée à la COVID-19, les mesures sanitaires telles que le confinement généralisé des personnes ont directement et particulièrement impacté les personnes victimes de violences intrafamiliales et conjugales (VIF). Cet impact a notamment été mis en évidence par 2 publications de l'Observatoire de safe.brussels :

- La première étude, datant du 16 juillet 2020, démontre que le confinement n'a pas créé en soi la violence conjugale : le maintien à domicile a parfois mené à une augmentation des épisodes de violences ou au contraire à un apaisement de la situation. De même, le triplement des appels constaté dans cette période de crise sanitaire ne signifie pas un triplement des situations de violence conjugale.
- La deuxième analyse, publiée le 19 février 2021, met en évidence que plus les mesures sanitaires restreignent les contacts autorisés, les déplacements et les activités, plus les services d'écoute, de soutien et d'aide sont sollicités. Ces restrictions engendrent également une diminution des faits rapportés à la police.

La thématique devient donc une priorité dans le contexte de la crise sanitaire en raison de :

- l'accroissement de l'intensité des faits de violences intrafamiliales et conjugales en Belgique à la suite du confinement ;
- la saturation des lignes d'écoute téléphonique « violences intrafamiliales » avec une augmentation drastique des appels depuis le début du confinement pour finalement atteindre un triplement depuis le 15 avril 2020 ;
- le fait que le confinement ait pour conséquence d'enfermer les victimes avec l'auteur des violences et que le nombre d'incidents est susceptible d'augmenter;
- la situation de promiscuité générée par le confinement qui empêchent les victimes de s'échapper plus facilement pour demander et trouver de l'aide ;

Face à cette situation, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale adoptait le 5 juin 2020 une résolution visant à mettre en place un dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pharmaceutiques pour les personnes victimes de violences intrafamiliales et conjugales (ci-après, la « résolution VIF »).¹⁴ Le Parlement bruxellois y demande la mise en œuvre par safe.brussels d'actions appuyant cet objectif. Bien que ce plan de mise en œuvre concerne la compétence régionale, nous listons, pour la bonne compréhension, les demandes formulées par le parlement bruxellois aux autorités fédérales et locales :

Les Parlementaires bruxellois·e·s demandent au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Via Bruxelles Prévention & Sécurité (safe.brussels):
 - de coordonner le dispositif « Parlez-en à votre pharmacien » à l'échelle régionale ;
 - en collaboration avec equal.brussels et Brusafe, d'accroître la sensibilisation aux violences intrafamiliales et conjugales des différents agents de terrain (agents locaux, agents de prévention) ;
 - d'intégrer une stratégie ambitieuse de protection de la victime et d'éloignement du domicile des auteurs de violences dans le prochain plan régional de prévention et de sécurité ;
- Via la task force intrabruelloise « Violences conjugales et confinement », d'informer et de relayer les bonnes initiatives à tous les acteurs de terrain en matière de violences intrafamiliales et conjugales ;
- De plaider auprès du Gouvernement fédéral pour :
 - en étroite concertation avec les représentants des pharmaciens et des services de police, mettre en place un dispositif d'appui aux victimes de violences intrafamiliales et conjugales qui leur permette de dénoncer les violences dont elles sont victimes en se rendant dans une officine pharmaceutique ;
 - émettre des recommandations précises à l'attention des pharmaciens, des services de police et des magistrats en termes d'accueil des victimes, de réception et de suivi des plaintes ;
 - permettre, en collaboration avec les entités fédérées, une information et une sensibilisation du public concernant le dispositif mis en place.

14 : <http://weblex.brussels/data/crb/doc/2019-20/139599/images.pdf>.

Cadre politique

Au niveau international, la violence à l'égard des femmes a été reconnue par :

- les Nations unies comme l'un des moyens fondamentaux de perpétuer l'inégalité entre les femmes et les hommes. À ce titre, la violence est un obstacle à l'égalité politique, sociale et économique des femmes et des hommes¹⁵ dans tous les domaines de la société ;
- le Conseil de l'Europe dans la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite la Convention d'Istanbul dont le principal objet est la création d'une Europe sans violence à l'égard des femmes et sans violence domestique¹⁶.

En Belgique, la lutte contre les violences liées au genre est à la fois une compétence des Régions, des communautés et de l'État fédéral :

Niveau fédéral

- Plusieurs textes couvrent cette thématique ;
- Plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre (PAN) 2021-2025¹⁷.

Niveaux régional et communautaire

Pas de législation spécifique relative à la violence à l'égard des femmes mais des instruments de nature politique existent : Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune de la législature 2019-2024¹⁸ qui a conduit à :

- Résolution du Parlement bruxellois « relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace public » (28/03/2019)¹⁹;
- Résolution du Parlement Bruxellois « visant à lutter contre le harcèlement sexiste dans l'espace public, et en particulier dans les transports en commun » (30/04/2019)²⁰.

Il existe aussi un certain nombre de plans stratégiques liés à la thématique des violences basée sur le genre :

- PGSP²¹ ;
- Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024²²;
- Plan d'action bruxellois d'orientation sexuelle et d'identité et expression de genre 2017-2020²³ ;
- Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024, porté collégalement par les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française (COCOF)²⁴ ;
- Vlaams actieplan ter bestrijding van seksueel geweld 2020-2024²⁵
- Futur Plan bruxellois de lutte contre le racisme (2023-2024)²⁶.

15 : SECRETAIRE GENERAL NATIONS UNIES, Mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Des paroles aux actes, Etude, New York, 2006.

16 : <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/>

17 : https://igvm-iefh.belgium.be/fr/publications/plan_daction_national_de_lutte_contre_toutes_les_formes_de_violence_basee_sur_le_genre; <https://sarahschlitz.be/wp-content/uploads/sites/300/2021/11/20211125-PAN-2021-2025-clean-FR.pdf>

18 : <http://www.parlement.brussels/texte-de-la-declaration-generale-du-gouvernement-bruxellois/pp.52-53>

19 : <http://weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2018-19/136968/images.pdf>

20 : <http://weblex.brussels/data/crb/doc/2018-19/137503/images.pdf>

21 : Voir point c.

22 : https://equal.brussels/wp-content/uploads/2020/06/Presentation_Plan_Violences_DEF.pdf

23 : <https://equal.brussels/wp-content/uploads/2020/03/PLAN-D%E2%80%99ACTION-D%E2%80%99ORIENTATION-SEXUELLE-ET-D%E2%80%99IDENTITE-ET-EXPRESSION-DE-GENRE.pdf> (Ce Plan a été prolongé pour la période couvrant 2021 et est depuis remplacé par le Plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+ 2022-2025 : https://equal.brussels/wp-content/uploads/2022/04/Plan_LGBTQIA-2022-2025.pdf)

24 : http://www.egalite.cfwb.be/index.php?elD=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=d8b3da0904b5dcd4e4bcd11756362e9874c77921&file=fileadmin/sites/sdec_III/upload/sdec_III_su-per_editor/sdec_III_editor/documents/Violence/VF_Plan_intrafrancophone_violences_2020-2024_01.pdf

25 : <https://docs.vlaamsparlement.be/pfile?id=1613238>

26 : <https://equal.brussels/wp-content/uploads/2022/12/Plan-Racisme-FR.pdf>

Inscription dans le PGSP 2021-2024

L'intégrité physique et psychique des personnes est une thématique vaste et complexe, qui peut faire l'objet d'approches multiples, et pour laquelle la coordination entre les acteurs est essentielle, depuis la prévention et la détection des phénomènes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs. Le PGSP 2021-2024 réserve au phénomène des violences faites aux femmes une attention particulière, également lorsque celles-ci prennent la forme de violences intrafamiliales :

- **Mission transversale :**
- **Assurer une analyse transversale et systématique pour améliorer l'image de la sécurité et l'évaluation des politiques publiques en la matière (liée à la mesure M1.7)²⁷;**
- **Renforcer l'accompagnement des victimes et des auteurs²⁸ (liée aux mesures M1.4 et M1.6).**
- **Thématique 1 : intégrité physique et psychique des personnes**



Lien avec le PGSP Mesures :

M.1.1.

Assurer la sensibilisation et la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité sur les phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, depuis la prévention et la détection des victimes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs, en privilégiant une approche multidisciplinaire ;

M.1.2.

Organiser et favoriser la diffusion de campagnes et actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention concernant la thématique et, avec une attention particulière, à destination des jeunes, sur les phénomènes de (cyber) haine, -harcèlement et -discriminations ; sur la législation et les possibilités existantes en matière de signalement, plainte et poursuite de faits de discrimination ; sur l'importance du dépôt de plainte et les droits de la victime ;

M.1.4.

En matière de violences intrafamiliales et de violences sexuelles, assurer la continuité et la coordination dans la détection et la prise en charge des victimes en offrant des modalités d'accueil et de soutien à bas seuil d'accès, en favorisant leur mise en sécurité, et en garantissant le suivi interdisciplinaire des différents aspects de la situation ;

M.1.6.

Favoriser l'accompagnement et la prise en charge (y compris de manière préventive) des auteurs de violences sur les plans psychologique, administratif et judiciaire le cas échéant, en prêtant une attention particulière à la période de transition que constituent la sortie de prison et la réinsertion ;

M.1.7.

Affiner l'image (quantitative et qualitative) des phénomènes par la récolte de données – permettant de réduire le sous-rapportage des violences (notamment eu égard au genre) – le développement et le suivi d'indicateurs, ainsi que l'élaboration d'analyses afin d'identifier les réponses les plus adaptées ;

M.1.8.

Mener une recherche-action sur le trajet d'une plainte et/ou d'un signalement jusqu'à sa judiciarisation afin d'identifier les améliorations possibles (du « front office » au moment du dépôt de la plainte/du signalement, en passant par la nomenclature jusqu'à la sanction des auteurs et l'accompagnement des victimes).

27: Projet qui y répond concrètement : collecte de donnée Orientation Sexuelle et Identité de Genre : en étroite collaboration avec equal.brussels, safe.brussels mobilise un acteur alternatif à la police (Rainbow House ASBL) pour recueillir des données sur les actes LGBTQI+-phobes commis en RBC et ainsi diminuer le chiffre noir.

28: Projet-pilote « approche intersectorielle des violences intrafamiliales en Région de Bruxelles-Capitale » (voir infra).

La prévention et la lutte contre le fléau des violences intrafamiliales ont toujours été un thème prioritaire pour safe.brussels et ses partenaires, tel qu'explicité dans les mesures de **la thématique 1** du PGSP 2017-20 et de son successeur, le PGSP pour la période 2021-24 dont les mesures sont retranscrites ci-dessus. Diverses initiatives aux niveaux régional, zonal ou local contribuent directement à lutter contre les VIF et à soutenir les victimes, répondant ainsi aux inquiétudes et aux attentes exprimées par les Parlementaires dans la résolution du 5 juin 2020. Ces actions et initiatives, s'inscrivant dans le PGSP 2021-24, sont présentées ici, dans l'ordre des recommandations parlementaires.

Contributions

Actions et initiatives en matière de dispositif de relais et d'orientation des victimes

Première action. Elaboration du « Relais Pharmacie »

Dans le contexte du confinement généralisé dû à la pandémie de Covid-19, la Région a entamé un travail de soutien aux officines pharmaceutiques en élaborant et en distribuant, sous la coordination d'equal.brussels avec safe.brussels et en collaboration avec l'Union des Pharmaciens de Bruxelles (UPB), la brochure 'Relais pharmacie : Parlez-en à votre pharmacien'. Destinée aux pharmacien(ne)s, celle-ci offre des conseils sur les postures et réactions à prendre face aux victimes de violences intrafamiliales (VIF) qui se présenteraient dans leur officine, et indique les services spécialisés ou d'urgence disponibles vers lesquels ils-elles peuvent orienter les victimes. Une liste, élaborée dans ce cadre par safe.brussels avec les communes bruxelloises et détaillant les services disponibles au niveau local pouvant apporter un soutien crucial aux victimes de violences intrafamiliales, y compris en période de confinement, a été mise à disposition des pharmacien·ne·s avec la brochure. L'existence du GT VIF avec les zones de police et communes bruxelloises permet de favoriser et faciliter le lien de ces auteur·rice·s avec l'initiative du 'Relais pharmacie' en actualisant par exemple la liste des services locaux au besoin. Enfin, cette brochure a fait l'objet d'un webinaire de présentation auprès des pharmacien(ne)s bruxellois(es) en octobre 2021 et sa publication a été le sujet d'articles dans la presse, contribuant à la sensibilisation du public concernant le dispositif mis en place et la problématique des VIF. Cette collaboration avec les pharmacies bruxelloises a également été utilisée lors de la campagne de sensibilisation d'equal.brussels visant à faire connaître les lignes d'assistance « Écoute violences conjugales » et « 1712 ». Cette campagne a été menée par le biais de messages subtils sur des flacons de crème pour les mains, informant les victimes et leur entourage de l'aide disponible de manière pointue. Créée en collaboration avec la task force « COVID-VIF », cette campagne a été menée, entre autres, via les pharmacies.



Lien avec le PGSP
Mesure(s)

M1.1, M1.2, M1.4

Deuxième action. Outil « Détection, Prise en charge & Orientation des victimes » (DPO)

A travers l'octroi de subventionnement et la participation aux travaux, safe.brussels et equal.brussels ont contribué à l'élaboration de l'outil DPO (pour Détection, Prise en charge, Orientation) sur les violences conjugales et sexuelles. Celui-ci consiste en un dépliant d'information et de sensibilisation destiné aux professionnel.le.s de première ligne à Bruxelles et en Wallonie et issu d'un travail collaboratif et intersectoriel qui a réuni plus de 300 professionnels sous le pilotage de la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial (FLCPF). Les communes et zones de police bruxelloises sont associées à ce projet dont l'objectif est d'améliorer les pratiques de détection des violences conjugales et sexuelles, de prise en charge et d'orientation des victimes en co-construisant un outil pratique, accessible et commun aux professionnel.le.s des secteurs social, santé, police et justice. Le dépliant DPO étant maintenant élaboré et disponible, le projet est entré dans une phase de sensibilisation des professionnel.le.s de première ligne à la problématique des violences et de formation à l'utilisation de l'outil via le tenue d'ateliers intersectoriels. Les pharmacien(ne)s bruxellois(es) y sont associé(e)s à travers l'UPB afin de favoriser les synergies avec l'initiative du 'Relais Pharmacies'. Ce Projet phare a reçu le troisième prix David Yansenne 2021²⁹.

Actions et initiatives en matière de sensibilisation et formation des professionnel.le.s

Première action. Analyses spécifiques sur la thématique et suivi continu du phénomène

La présentation des résultats et recommandations des deux Focus VIF de l'Observatoire de safe.brussels (voir description ci-dessus sous le point b.i.) à divers auteur.rice.s et cénacles de nature stratégique (Conseil Régional de Sécurité - CORES), opérationnel (Fédération des maisons d'accueil - AMA) ou encore de coordination (task force VIF) a permis de sensibiliser un large éventail d'acteurs et actrices pertinents à la problématique, au-delà des agents actifs immédiatement sur le terrain et a également été l'objet de réponses à des sollicitations de la presse.

En termes de suivi continu du phénomène, l'Observatoire de safe.brussels collecte des données statistiques (policières, judiciaires, administratives et associatives) dans le cadre de son rapport annuel. Les contacts pris avec les acteurs de terrain dans le cadre des études spécifiques menées sur les VIF ont permis d'établir une collaboration qui s'inscrit dans le long terme pour l'Observatoire. Ainsi, les chiffres-clés relatifs aux violences intrafamiliales sont également repris dans le Rapport annuel dans lequel des recommandations y sont également détaillées (notamment en ce qui concerne les VIF).

Lien avec le PGSP Mesure(s)

M1.1, M1.4

Lien avec le PGSP Mesure(s)

M1.1, M1.7



29: 2021 est la 7ème édition de ce prix qui rend hommage à la mémoire et à l'héritage du commissaire-divisionnaire David Yansenne et qui est remis chaque année par le Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale à un ou plusieurs projets dont le but est d'améliorer les services de prévention et de sécurité offerts aux citoyens. Safe.brussels se charge de l'organisation de la procédure d'attribution de ce prix en faveur de lauréats désignés par un jury indépendant composé de professionnels de la sécurité et de la prévention.

Deuxième action. Implication de Brusafe

En matière de formation des acteurs de terrain à la problématique des VIF, Brusafe a lancé la procédure de mise en place d'un Pôle de compétences VIF. Dans sa déclaration commune de politique générale de juillet 2019, le Gouvernement bruxellois confiait en effet à cet organisme la tâche de développer des pôles de compétences. Ces groupes d'experts, réunis autour de thématiques nécessitant une approche multidisciplinaire, répondent aux objectifs suivants :

1. S'adresser à des réalités bruxelloises ;
2. Impliquer au minimum deux secteurs professionnels ;
3. Renforcer, coordonner et valoriser l'expertise ;
4. Aboutir à une formation multidisciplinaire.

Le pôle de compétences consacré aux VIF se compose de la police, du parquet de Bruxelles, de l'École Régionale et Intercommunale de Police (ERIP), de l'École Régionale d'Administration Publique (ERAP), de l'Institut de Formation pour l'Aide Médicale Urgente (IFAMU), de safe.brussels, d'equal.brussels et des cabinets ministériels compétents. Ces différents acteurs et actrices doivent préparer, sous le pilotage de Brusafe, de nouvelles formations pluridisciplinaires qui impliqueront, à la fois, la police et d'autres acteur·rice·s du secteur de la prévention et de la sécurité (agents de prévention, médiateur·rice·s communaux, pompier·ère·s, ambulancier·ère·s, gardien·ne·s de la paix, etc.). La rencontre de ces experts permet également de participer au cadastre des formations et de recueillir les besoins du terrain, tout en inscrivant ces efforts dans le deuxième Plan Régional de Formation (PRF) des métiers de la prévention et de la sécurité coordonné par Brusafe. Safe.brussels et equal.brussels participent notamment au Pôle de compétences VIF.

A ce titre, Brusafe a organisé le 06 décembre 2022 une journée d'étude sur les violences intrafamiliales, introduite par la secrétaire d'Etat régionale à l'Egalité des Chances. 115 personnes s'y sont inscrites, pour assister à 4 interventions le matin en séance plénière, et quatre ateliers l'après-midi. La composition du public était la suivante :

- 30% d'ASBL ;
- 27% de communes (dont les CPAS, services de prévention) ;
- 14% de zones de police de Bruxelles (5 zones représentées sur 6) ;
- 8% du parquet régional ;
- 8% d'institutions régionales (dont le SIAMU, Equal, Safe) ;
- 4% d'étudiants ;
- Le reste regroupant des cabinets d'avocats et des hôpitaux.

Lien avec le PGSP
Mesure(s)

M1.1

Troisième action : formations ERIP

A l'École Régionale et Intercommunale de Police (ERIP), les cours ont été organisés de telle manière à mettre en priorité la détection ainsi que la prévention en matière de VIF, autant dans les formations de base, qu'en formation continuée.

Dans les formations de base, la rédaction des procès-verbaux (P.V) en matière de VIF est traitée et priorisée conformément aux priorités du Plan National de Sécurité. En formation continuée, des formations de huit heures sur les violences intrafamiliales et intitulées « réaction et rédaction », sont proposées.

Durant l'année 2021 l'ERIP a pu former en formation de base :

- 69 agents francophones (53 hommes et 16 femmes) ;
- 99 inspecteur·rice·s francophones (68 hommes et 31 femmes) ;
- 42 inspecteur·rice·s principaux·ales francophones (37 hommes et 5 femmes) ;
- 30 inspecteur·rice·s principaux·ales néerlandophones (17 hommes et 13 femmes).

Pour l'année 2022, l'ERIP a formé

En formation de base :

- 27 agents francophones (21 hommes et 6 femmes) ;
- 116 inspecteurs francophones (86 hommes et 30 femmes) ;
- 24 inspecteurs néerlandophones (22 hommes et deux femmes) ;
- 31 inspecteurs principaux francophones (22 hommes et neuf femmes) ;
- 15 inspecteurs principaux néerlandophones (14 hommes et une femme).

En formation continuée, l'ERIP propose une formation « violences intrafamiliales : réaction & rédaction » avec les caractéristiques suivantes :

- nombre maximum de participants : 20
- Trois formations organisées durant l'année 2022
- durée de la formation : huit heures

Lien avec le PGSP
Mesure(s)

M1.1

Quatrième action. Formations sectorielles

De manière sectorielle aussi, les acteur·rice·s de la prévention et de la sécurité travaillent à la sensibilisation et à la formation de leur personnel à la problématique des VIF et à la prise en charge des victimes :

Commune de Woluwe-Saint-Lambert – Service assistance policière aux victimes : Formation des collègues policier·ère·s à l'assistance aux victimes (violences intrafamiliales, violences sexuelles et annonce mauvaise nouvelle) ;

Zone de police Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem (5342) : Sensibilisation de l'ensemble des membres opérationnels sur la matière VIF (soit environ 100 à 150 personnes actuellement);

Commune de Saint-Gilles – Service Prévention : Les professionnel·le·s du service Prévention de la commune de Saint-Gilles participent et œuvrent à la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des différents professionnel·le·s (acteurs et actrices de première ligne et de seconde ligne), acteurs et actrices de la chaîne de sortie de VIF ;

Zone de police Midi (5341) : Organisation de séances d'informations pour le personnel d'intervention destinées à :

- expliquer la problématique VIF (cycle de la violence) ;
- donner des conseils quant à l'audition de la victime ;
- appeler la procédure (rédaction – devoir d'enquête). Organisation de séances d'informations pour le personnel d'accueil destinées à
- expliquer la problématique VIF (cycle de la violence) ;
- proposer des pistes afin de leur permettre d'accueillir de manière optimale ces victimes.

Commune de Molenbeek – SCAV : Le Service Communal d'Assistance aux Victimes (SCAV) de la commune de Molenbeek participe à la sensibilisation du corps de police aux VIF via :

- Échanges à partir de cas pratiques rencontrés sur le terrain avec le personnel policier de la zone de police de Bruxelles-Ouest (ZP 5340), qu'il s'agisse du service Intervention, des commissariats de quartier ou du service jeunesse et famille. La commune de Molenbeek estime que ces échanges concernent approximativement 1/3 des dossiers VIF traités annuellement.
- Participation au cycle de formation des aspirant·e·s policier·ère·s (inspecteur·rice et agents) à l'ERIP. Réalisation de jeux de rôle afin de sensibiliser à la problématique au travers de mises en situation.
- Elaboration d'un cycle de formation « refresh VIF » en collaboration avec le SCAV de Jette, le SCAV de Koekelberg et la zone de police Bruxelles-Ouest.

Zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles (5339) :

Organisation de séances d'informations pour le personnel d'accueil de la zone destinées à expliquer la problématique VIF (cycle de la violence) et proposer des pistes afin de leur permettre d'accueillir de manière optimale ces victimes. Ces séances sont données par des membres de la Cellule EVA et du JUD/VIF. Elles sont obligatoires pour l'ensemble du personnel opérationnel de la zone. Par ailleurs, JUD/VIF organise, en collaboration avec le Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV), une formation barémique d'une journée pour le personnel opérationnel de la zone, à laquelle les membres opérationnels des autres zones de police peuvent également participer. Dans le cadre d'un projet subventionné par safe.brussels, l'ASBL Casa Legal organise également des ateliers de co-formation avec la section de la police EVA de la zone à destination des professionnel·le·s de la Région bruxelloise qui accompagnent et prennent en charge les victimes de VIF. La cellule EVA s'est engagée dans la formation de ses collègues zonaux issus des services de terrain et de rédaction des procès-verbaux en dispensant un rappel théorique de la législation, des obligations de rédaction ainsi que des bonnes pratiques de prise en charge des victimes de VIF. La cellule EVA a également rendu obligatoire une formation spécifique « violences intrafamiliales » pour tou·te·s les intervenant·e·s de première et de seconde ligne du corps de police Bruxelles-Capitale Ixelles.

Lien avec le PGSP Mesure(s)

M1.1



Initiatives en matière de protection des victimes et de prise en charge des auteurs

Première action. Projet pilote d'approche intersectorielle des VIF

Depuis septembre 2021, safe.brussels coordonne – avec l'appui technique et en concertation avec equal.brussels – le groupe de pilotage du projet pilote d'approche intersectorielle des VIF en Région de Bruxelles-Capitale. Ce groupe réunit 13 partenaires issus de différents secteurs : police ; parquet (FR et NL) ; Maisons de justice (FR et NL) ; services sociaux, juridiques et de santé spécialisés régionaux et communautaires (FR et NL) ; acteurs associatifs spécialisés dans l'accompagnement de victimes. D'autres partenaires pressentis pour la mise en œuvre du projet sont les services d'aide à la jeunesse et à l'enfance, les Maisons d'accueil, les services d'aide aux justiciables et les services d'accompagnement des auteurs. La composition du Groupe reflète la volonté des deux communautés linguistiques d'apporter une réponse commune à des enjeux fondamentaux.

Dans sa phase de mise en œuvre, le projet vise donc un large panel d'acteurs et actrices confronté·e·s au phénomène des VIF ou pouvant apporter des éléments de réponse aux situations complexes, à savoir les situations dans lesquelles les enfants sont (in)directement impliqués, et lorsqu'un acteur du secteur associatif, judiciaire ou policier arrive aux limites de son propre fonctionnement et que la sécurité au sein de la famille ne peut dès lors plus être garantie. Le choix de ce type de situations complexes pour le projet pilote se justifie par le besoin de tester les collaborations entre le maximum d'acteurs différents (y compris notamment le secteur de la protection de l'enfance). En fonction des résultats du projet pilote, l'approche intersectorielle adoptée pourra être étendue à d'autres types de situations de violences intrafamiliales. Concrètement, le partage d'informations et la concertation de cas se feraient dans le cadre de l'élaboration d'un « protocole de concertation » qui devra être approuvé par le Procureur du Roi et ce, sur base de l'article 458 ter du Code pénal.

A travers la mise en place d'une concertation de cas, le projet vise avant tout à améliorer la réponse des auteur·rice·s de la sécurité à des situations de violences intrafamiliales avancées et complexes, mais il comporte également un volet préventif. Les auteurs de violences conjugales ayant souvent eux-mêmes subi des violences durant leur enfance, le projet peut, en traitant correctement une situation impliquant des enfants, participer à la prévention de futurs actes. Mais surtout, le suivi des auteurs fera partie de la réflexion dans la mise en œuvre du projet et la concertation de cas.

Ce projet est repris comme l'action 46 du Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes.

Il participera également à la mise en œuvre **des mesures 1.4 et 1.6** du PGSP dans le cadre de la Mission transversale de renforcement de l'accompagnement des victimes et des auteurs. Le groupe de travail 'approche intersectorielle' s'est réuni à quatre reprises tant en 2021 et qu'en 2022.

Afin de continuer à soutenir, dans les meilleures conditions possibles, la dynamique collaborative du projet pilote d'approche intersectorielle des VIF, safe.brussels a lancé en 2022 le recrutement, via une procédure de détachement d'un·e agent issu·e des zones de police bruxelloises, d'un·e chargé·e de projets dédié·e à plein temps à la réalisation du projet et à la mise en place non seulement d'une concertation de cas, mais également d'une structure d'accueil de type « Centre Violence intrafamiliale ». Les modalités de fonctionnement de cette structure seront définies conjointement avec les partenaires de safe.brussels. L'objectif de ce centre sera donc aussi de renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement des victimes de VIF en Région de Bruxelles-Capitale.

Des résultats plus concrets, tant pour le projet pilote approche intersectorielle que pour le centre VIF sont attendus en 2023.

Lien avec le PGSP Mesure(s)

M1.4, M1.6



Deuxième action. « Cellule Emergency Victime Assistance (EVA) » de la zone de police Bruxelles-Capitale Ixelles et Zone Midi et cellule spécifique JUD/VIF de la zone de police Bruxelles-Capitale Ixelles

La zone de police Bruxelles CAPITALE-Ixelles (5339) a institué le 1er juillet 2020 au sein de sa Direction de la recherche locale, une cellule Emergency Victim Assistance (EVA) uniquement dévolue au traitement des dossiers portant sur des faits de violences sexuelles et intrafamiliales. Ce dispositif conjugue ses efforts à ceux du réseau de personnes de référence violences intrafamiliales actif dans les quartiers. Les inspecteur·rice·s moeurs de cette cellule sont impliqués dans la prise en charge des victimes d'agressions sexuelles, comme des victimes de violences intrafamiliales.

La zone de Police Bruxelles Capitale-Ixelles a également créé une cellule spécifique JUD/VIF au sein de la recherche locale. Cette cellule a, entre-autres, pour mission : le suivi judiciaire, l'enquête, l'interpellation dans les dossiers VIF afin de limiter le sentiment d'impunité des auteurs, le risque de récidive ou encore d'éviter au maximum le risque de féminicide. En effet, il a été constaté que de nombreux auteurs n'étaient pas interpellés au moment des faits, puisqu'ils étaient déjà en fuite. Cette cellule est composée des patrouilles (en civil) dont l'objectif, en accord avec le Parquet de Bruxelles, est de cibler les auteurs de VIF à rechercher dans l'espace public. D'excellents résultats ont été obtenus depuis sa mise en place. Sur dix mois, plus de 40 arrestations ont été réalisées et mises à disposition du Parquet. Il est important de noter que ces patrouilles « d'interception d'auteurs VIF » sont organisées en plus des enquêtes judiciaires.

La Zone de Police Midi (5341) a aussi créé en mars 2021 la cellule EVA (pour Emergency Victim/Violence Assistance) qui se charge d'un accueil 'privilégié' des victimes d'agressions sexuelles et de violences intrafamiliales (VIF) par des inspecteurs spécialement formés (les INP Mœurs - CPVS). Les objectifs de cette cellule sont :

- Assurer une prise en charge des victimes par un membre opérationnel spécialisé et sensible à la problématique des violences familiales et sexuelles ;
- Offrir aux victimes un accueil dans des conditions optimales de confidentialité, d'écoute et de respect ;
- Garantir une disponibilité maximale durant la prise en charge de la victime.

La Cellule EVA effectue un accueil et une prise en charge de première ligne. Elle réalise la première audition à la fois des victimes qui se présentent à l'accueil ou faisant suite à une intervention. La Cellule EVA s'occupe de la prise en charge

policière de la victime. Les inspecteurs de la police (INP) constituant la cellule EVA sont donc totalement dédiés à la prise en charge de la victime et ne peuvent s'occuper d'autres devoirs qui mettraient à mal non seulement cette disponibilité mais également leur neutralité vis-à-vis de la victime. La Cellule EVA a obtenu le deuxième prix du Prix David Yansenne en 2022.

Lien avec le PGSP Mesure(s)
M1.4



Troisième action. Projet « DOM » violence domestique de la zone de police Bruxelles-Capitale - Ixelles

La Zone de police a élaboré le projet DOM dont l'objectif est la prise en charge psychosociale des auteurs de violences conjugales au sein même de la Zone à travers une approche proactive envers l'auteur : offre de service de prise en charge psychosociale des auteurs de faits de violences conjugales sur base d'une analyse de risque afin de les orienter vers des structures d'aide répondant à leurs besoins, et ce à un stade précoce du climat de violence instauré, parfois même avant un glissement dans le système pénal. Ce projet est issu d'une collaboration menée entre la Zone de police, le parquet, l'Université de Mons et l'ASBL Praxis.

Ce Projet a reçu le premier prix David Yansenne 2021.

Lien avec le PGSP Mesure(s)
M1.6

Initiatives en matière de concertation et partage des bonnes pratiques

Première action. La task force intra-bruxelloise « Violences intrafamiliales et conjugales »

Afin de faciliter la concertation entre les acteurs de terrain, une Task Force intra-bruxelloise VIF a été créée, pilotée par le cabinet de la Secrétaire d'Etat Nawal Ben Hamou, chargée de l'Egalité des Chances, afin de coordonner l'action concernant les problématiques spécifiques à la Région bruxelloise en matière de VIF dans un contexte de confinement et répondre au mieux aux demandes spécifiques du terrain bruxellois en les relayant, si nécessaire, auprès d'autres instances. Cette Task Force intra-bruxelloise avait pour ambition de réunir tant le niveau institutionnel que les acteurs de première ligne et de terrain.

Safe.brussels a pu assurer la coordination entre les membres du Conseil régional de sécurité (le CORES, où sont représentés les Zones de police et communes bruxelloises ainsi que le Procureur du Roi) et la Task Force VIF intra-bruxelloise, dont il est membre. Cette Task Force a permis des échanges d'expérience et la concertation opérationnelle entre acteurs de première ligne et les administrations. L'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité a ainsi pu y présenter ses deux analyses dédiées aux violences intrafamiliales en Région bruxelloise pendant la période de crise sanitaire liée au coronavirus.

Lien avec le PGSP Mesure(s)

M1.4

Deuxième action. Création du groupe de travail « VIF »

Depuis septembre 2021, un Groupe de Travail opérationnel « Violences intrafamiliales » (GT VIF) réunissant les zones de polices et services de prévention communaux bruxellois a été organisé par safe.brussels pour permettre la diffusion et l'échange des pratiques existantes et proposer la mise en place de projets communs. Ce GT, qui se réunit régulièrement, a été mis en place pour faciliter le suivi de la résolution VIF du Parlement bruxellois et suite aux discussions y relatives au sein du Conseil Régional de Sécurité (CORES). Ce dernier a en effet approuvé la proposition d'une concertation sur ce thème.

L'existence de ce GT a déjà permis d'initier une concertation avec l'ensemble des zones de police bruxelloises sur leurs structures organisationnelles en ce qui concerne les VIF et l'accueil des victimes, mais aussi de mettre en avant les services et bonnes pratiques existantes en la matière au niveau local. Ce sont ainsi les représentants des six Zones

de Police et de 15 communes bruxelloises qui ont participé de manière régulière à six rencontres du GT entre septembre 2021 et octobre 2022. Ces rencontres ont permis d'aborder les thèmes et mener les actions suivantes :

- Présentation des actions régionales en cours ;
- Visibilité accrue des actions des partenaires locaux et zonaux ;
- Présentation par le Parquet de la mesure judiciaire d'Interdiction temporaire de résidence (ITR) et échanges sur les difficultés et possibilités d'action des acteurs locaux ;
- Echange et collecte de bonnes pratiques en termes de structure organisationnelle et d'actions/projets menés par les acteurs locaux et zonaux ;
- Présentation et échanges avec d'autres acteurs pertinents, à divers échelons institutionnels, dans la lutte contre les VIF, tels que : equal.brussels, le SPF Intérieur et le parquet ;
- Etat des lieux et rapport de suivi de la résolution VIF.

Dans le cadre de ce GT, safe.brussels propose et organise également des rencontres avec des partenaires nationaux et internationaux porteur·euse·s d'initiatives innovantes et pertinentes pour le travail des membres du GT, permettant à ceux·celles-ci de puiser des exemples de bonnes pratiques à adopter. Ainsi, le 5 juillet 2022, une séance spéciale du GT a pris la forme d'une journée d'étude internationale en présence de représentant·e·s de la police nationale espagnole. Pendant cette journée ont été présentés et discutés des exemples de bonnes pratiques en Espagne et à Bruxelles concernant l'accueil et l'accompagnement des victimes de VIF par les services de police. Cette journée fut l'occasion pour les zones Midi et Bruxelles Capitale-Ixelles de présenter en détail aux autres zones bruxelloises leur expérience en la matière avec la création des cellules EVA.

Lien avec le PGSP Mesure(s)

M1.1, M1.4, M1.6



**Troisième action. Numéro d'écoute «Violences conjugales»
- 0800 30 030**

Les collaborations décrites ci-dessus ont permis la diffusion vers les autorités locales (CORES) du matériel de communication de ce numéro d'écoute comme « premier point de contact » du côté francophone (en réponse au constat de la complexité de la multiplicité d'acteurs existants).

Lien avec le PGSP
Mesure(s)

M1.2, M1.4





4.

ANNEXE : 77 MESURES DU PGSP



Mesure PGSP	Description mesure
 1.1	<p>Assurer la sensibilisation et la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité sur les phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, depuis la prévention et la détection des victimes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs, en privilégiant une approche multidisciplinaire.</p>
 1.2	<p>Organiser et favoriser la diffusion de campagnes et actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention concernant la thématique et, avec une attention particulière, à destination des jeunes, sur les phénomènes de (cyber)-haine, -harcèlement et -discriminations ; sur la législation et les possibilités existantes en matière de signalement, plainte et poursuite de faits de discrimination ; sur l'importance du dépôt de plainte et les droits de la victime.</p>
 1.3	<p>Organiser et favoriser la diffusion de campagnes et actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention concernant la thématique et, avec une attention particulière, à destination des jeunes, sur les phénomènes de (cyber)-haine, -harcèlement et -discriminations ; sur la législation et les possibilités existantes en matière de signalement, plainte et poursuite de faits de discrimination ; sur l'importance du dépôt de plainte et les droits de la victime.</p>
 1.4	<p>En matière de violences intrafamiliales et de violences sexuelles, assurer la continuité et la coordination dans la détection et la prise en charge des victimes en offrant des modalités d'accueil et de soutien à bas seuil d'accès, en favorisant leur mise en sécurité, et en garantissant le suivi interdisciplinaire des différents aspects de la situation.</p>
 1.5	<p>Améliorer la détection et intensifier la politique de recherche et de poursuite des faits de harcèlement, discours de haine et de discriminations en ligne et hors ligne (notamment en matière d'embauche et de logement), et favoriser la prise en charge des victimes.</p>
 1.6	<p>Favoriser l'accompagnement et la prise en charge (y compris de manière préventive) des auteurs de violences sur les plans psychologique, administratif et judiciaire le cas échéant, en prêtant une attention particulière à la période de transition que constitue la sortie de prison et la réinsertion.</p>
 1.7	<p>Affiner l'image (quantitative et qualitative) des phénomènes par la récolte de données – permettant de réduire le sous rapportage des violences (notamment eu regard du genre) - le développement et le suivi d'indicateurs, ainsi que l'élaboration d'analyses afin d'identifier les réponses les plus adaptées</p>
 1.8	<p>Mener une recherche-action sur le trajet d'une plainte et/ou d'un signalement jusqu'à sa judiciarisation afin d'identifier les améliorations possibles (du « front office » au moment du dépôt de la plainte/du signalement, en passant par la nomenclature jusqu'à la sanction des auteurs et l'accompagnement des victimes).</p>
 1.9	<p>Promouvoir une conceptualisation et une occupation responsable, partagée et inclusive de l'espace public, visant à lutter contre les phénomènes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations</p>
 2.1	<p>Renforcer la formation multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs concernées afin de valoriser l'expertise du terrain, de perpétuer la mise en réseau, de stimuler des échanges de bonnes pratiques.</p>

Mesure PGSP	Description mesure
 2.2	Soutenir l'élaboration des initiatives et des campagnes de sensibilisation afin de prévenir les dynamiques de polarisation individuelle et groupale, de renforcer la résilience aux idéologies radicales et l'esprit critique.
 2.3	Le développement d'initiatives et de campagnes visant à promouvoir la confiance et le respect réciproque entre la police et les citoyens, comme le monitoring systématique des processus sociaux et des méthodes de police influant sur la relation entre la police et les citoyens, ainsi que les rencontres systématiques entre services de sécurité et (organisations de) citoyens
 2.4	Promouvoir la communication des initiatives existantes à l'attention du public dans un souci de renforcer le lien avec les citoyen.ne.s et le sentiment de sécurité.
 2.5	Assurer une prise en charge et relai adaptés des individus ou groupes d'individus concernés par le phénomène de la radicalisation auteurs et victimes potentiels avec une attention particulière aux groupes cibles vulnérables.
 2.6	Optimiser les actions locales par un système de coordination de projets. Une attention spécifique sera portée dans ce cadre aux violences à l'encontre des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours.
 2.7	Travailler au développement de procédures d'évaluation et de plainte accessibles afin que les citoyens puissent facilement évaluer le travail des services de police (notamment en ligne) et déposer plainte pour des intervention de police qu'ils jugent non justifiées ou disproportionnées.
 2.8	Produire une image affinée des phénomènes dans leur résonance bruxelloise et mettre des analyses thématiques à disposition des autorités locales afin de permettre des mesures adaptées et équilibrées.
 3.1	Renforcer des dispositifs d'accompagnateurs sociaux mobiles à destination des usagers de drogues souffrant d'exclusion sociale.
 3.2	Constituer un répertoire actualisé des structures spécialisées en promotion de la santé et en prévention des assuétudes à destination des services non spécialisés.
 3.3	Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.
 3.4	Organiser des campagnes de communication et de prévention liées à la thématique, ainsi que développer et renforcer la sensibilisation des consommateurs.

Mesure PGSP	Description mesure
 3.5	<p>Améliorer la détection rapide et l'identification des producteurs (par exemple de cannabis) sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>
 3.6	<p>Diagnostiquer les besoins relatifs à une approche des marchés locaux de la drogue via internet.</p>
 3.7	<p>Poursuivre la mise en réseau des équipes de recherche bruxelloises dans le domaine de drogues afin de développer l'expertise pour orienter la politique et améliorer la connaissance des produits en circulation.</p>
 3.8	<p>Mettre en place et diversifier l'offre de prise en charge à destination des personnes souffrant d'assuétudes et renforcer l'accompagnement des usagers.</p>
 3.9	<p>Affiner la connaissance et l'image des assuétudes en lien avec la sécurité et le sentiment de sécurité par la récolte de données, le développement et le suivi d'indicateurs et l'élaboration d'analyses permettant d'identifier des réponses adaptées.</p>
 4.1	<p>Renforcer la lutte contre la mendicité organisée.</p>
 4.2	<p>Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.</p>
 4.3	<p>Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation ainsi que des campagnes de prévention.</p>
 4.4	<p>Développer une collaboration autour de la problématique des marchands de sommeil entre les différents services compétents afin de fluidifier l'échange d'information.</p>
 4.5	<p>Renforcer la lutte contre les infractions de droit pénal social.</p>
 4.6	<p>Affiner l'image, de la traite et du trafic des êtres humains au niveau régional, en développant les synergies entre BPS et les acteurs concernés</p>

Mesure PGSP	Description mesure
 4.7	Harmoniser et développer les approches en matière de prostitution et sur l'espace public et sur internet.
 4.8	Développer une approche coordonnée en matière de lutte contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle.
 4.9	Améliorer la prise en charge des victimes de traite et de trafic des êtres humains.
 4.10	Faciliter l'enregistrement des données et les opérations de contrôle utiles à la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.
 5.1	Poursuivre l'optimisation de la présence visible et dissuasive du personnel de sécurité dans l'espace public et sur le réseau de transport en commun afin de prévenir les phénomènes tels que le vol, l'extorsion, les dommages aux biens mobiliers et immobiliers.
 5.2	Améliorer l'organisation de l'espace public dans le but de décourager les auteurs d'atteintes aux biens et d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyen.ne.s.
 5.3	Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire portant sur les différents phénomènes d'atteintes aux biens afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges de bonnes pratiques entre acteurs de terrain.
 5.4	Développer des campagnes de sensibilisation et d'information visant à associer plus étroitement les citoyen.ne.s à la prévention de phénomènes spécifiques d'atteinte aux biens.
 5.5	Renforcer une approche coordonnée pour lutter contre le vol de vélos.
 5.6	Étendre la possibilité de signaler par voie numérique les atteintes aux biens afin d'abaisser le seuil d'accès au dépôt de plainte, de faciliter un suivi proactif des plaintes déposées et de permettre une professionnalisation accrue de l'aide aux victimes ainsi que d'améliorer la géolocalisation des phénomènes, des modes opératoires et des zones à risque.
 5.7	Affiner l'image des tendances en matière d'atteintes aux biens et produire des analyses afin de pouvoir ajuster les politiques publiques de manière appropriée.

Mesure PGSP	Description mesure
 6.1	<p>Prioriser une approche coordonnée autour des nuisances, la criminalité et d'autres problématiques de sûreté sur le réseau de transport public, en stations et dans les arrêts des transports en commun et ses infrastructures.</p>
 6.2	<p>Promouvoir des bonnes pratiques en terme de rénovation et aménagement des infrastructures (voiries/espaces publics) afin de faciliter et sécuriser la coexistence d'une pluralité d'usagers de réseaux de transport et à partager l'espace public.</p>
 6.3	<p>Assurer la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité en privilégiant une approche multidisciplinaire des phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, depuis la prévention et la détection des victimes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs.</p>
 6.4	<p>Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation ciblées (professionnels, jeunes, aînés, etc.) en matière de comportements à risque, mobilité et autres dangers sur la route.</p>
 6.5	<p>Améliorer la chaîne contrôle-sanction des infractions au Code de la route afin de fluidifier le suivi par le Parquet et le Tribunal et développer des sanctions alternatives en cas d'infraction grave.</p>
 6.6	<p>Affiner l'image des phénomènes en rapport avec la thématique par la mise en œuvre et le suivi d'indicateurs en développant les synergies entre BPS et les parties prenantes en matière de mobilité.</p>
 6.7	<p>Développer une approche régionale en termes de problèmes de sécurité et de sentiment d'insécurité liés aux nouvelles formes de mobilité.</p>
 6.8	<p>Améliorer la prise en charge des personnes impliquées, directement ou indirectement, dans les accidents de la route et renforcer le suivi des auteurs d'infractions routières.</p>
 6.9	<p>Renforcer et intégrer les différents dispositifs d'accompagnement, d'orientation et de prise en charge des personnes sans-abris et mendiants présentes sur les réseaux de transport en RBC.</p>
 7.1	<p>Optimaliser la présence visible des différents acteurs de prévention et sécurité au niveau local sur base d'une analyse des besoins selon l'heure de la journée et nuit et d'une concertation entre ces services, afin de prévenir et diminuer les incivilités et de renforcer le sentiment de sécurité.</p>
 7.2	<p>Promouvoir des bonnes pratiques en terme de rénovation et aménagement urbains afin de renforcer la convivialité et la sécurité pour tous dans les parcs et espaces verts bruxellois.</p>

Mesure PGSP	Description mesure
 7.3	Assurer la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité sur les phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, en privilégiant une approche multidisciplinaire.
 7.4	Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation liées à la thématique ou sur les bons gestes à avoir pour un espace public agréable, ainsi que des campagnes de prévention des incivilités et infractions environnementales.
 7.5	Promouvoir les actions de contrôle conjointes (Région/zones de police/communes) et l'usage des nouvelles technologies pour la recherche et la poursuite des infractions en matière environnementale.
 7.6	Affiner l'image quantitative et qualitative des incivilités dans l'espace public et des infractions liées au cadre de vie et produire des analyses en développant les synergies entre BPS et les acteurs concernés.
 7.7	Favoriser les mesures alternatives de type médiation et prestation citoyenne afin de répondre aux incivilités en responsabilisant les auteurs et en dédommageant les victimes.
 7.8	Soutenir les acteurs de la sécurité et de la prévention afin d'assurer l'adéquation de leurs prérogatives et la mise à disposition des équipements nécessaires à l'exécution de leur mission de lutte contre les incivilités, ainsi qu'à l'adaptation de leurs propres équipements afin d'en réduire les nuisances environnementales.
 8.1	Assurer le contrôle de la détention, de la revente et du recel des biens commercialisables au niveau local et supralocal (hors ligne et en ligne).
 8.2	Dans la lutte contre la fraude et le trafic, développer une approche holistique afin de fluidifier l'échange d'informations et d'optimiser la concertation stratégique entre les services administratifs et judiciaire en vue de dissuader et/ou perturber la criminalité organisée.
 8.3	Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire pour les autorités locales et supralocales afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.
 8.4	Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation liés à la criminalité organisé et développer des campagnes de prévention sur l'importance de la cybersécurité.
 8.5	Développer un centre de connaissances et des partenariats avec des universités sur le sujet de la cybercriminalité, la cybersécurité et la cyber-résilience afin d'élargir l'expertise et de soutenir le réseautage au sein de la Région.

Mesure PGSP	Description mesure
 8.6	Renforcer les capacités de recherche et de poursuites efficaces sur le darknet et le deepweb afin notamment de lutter de manière proactive contre le développement de divers phénomènes criminels.
 8.7	Renforcer les capacités de recherche et de poursuites efficaces sur le darknet et le deepweb afin notamment de lutter de manière proactive contre le développement de divers phénomènes criminels.
 8.8	Veiller à une bonne prise en charge des victimes des actes de cybercriminalité.
 9.1	Promouvoir des bonnes pratiques afin de renforcer la résilience de la population lors de situation d'urgences.
 9.2	Promouvoir des bonnes pratiques en terme de rénovation et aménagement des infrastructures afin de renforcer la résilience urbaine contre des menaces émergentes.
 9.3	Organiser des campagnes de prévention aux citoyen.ne.s sur les bons gestes à avoir en cas de situation de crise et d'urgence.
 9.4	Consolider la "chaîne de sécurité bruxelloise" aux secteurs de la planification d'urgence et de la gestion de crise.
 9.5	Améliorer la prise en charge des impliqués et intervenants.
 9.6	Développer une approche de contrôle et une méthodologie d'inspection des itinéraires des convois de transport exceptionnel et de produits dangereux.
 9.7	Identifier et mettre en œuvre des outils informatiques pour la préparation et gestion des grandes événements et situations de crise et d'urgence.
 9.8	Elargir l'offre de formations et d'exercices pratiques proposée par Brusafe (Erap, etc.) afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.

Mesure PGSP	Description mesure
 9.9	Suivre les évolutions contextuelles (démographique, sociale, économique, urbaine, environnementale et de mobilité) de la vulnérabilité aux situations de crise et leurs liens avec le sentiment de sécurité des citoyens.

Contact :

safe.brussels - Tel : +32 (0) 507 99 11 - info@safe.brussels
rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles
Pour plus d'information : www.safe.brussels

Éditeur responsable :

Sophie LAVAUX, Directrice générale - rue de Ligne, 40 - 1000
Bruxelles